



ANNUAL RAPORT

2017 - 2018



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES ACRONYMES	1
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
1. INTRODUCTION	12
2. EVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES RÉGIONALES	12
2.1 ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE DANS LA REGION DE LA SADC AU COURS DE L'EXERCICE 2017-18.....	12
2.2 2017-18 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	15
2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES REGIONALES POUR L'EXERCICE 2018-19	22
3. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE	24
3.1 DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INTEGRATION DES MARCHES	24
3.2 INFRASTRUCTURES EN APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE.....	31
3.3 COOPERATION EN MATIERE DE PAIX ET DE SECURITE	39
3.4 PROGRAMMES SPECIAUX REVETANT UNE DIMENSION REGIONALE.....	46
4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES :	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
4.1 FINANCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
4.2 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
4.3 RELATIONS PUBLIQUES.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
4.4 APPROVISIONNEMENTS.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
5. LA COOPERATION ET INTEGRATION A L'ECHELLE CONTINENTALE;	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
5.1 UNION AFRICAINE :	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
5.2 SADC – COMESA – EAC TRIPARTITE AGENDA	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.1 COOPERATION SADC/UE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.2 DIALOGUE POLITIQUE SADC-UE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.3 COOPÉRATION SADC-ALLEMAGNE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.4 COOPÉRATION SADC - BANQUE MONDIALE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.5 COOPERATION SADC-CHINE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.6 JAPAN COOPERATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.7 SADC - BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.8 PLATE-FORME DE DIALOGUE SADC-PIC	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
7. BONNE GOUVERNANCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
7.1 GESTION DES RISQUES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

7.2 AUDIT **ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.**

8. IMPLEMENTATION CHALLENGES..... ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ECONOMIES CHOISIES.....	15
TABLEAU 2: ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CEREALIERE (EN MILLIERS DE TONNE METRIQUES) DE 2011-12 A 2016-17	49
TABLEAU 3: COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE RACINES ET TUBERCULES DE LA SAISON AGRICOLE DE 2015-16 A CELLE DE 2016-17 (EN MILLIERS DE TONNES METRIQUES)	49
TABLEAU 4: PERFORMANCE ET VALEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LA REGION DE LA SADC	55
TABLEAU 5: ÉTAT DE LA PROGRAMMATION DE L'ENVELOPPE SOUS-REGIONALE DE LA SADC.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLEAU 6: OBJECTIFS ET ALLOCUTION DE L'ENVELOPPE DES INFRASTRUCTURES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLEAU 7: PROGRESS IN THE FORMULATION OF 11 TH EDF SOFT INFRASTRUCTURE PROJECTS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLEAU 8: PROGRESS IN THE FORMULATION OF 11 TH EDF CROSS - REGIONAL PROJECTS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLEAU 9: ALLOCATION OF TCF FUNDING AND STATUS OF FORMULATION OF THE SADC TECHNICAL COOPERATION FACILITY (TCF)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
TABLEAU 10: STATUS OF COMMITMENT IN 2017 DURING THE SADC – GERMAN BILATERAL CONSULTATIONS ...	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: INDICES DES PRIX DES PRODUITS DE BASE SELON LA BANQUE MONDIALE (2010 = 100)	16
FIGURE 2: SADC - PIB REEL ET INFLATION (EN POURCENTAGE).....	18
FIGURE 3: ÉPARGNES NATIONALES ET INVESTISSEMENT TOTAL (EN % DU PIB)	18
FIGURE 4: SADC - DEFICIT BUDGETAIRE ET DETTE PUBLIQUE COMME % DU PIB	19
FIGURE 5: SADC - SOLDE DU COMPTE COURANT ET RESERVES EXTERIEURES	20
FIGURE 6: SADC - FACILITE DE LA CONDUITE DES AFFAIRES	21
FIGURE 7: CLASSEMENT - INDICE DE COMPETITIVITE MONDIALE	21
FIGURE 10: PREVALENCE DU VIH PARMIS DES POPULATIONS CLES CHOISIES.....	65
FIGURE 11: COUVERTURE DE LA PTEM DANS LA REGION	66
FIGURE 12: ÉTAT DES ACTIVITES DE MCS DANS LA REGION DE LA SADC 2016	67
FIGURE 13: POURCENTAGE DE L'ALLOCATION DU BUDGET NATIONAL.....	69
FIGURE 14: POURCENTAGE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE, DES.....	70

LISTE DES ACRONYMES

ACTF	Aire de conservation transfrontalière
ADI	Accord contre la double imposition
AID mondiale	Association internationale de développement de la Banque mondiale
APE	Accord de partenariat économique
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communautés économiques régionales
CESA	Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CNS	Commission nationale de la SADC
CPI	Cadre de politique d'investissement
CPR	Coopération politique régionale
CRIDF	Facilité de développement d'infrastructures résilientes au climat
CSC	Centre des services climatologiques
CST	Comité de soutien technique
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DFID UK	Ministère britannique du développement international)
DFRC-PPP SADC	Centre de ressources de finance pour le développement - Partenariat public-privé de la SADC
DPI	Droits de propriété intellectuelle

EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EA-SA-IO	Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien
ECF-SADC	Forum des Commissions électorales des pays de la SADC
EEP	Partenariat pour l'efficacité énergétique en Afrique orientale et australe
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
FAC	Forum africain de la concurrence
FANR	Alimentation, agriculture et ressources naturelles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fonds de développement agricole
FDR	Fonds de développement régional
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
FOCAC	Forum sur la coopération Chine-Afrique
FRME	Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports
GIZ	Coopération allemande au développement
HSRS	Système harmonisé de réglementation des semences de la
ICDP	Programme de renforcement des capacités institutionnelles
ICG	Indice de compétitivité mondiale
IED	Investissements directs étrangers
IDR	Illégal, non déclaré et non réglementé
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IIPSA	Projet d'investissement dans les infrastructures de l'Afrique australe
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle

I&S	Infrastructure et services
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	Banque de développement de l'Allemagne
LEAP	Application de la loi et lutte contre le braconnage
MC	Mécanisme lié au commerce
MCIPP - BM	Mécanisme consultatif sur les infrastructures publiques-privées de la Banque mondiale
MCT	Mécanisme de coopération technique
MLC UA-BIRA	Union africaine Bureau interafricain des ressources animales
MPDI	Mécanisme de préparation des projets d'infrastructure
MPDP	Mécanisme de préparation et de développement de projets
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ODD	Objectifs de développement durable
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORP	Observatoire régional de la pauvreté
PARI	Programme d'action régional sur l'investissement
PDIA UA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Partenaires internationaux à la coopération
PDDIR	Plan directeur de développement des infrastructures régionales
PEPFAR	Plan d'urgence du Président des États-Unis sur le VIH/SIDA
PRIA	Plan régional d'investissement agricole
PTME	Prévention de la transmission du VIH-SIDA de la mère à l'enfant

REIS	Appui à l'intégration économique régionale
RETOSA	Organisation régionale du tourisme de l'Afrique australe
RISDP	Plan indicatif stratégique de développement régional
RLAH	Itinérance comme au pays
RPTC	Centre régional de formation au maintien de la paix
RSCNU	Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU
SACREEE SADC	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP	Pool énergétique de l'Afrique australe
SARCOF	Forum régional sur le climat de l'Afrique australe
SARPCCO australe	Organisation de coopération des Chefs de police d'Afrique australe
SEAC SADC	Conseil consultatif électoral de la SADC
SEOM SADC	Mission d'observation électorale de la SADC
SHAR SADC	Itinérance de la SADC ?
SIPO	Plan indicatif stratégique de l'Organe
SIRESS SADC	Système de règlement électronique régional intégré de la SADC
SPGRC	Centre des ressources phytogénétiques et génétiques de la SADC
SRFPS	Stratégie régionale sur les femmes, la paix et la sécurité
SSEA	Soins et soutien à l'enseignement et à l'apprentissage
TAR	Traitement antirétroviral
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICAD l'Afrique	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
TIFI	Commerce, industrie, finance et investissement

TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
TNT	Technologie numérique terrestre
UA-NPCA	AU NEPAD Agence de planification et de coordination du NEPAD
UAP SAPP	Unité d'accélération de projet du Pool énergétique de l'Afrique australe
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WISETO	Femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine
ZLET	Zone de libre-échange tripartite

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- (1). La croissance économique et la réduction de la pauvreté sont inscrites dans les domaines prioritaires du Plan indicatif stratégique de développement régional (RISDP) révisé: intégration industrielle et commerciale, infrastructures, paix et sécurité, programmes régionaux et appels à un effort concerté du Secrétariat et des États membres pour œuvrer collectivement à la réalisation des objectifs communs, à la réalisation d'un impact plus important et à la réalisation de l'intégration régionale.
- (2). L'année 2017 a marqué la troisième année de mise en œuvre du Plan indicatif stratégique de développement régional révisé et du Cadre de mise en œuvre de la SADC 2015-2020 (RISDP révisé) après son adoption par le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC en avril 2015. Depuis l'adoption, le Secrétariat reste engagé à la mise en œuvre du RISDP révisé qui sous-tend la vision de la SADC d'une croissance et d'un développement économique durable afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens de la SADC et d'assurer la paix et la sécurité dans la Région.
- (3). Le présent rapport du Secrétaire exécutif de la SADC présente les principaux résultats obtenus pour l'exercice 2017/18 dans le cadre du programme d'intégration régionale dans la région de la SADC en termes d'évolution politique et économique, de mise en œuvre des programmes, d'efforts visant la mobilisation des ressources, d'efforts en faveur de la bonne gouvernance et de l'état de droit, de défis et de mesures d'atténuation.

A. Évolution de la situation politique dans la région de la SADC au cours de l'exercice 2017-18

- (4). La situation politique et sécuritaire de la Région est restée généralement calme et pacifique, les efforts collectifs de la SADC étant axés sur la résolution des défis politiques et sécuritaires au Royaume du Lesotho, en République démocratique du Congo et en République de Madagascar.
- (5). Les efforts du Facilitateur de la SADC, du Comité de surveillance et le déploiement de la Mission de prévention de la SADC au Lesotho (SAPMIL) ont contribué à stabiliser la situation politique et sécuritaire au Royaume. L'extension des efforts à la République démocratique du Congo (RDC) a considérablement neutralisé les forces négatives opérant principalement dans la partie orientale du pays. Alors que le déploiement de l'Envoyé spécial, S.E. Joaquim Chissano, en collaboration avec les Envoyés des Nations Unies et de l'Union africaine, a contribué à faciliter la résolution de la crise politique à Madagascar sur les dispositions contestées de la loi électorale proposée.

B. Évolution de la situation économique dans la région de la SADC au cours de l'exercice 2017-18

- (6). Au cours des six (6) dernières années, la Région a connu un ralentissement de la croissance économique, le taux le plus faible étant de 1,4 % en 2016. La croissance du PIB réel a légèrement augmenté de 1,9 % en 2017. La majorité des États membres ont un PIB par habitant inférieur à 1 000 \$US. La faiblesse du climat économique a affecté le secteur financier, comme en témoigne la hausse des prêts non performants.

- (7). Bien que l'inflation ait ralenti en général, elle est restée élevée, certains États membres affichant encore un taux à deux chiffres. La faiblesse des taux de change et les répercussions des facteurs météorologiques, notamment la sécheresse de 2015-16, ont continué d'influer sur l'évolution des prix dans certains États membres.
- (8). Dans le secteur budgétaire, les recettes publiques sont restées faibles et, dans certains cas, elles ont diminué en raison de l'augmentation des dépenses publiques. Dans certains États membres, la masse salariale a été le moteur des dépenses et représente un pourcentage important des dépenses publiques. Certains États membres ont introduit (ou envisagent d'introduire) le salaire minimum en tant que mécanisme de redistribution des revenus. Ces facteurs ont contribué en partie à la détérioration de la situation budgétaire de la plupart des États membres.

C. Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionale

C1. Développement industriel et intégration des marchés

- (9). La stratégie et la Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC ainsi que son Plan d'action chiffré ont été vulgarisés et déployés dans huit (8) États membres, avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile. Le déploiement comprenait également la fourniture de l'aide à sept (7) États membres pour estimer les coûts indicatifs nationaux de coordination publique pour la mise en œuvre de la stratégie.
- (10). Le Secrétariat, en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), a élaboré un projet de Vision minière régionale (RMV) et un plan d'action dont l'objectif est de maximiser l'impact de l'exploitation des ressources minérales sur le développement dans le contexte global de la Vision minière africaine (AMV) et de la Stratégie d'industrialisation de la SADC.
- (11). Le Secrétariat a obtenu des ressources de la GIZ et de la Commission européenne pour soutenir le développement de chaînes de valeur régionales dans certains sous-secteurs de l'agro-transformation et de l'industrie pharmaceutique. La mise en œuvre devrait commencer au cours du prochain exercice financier.
- (12). Le projet Africa Green Co couvrant le Botswana, le Mozambique, la Namibie et la Zambie ainsi que les directives et normes de l'Agence pour les énergies renouvelables de Maurice ont été ajoutés au Mécanisme de préparation et de développement de projets de la SADC (SADC - PPDF). Cela porte à neuf (9) le nombre total de projets financés au titre de ce mécanisme.
- (13). La SADC continue d'appuyer la modernisation et l'harmonisation des systèmes de paiement et de compensation comme moyen de financer les secteurs prioritaires et de stimuler le développement économique de la Région. La performance du système intégré de règlement électronique régional de la SADC (SIRESS) est impressionnante depuis juillet 2013, date à laquelle le système a été mis en service. Fin avril 2018, le nombre total cumulé de transactions réglées s'élevait à 1 063 306, représentant 4,46 billions de Rands

sud-africains (ZAR), soit l'équivalent de 377,14 milliards de \$US. Tous les États membres participent au SIRESS, sauf Madagascar.

- (14). Pour être un système de paiement inclusif, le SIRESS peut désormais également régler les paiements de faible valeur à partir des quatre pays de l'Autorité monétaire commune, à savoir le Lesotho, la Namibie, le Eswatini et l'Afrique du Sud. Des travaux sur l'enregistrement de la marque SIRESS dans tous les États membres sont en cours en tant que mesure d'atténuation contre le détournement de la marque SIRESS à des tiers.

5.1 Amélioration et intégration des infrastructures régionales

- (15). La stratégie et le plan d'action en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (REEESAP) ont été approuvés par le Comité des ministres responsables de l'énergie en juillet 2017 en tant que stratégie visant à orienter l'élaboration des programmes régionaux en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique jusqu'à l'horizon 2030.
- (16). Les opérateurs de réseaux mobiles (ORM) de neuf (9) États membres de la SADC mettent en œuvre le projet SHAR (Itinérance au pays et à l'étranger de la SADC) à l'aide du principe Itinérance similaire à celle du pays (RLAH). Cette implémentation est conforme à la décision prise en novembre 2014 par les ministres responsables des TIC d'adopter le régime Itinérance comme au pays en réglementant tant le tarif de gros que le tarif de détail de l'itinérance en utilisant les trajectoires de glissement pour les six (6) prochaines années.
- (17). Depuis le lancement du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (TTTFP) par les ministres tripartites en octobre 2017 à Dar es Salaam (Tanzanie), les étapes franchies à ce jour comprennent l'élaboration et la validation d'un accord de gestion du chargement des véhicules, l'accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier, la sensibilisation nationale et régionale dans 17 des 21 États membres/partenaires tripartites afin d'identifier les besoins d'assistance technique, et la facilitation du Forum des régulateurs du transport routier transfrontalier.
- (18). Le projet d'approvisionnement en eau transfrontalier de Kunene, partagé entre l'Angola et la Namibie, a progressé comme prévu avec la construction de l'usine de traitement de l'eau du village de Calueque et les réparations de l'oléoduc principal et du canal, qui ont été achevées et mises en service avec succès à la fin mars 2018. Ceci constitue l'achèvement du lot 1 du projet. Le lot 2, qui comprend la construction et la réhabilitation du réseau de stockage et de distribution d'eau à Santa Clara, a débuté en juin 2018 comme prévu et un consultant a été recruté. Les travaux seront achevés en juin 2019.
- (19). L'Institut de gestion des eaux souterraines de la SADC (GMI) a été entièrement créé et compte quatre (4) membres du personnel technique et le directeur exécutif de l'Institut d'études sur les eaux souterraines de l'Université d'État libre. Le plan et la stratégie de viabilité financière du GMI de la SADC ont été élaborés, examinés et approuvés par les comités techniques pertinents, notamment le Sous-comité pour les eaux souterraines et le Comité technique des ressources en eau, et approuvés par le Comité des ministres responsables de l'eau lors de leur réunion de juin 2018.

C.3 Paix et sécurité

- (20). Un comité technique électoral composé de membres du Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC) et du Forum des commissions électorales des pays de la SADC (FCE-SADC) a été chargé par le Sommet de la SADC de 2017 d'effectuer une mission d'évaluation préélectorale en République démocratique du Congo (RDC). Le Sommet a chargé le Comité d'évaluer la capacité d'administration électorale et les besoins techniques de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) avant les élections nationales prévues dans le pays.
- (21). La Mission de prévention de la SADC au Lesotho (SAPMIL) a été déployée au Lesotho en novembre 2017 pour faire face à la situation politique et sécuritaire fragile et imprévisible associée à l'assassinat de l'ancien commandant des Forces de défense du Lesotho (LDF), le général de corps d'armée Khoantle Motšomotšomotšo. Le mandat de la Mission a été prorogé par le Sommet de la double troïka jusqu'en novembre 2018 afin de continuer à soutenir la détermination de la Région à assurer la stabilité.
- (22). L'Unité de l'appui à la médiation (UAM) a accéléré ses interventions de renforcement des capacités visant à renforcer les capacités régionales de prévention et de gestion des conflits, grâce à des programmes de renforcement des capacités axés sur la négociation, le suivi et l'analyse des conflits, les compétences et les approches en matière de médiation et l'intégration de la dimension de genre dans le contexte de la prévention et de la réponse aux conflits.
- (23). Le Secrétariat a continué de mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la sécurité transfrontalière, les migrations et la gestion des réfugiés. Ce programme de sécurité est guidé par l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de corruption, de réfugiés, de migration, de braconnage, de prisons et de gestion des frontières. Pour s'acquitter efficacement de cette responsabilité, le Secteur consulte et engage un dialogue délibéré avec des experts des sous-sous-secteurs afin d'éclairer la politique. Au cours de l'exercice 2017-2018, avec les contributions de ses comités statutaires, le Secrétariat a réalisé un certain nombre de résultats dont i) un projet de position commune sur la mise en œuvre du Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes ; ii) un projet de protocole sur le transfèrement interétatique des prisonniers étrangers ; iii) un projet de cadre directif régional sur la gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés ; et iv) un projet de plan d'action stratégique de lutte contre la corruption de la SADC 2018-2022.

C.4 Renforcement des capacités humaines pour le développement socioéconomique

- (24). La Région a développé le Fonds de développement agricole (FAD) en tant que mécanisme financier destiné à fournir un soutien financier pour accélérer la mise en œuvre du Plan régional d'investissement agricole (RAIP) 2017-2022, qui à son tour met en œuvre la Politique agricole régionale (PAR). Les lignes directrices opérationnelles du FAD ont été élaborées et approuvées par les ministres responsables de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en mai 2017 et par le Conseil en août 2017. Des travaux sont en cours pour rendre le Fonds opérationnel.

- (25). Le système régional d'alerte rapide et le programme d'évaluation de la vulnérabilité ont continué à collecter, analyser et diffuser des données et des informations sur la situation de la sécurité alimentaire dans la Région. L'information vise à faciliter la préparation et l'action précoce afin de prévenir ou de réduire l'impact des catastrophes liées à l'insécurité alimentaire.
- (26). Le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec les États membres, a mis au point le système harmonisé de réglementation des semences (SHRS) afin de promouvoir l'intégration régionale et d'améliorer l'accès et la disponibilité de variétés végétales améliorées pour les agriculteurs. Le système renforce le rôle fondamental joué par les semences de qualité dans l'atteinte d'une sécurité alimentaire. Le Cadre est actuellement mis en œuvre par le biais du Protocole d'accord qui a été signé par onze (11) États membres et est entrée en vigueur suite à sa signature par les deux tiers des États membres. À ce jour, le SHRS a réussi à libérer et à enregistrer 25 variétés de cultures qui peuvent être commercialisées dans toute la Région sans passer par des étapes fastidieuses de libération des variétés au niveau national.
- (27). Un cadre régional de suivi et d'évaluation des aires de conservation transfrontalières de la SADC (ACTF) a été élaboré pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme ACTF de la SADC ainsi que pour permettre une mesure objective de sa contribution aux objectifs des protocoles pertinents.
- (28). Au cours de la période 2017-18, le secteur de l'emploi et du travail a approfondi la mise en œuvre du Code de la SADC sur la sécurité sociale de 2007 et du Cadre de transférabilité transfrontalière des prestations de sécurité sociale accumulées de 2016. Le Secrétariat de la SADC a commandé deux (2) études d'évaluation en cours sur l'état de l'accès à la protection sociale et le potentiel de transférabilité des prestations pour les travailleurs migrants dans les secteurs agricole et minier dans les États membres pilotes de la SADC.
- (29). Le plan de mise en œuvre de la stratégie de la SADC sur la nutrition relative au développement social et humain a été élaboré et approuvé par la réunion conjointe des ministres de la santé et des ministres responsables du VIH et du sida de la SADC tenue en novembre 2017.

C.5 Questions transversales

- (30). La stratégie régionale de la SADC pour la prévention, le traitement et les soins du VIH et SIDA ainsi que pour la santé et les droits sexuels et génésiques des populations clés a été élaborée et approuvée afin de promouvoir l'adoption et l'institutionnalisation d'un ensemble standard et complet qui aborde les défis uniques que pose la fourniture de droits et de services équitables et efficaces en matière de VIH et de santé sexuelle et génésique (SSG) aux populations clés de la SADC.
- (31). Un appui a été fourni aux États Membres sur les questions relatives à la législation primaire et subordonnée sur la traite des personnes. En outre, des campagnes de sensibilisation sur la traite des personnes ainsi que des initiatives de renforcement des capacités sur la traite des personnes ont également été menées.

- (32). Le projet de charte sur les femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie a été approuvé par le Conseil en août 2017, à Pretoria (Afrique du Sud). L'objectif de la Charte est d'accroître la participation des femmes et des jeunes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). L'un des principaux obstacles identifiés dans la stratégie d'industrialisation est le manque de compétences en matière de STIM.
- (33). Certains indicateurs comprenant des statistiques macroéconomiques et sociales ont été utilisés pour produire un bulletin annuel de la région de la SADC sur la performance économique, la libéralisation du commerce et les caractéristiques démographiques. Le bulletin met l'accent sur les efforts du programme de la SADC en termes d'augmentation du commerce intra-SADC, d'espérance de vie et de production industrielle.

D. Principaux défis rencontrés au cours de l'exercice 2017-18

- (34). Les lacunes en matière de suivi et d'évaluation au niveau des directions et des unités afin de faciliter la prise de mesures correctives en temps utile au cours de la mise en œuvre des programmes ;
- (35). Les processus d'approbation et de décaissement complexes et longs ;
- (36). Les systèmes de recrutement existants, notamment le système de points de quota, qui ne facilitent pas l'efficacité et les délais d'exécution rapides. Ce défi a empêché de pourvoir en temps voulu les postes vacants, ce qui a ralenti la mise en œuvre des programmes.

E. Mesures d'atténuation prises au cours de l'exercice 2017-18

- (37). Des séances de formation annuelles ont été organisées sur la gestion axée sur les résultats et la gestion du cycle de projet. Il a été envisagé qu'elles contribuent au renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des directions et des unités.
- (38). La poursuite de la formation du personnel du Secrétariat de la SADC sur l'utilisation de tous les systèmes de gestion automatisés visant à améliorer la conformité et l'efficacité.

2. INTRODUCTION

- (1). Le présent rapport présente un examen détaillé des progrès que le Secrétariat de la SADC a réalisés, en collaboration avec les États membres et d'autres parties prenantes, dans la mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales de la SADC au cours de l'exercice 2017-18. Le rapport est axé sur la mise en œuvre du Plan indicatif stratégique de développement régional révisé (RISDP), du Plan indicatif stratégique de l'Organe (SIPO), de la Stratégie industrielle régionale et de la Feuille de route et d'autres stratégies et protocoles que les États membres ont approuvés et ratifiés. Le rapport décrit ce qui suit :
- i. l'évolution politique et économique dans la région de la SADC au cours de l'exercice 2016-2018 et les perspectives de l'exercice 2018-2019 ;
 - ii. la mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales;
 - iii. la mise en œuvre des activités institutionnelles ;
 - iv. la coopération et intégration à l'échelle continentale;
 - v. la coopération au développement et la mobilisation des ressources;
 - vi. Bonne gouvernance ;
 - vii. Mise en œuvre du Cadre de gestion intégrée des risques ; et
 - viii. le résumé des défis liés à la mise en œuvre et des recommandations.

3. EVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES RÉGIONALES

3.1 Évolution de la situation politique dans la région de la SADC au cours de l'exercice 2017-18

3.1.1 Prévention, gestion et règlement des conflits

- (2). La situation politique et sécuritaire dans la Région est demeurée pacifique et stable durant la période considérée 2017-18 malgré quelques difficultés qui persistent au Lesotho, en République démocratique du Congo (RDC) et à Madagascar.
- (3). Les efforts conjugués du Facilitateur de la SADC, du Comité de surveillance et le déploiement de la Mission de prévention de la SADC au Lesotho (SAPMIL) ont contribué à stabiliser la situation politique et sécuritaire et à faciliter la conduite des réformes constitutionnelles, judiciaires, parlementaires, des services publics et du secteur de la sécurité au Royaume du Lesotho. La SAPMIL a été déployée par la Double Troïka réunie à Luanda (Angola) en novembre 2017 pour treize (13) mois.
- (4). L'extension des efforts à la République démocratique du Congo (RDC) a considérablement neutralisé les forces négatives opérant principalement dans la partie orientale du pays. Le soutien continu de la SADC a été prolongé pendant la mise en œuvre de l'Accord politique du 31 décembre 2016 en vue des élections présidentielles et parlementaires de décembre 2018. Les efforts régionaux ont été complétés sur le terrain par le Bureau de liaison de la SADC basé à Kinshasa depuis avril 2018.

- (5). L'Envoyé spécial, Son Excellence Joaquim Chissano, en collaboration avec les Envoyés des Nations Unies et de l'Union africaine, a contribué à faciliter la résolution de la crise politique à Madagascar sur les dispositions contestées de la loi électorale proposée. Les efforts complémentaires de la Haute Cour constitutionnelle de Madagascar ont conduit à la nomination d'un Premier ministre de consensus et d'un gouvernement de transition en juin 2018, ce qui facilitera les élections de novembre 2018.
- (6). Au cours de l'exercice 2018-19, les stratégies et les efforts continueront d'être axés sur le renforcement de la paix et de la sécurité, la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, le renforcement des mécanismes et outils de bonne gouvernance et le respect des principes démocratiques dans la Région.

3.1.2 Renforcement de la défense et de la sécurité collective au niveau régional

- (7). Conformément à l'objectif de la Force africaine en attente (FAA) de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, la Force en attente de la SADC (FAS) figurera sur la liste de la FAA du 1er janvier au 30 juin 2019. En conséquence, aux fins de la préparation des forces, un exercice de poste de commandement de la FAS (CPX) sera organisé au Malawi en octobre 2018. L'approbation de la conduite du CPX est postérieure à l'atteinte de la pleine capacité opérationnelle (FOC) de la Force africaine en attente (FAA) dont fait partie la FAS de la SADC. L'exercice permettra à la FAS de se préparer à assumer sa responsabilité de fournir à l'Union africaine les capacités de répondre aux conflits par le déploiement de forces multidimensionnelles de maintien de la paix et d'entreprendre des interventions conformément à l'article 4(h) et (j) de l'Acte constitutif de l'UA.
- (8). Parmi les autres domaines liés au renforcement du rôle et de l'état de préparation opérationnelle de la FAS, on peut citer la revue de l'Accord générique sur le statut des forces (SOFA) de la FAS et la construction du dépôt logistique régional (DLR) de la SADC, avec la conclusion de la première phase comprenant le débroussaillage et l'installation de la clôture des 19 hectares du terrain, qui accueillera les infrastructures et les installations du DLR. L'élaboration et l'approbation de la stratégie de mobilisation des ressources par le Comité ministériel de l'Organe (MCO) en juin 2018 ont marqué une étape importante. La stratégie prévoit un financement par les États membres (capital de démarrage) et les partenaires internationaux à la coopération (PIC) sur une période de construction de 5 ans jusqu'en 2023.
- (9). Le Secrétariat a élaboré une note conceptuelle conforme au Protocole de 2002 relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui prévoit la création d'un Fonds pour la paix, en vue de la mise en place d'un mécanisme visant à fournir un financement facilement disponible et prévisible pour les initiatives de paix et de sécurité de la SADC, conformément à l'Acte constitutif de l'Union africaine, l'Architecture africaine de paix et de sécurité, le Traité de la SADC, le Protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, le Pacte de défense mutuelle de la SADC de 2003, et le Protocole d'accord établissant la Force en attente de la SADC. Cet important mécanisme sera examiné par le Conseil à sa réunion d'août 2018.

- (10). Les efforts régionaux en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo (RDC) se sont poursuivis, des engagements ayant été pris avec les Nations unies, en particulier sur le renforcement de la capacité opérationnelle de la Brigade d'intervention de la Force (FIB) déployée sous l'égide de la Mission des Nations unies en RDC (MONUSCO). La réunion de suivi entre les chefs d'état-major de la SADC et le Secrétariat de l'ONU (Secrétaires généraux adjoints aux Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions) tenue en février 2018 a conduit au déploiement d'une Force opérationnelle conjointe ONU-SADC (FOC) pour évaluer la capacité opérationnelle de la FIB à combattre les forces négatives dans l'est de la RDC, en mai 2018. Entre autres, il a été convenu qu'une "Structure proposée de la FIB renforcée" sera soumise en tant que modèle de travail, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'enveloppe de la FIB telle qu'elle figure dans le projet de budget de la MONUSCO pour 2018-19. Il s'agit d'une question qui doit être réglée d'ici septembre 2018 afin d'assurer le déploiement de la FIB renforcée en prévision des élections de décembre 2018.

3.1.3 Consolidation des institutions démocratiques dans la Région

- (11). La consolidation des principes et des normes démocratiques dans la Région s'est poursuivie au cours de l'année 2017. La Mission d'observation électorale de la SADC (SEOM), appuyée par le Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC), a effectué des missions d'observation des élections anticipées au Royaume du Lesotho en juin 2017 et des élections générales en République d'Angola en août 2017. Ces missions ont permis d'aboutir sur des élections pacifiques, crédibles et transparentes dans les deux pays.
- (12). La SEOM apportera son assistance à quatre États membres, à savoir la RDC, les républiques de Madagascar et du Zimbabwe et le Royaume d'Eswatini, lors des élections de 2018. Les leçons apprises et les domaines à améliorer ont été documentés lors des élections au Lesotho et en Angola et serviront à améliorer les processus démocratiques lors des prochaines élections qui se tiendront au cours de l'année 2018. La SEOM assurera en outre un soutien et une supervision pendant les élections de 2019 dans six États membres, à savoir les républiques du Botswana, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.
- (13). Pour améliorer encore le contexte stratégique pour la consolidation de la démocratie dans la Région, deux documents politiques régissant les élections démocratiques, à savoir la Stratégie du SEAC pour la prévention des conflits électoraux et le Manuel de référence de la SADC sur l'observation des élections, ont été approuvés par le Comité ministériel de l'Organe. En outre, le programme d'études et le manuel de formation de la SADC sur l'observation des élections ont été mis au point.

3.2 2017-18 Développement économique

3.2.1 Contexte économique mondial

3.2.1.1 Activités économiques

- (14). Selon le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale d'avril 2018, la production mondiale en 2017 a augmenté de 3,8 %, comparativement à une croissance de 3,2 % en 2016. Cela s'explique par la reprise de l'investissement et du commerce à l'échelle mondiale, soutenue par des conditions financières favorables. Les deux tiers des pays, qui représentent environ les trois quarts de la production mondiale, ont connu une croissance plus rapide en 2017 qu'au cours de l'année précédente, soit la plus forte proportion de pays ayant connu une reprise de la croissance d'une année sur l'autre depuis 2010. Les pays avancés d'Europe et d'Asie ont connu une croissance plus forte que prévu.

Tableau 1: Principaux indicateurs macroéconomiques des économies choisies

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
World	5.3	2.7	-0.4	5.2	3.9	3.2	3.4	3.4	3.1	3.2	3.8	3.9	3.9
Advanced Economies	2.7	0.1	-3.4	3.0	1.7	1.5	1.4	1.8	1.9	1.7	2.3	2.5	2.2
Euro Area	3.0	0.4	-4.4	2.0	1.5	-0.6	-0.5	0.9	1.6	1.8	2.3	2.4	2
USA	1.8	-0.3	-2.8	2.5	1.8	2.8	2.2	2.4	2.4	1.5	2.3	2.9	2.7
EM & DE	8.7	5.8	3.1	7.5	6.2	4.9	5.0	4.6	4.0	4.4	4.8	4.9	5.1
China	14.2	9.6	9.2	10.4	9.3	7.7	7.8	7.4	6.9	6.7	6.9	6.6	6.4
India	9.8	3.9	8.5	10.5	6.3	3.2	6.9	7.2	7.3	7.1	6.7	7.4	7.8
Brazil	6.1	5.2	-0.3	7.5	2.7	0.9	2.7	0.1	-3.8	-3.5	1	2.3	2.5
SSA	7.1	5.7	2.6	5.6	5.5	4.9	5.2	5.0	3.4	1.4	2.8	3.4	3.7

Note : ME et ED sont des marchés émergents et des économies en développement. ASS est l'Afrique sub-saharienne.

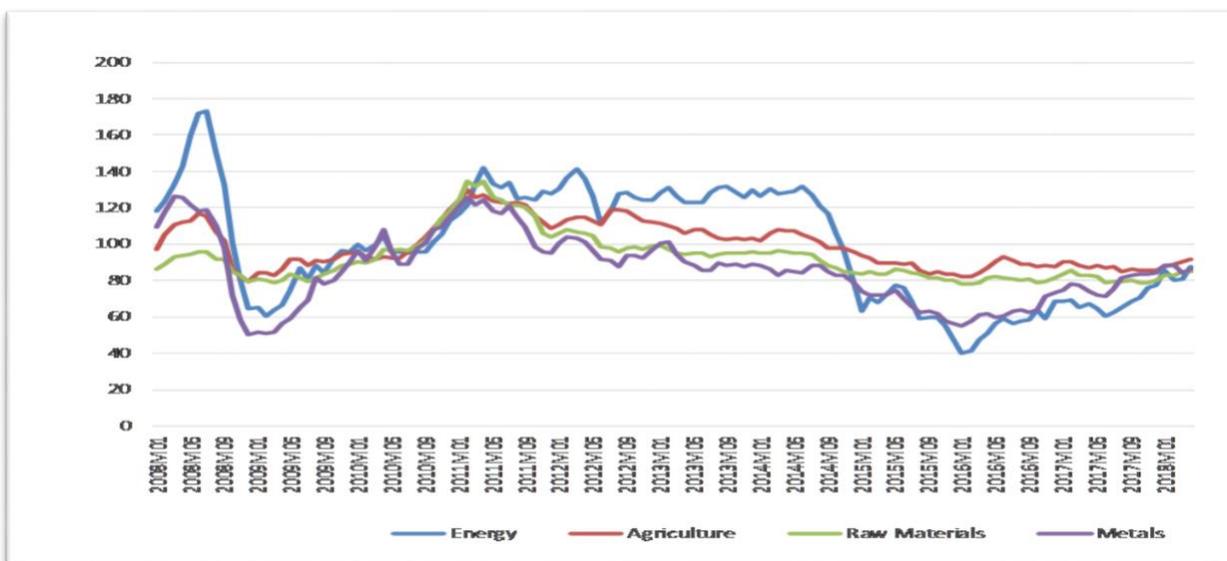
Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2018.

- (15). L'Asie émergente et en développement, qui représente plus de la moitié de la croissance mondiale, a enregistré une croissance accrue de 6,5 % en 2017 grâce à la hausse de la production manufacturière. La production en Chine a grimpé de 6.9 pour cent en 2017, soit une augmentation de 0.7 point de pourcentage par rapport à la croissance de 6.7 pour cent en 2016. La croissance de la production en Inde a ralenti, passant de 7,1 % en 2016 à 6,7 % en 2017.
- (16). La croissance en Afrique sub-saharienne est passée de 1,4 % en 2016 à 2,8 % en 2017. Cependant, les résultats économiques sont loin d'être uniformes en Afrique sub-saharienne. Les exportateurs de pétrole doivent encore faire face à l'héritage de la plus forte baisse des prix réels du pétrole depuis 1970 ; les niveaux d'endettement s'amplifient dans certains pays alors que d'autres pays souffrent de conflits internes.

3.2.1.2 Évolution des prix des produits de base

- (17). Les prix des produits de base ont continué de se raffermir en 2017. Les hausses de prix généralisées ont été soutenues par des facteurs liés tant à l'offre qu'à la demande. L'accélération de la croissance mondiale a stimulé la demande de produits de base tandis qu'un certain nombre de produits de base étaient confrontés à des contraintes d'approvisionnement. Le pétrole et les métaux précieux, les préoccupations concernant la montée du risque géopolitique ont influencé les prix (voir Figure 1). La poursuite des restrictions de la production pétrolière de l'OPEP et des pays non membres de l'OPEP, les mesures prises par la Chine pour réduire la production de métaux et d'énergie polluants et la baisse des intentions de semis de céréales aux États-Unis ont contribué en partie à l'évolution actuelle des prix des produits de base. Plusieurs mesures politiques nouvellement adoptées ou à venir ont contribué aux fortes variations des prix des métaux (notamment, les droits de douane américains sur l'aluminium et l'acier, les sanctions américaines à l'encontre des producteurs russes de produits de base, etc.).

Figure 1: Indices des prix des produits de base selon la Banque mondiale (2010 = 100)



Source : Données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (feuille rose), avril 2018.

- (18). Selon l'indice des prix des produits de base de la Banque mondiale, la hausse des prix des produits de base est en grande partie attribuable aux catégories de l'énergie et des métaux. Les prix de l'énergie ont augmenté de 23.6 pour cent en 2017 en comparaison avec une baisse de 15.2 pour cent en 2016. Les prix des métaux ont augmenté de 24,2 % en 2017 comparés à une baisse de 5,9 % en 2016. Toutefois, malgré la hausse des prix, les prix des produits de base demeurent inférieurs à la crise financière de 2008-2009 et aux sommets de 2011.

3.2.2 Performance économique régionale

- (19). Les données disponibles fournies par les États membres en avril 2018 et la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI indiquent qu'au cours des six dernières années, la croissance économique a ralenti et reste faible dans l'ensemble de la Région. Cela a affecté d'autres secteurs, notamment le secteur financier, comme l'indique l'augmentation des prêts non productifs.
- (20). Bien que l'inflation ait ralenti en général, elle reste élevée, certains États membres affichant encore une inflation à deux chiffres. La faiblesse des taux de change et les répercussions des facteurs météorologiques, notamment la sécheresse de 2015-16, ont continué d'influer sur l'évolution des prix dans certains États membres.
- (21). Dans le secteur budgétaire, les recettes publiques sont restées faibles et, dans certains cas, elles ont diminué en raison de l'augmentation des dépenses publiques. Dans certains États membres, la masse salariale a été le moteur des dépenses et représente un pourcentage important des dépenses publiques. Certains États membres ont introduit (ou envisagent d'introduire) le salaire minimum en tant que mécanisme de redistribution des revenus. Ces facteurs ont contribué en partie à la détérioration de la situation budgétaire de la plupart des États membres.

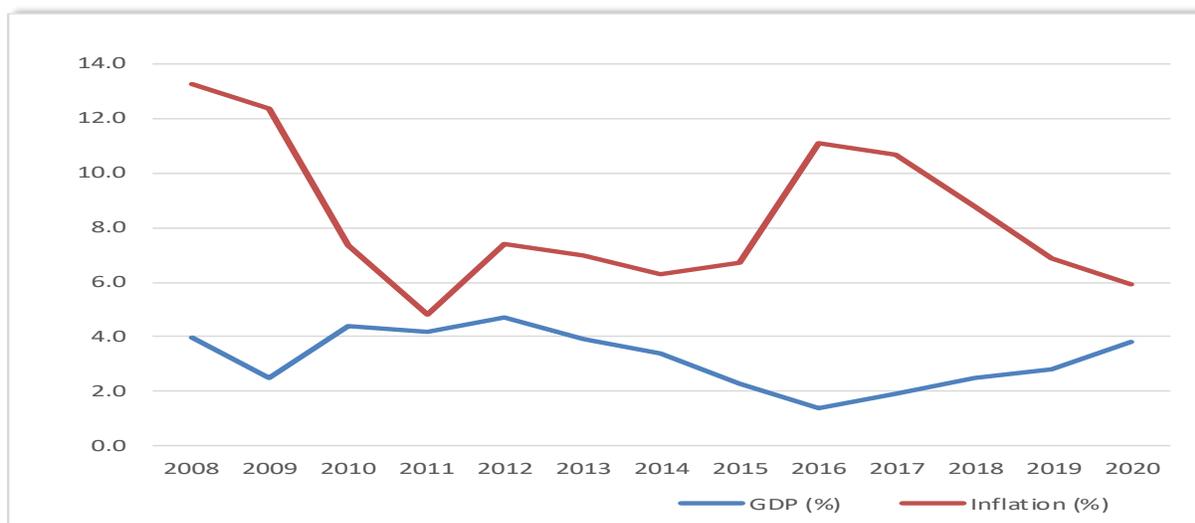
3.2.2.1 Produit intérieur brut réel

- (22). La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est restée modérée à un taux de croissance de 1,9 % en 2017 contre 1,4 % en 2016. Seule la Tanzanie a enregistré des taux de croissance du PIB réel supérieurs à l'objectif régional de 7 pour cent. L'augmentation marginale du PIB réel a été soutenue par des conditions climatiques généralement favorables dans la plupart des zones de la Région, y compris l'amélioration des prix des produits de base et l'amélioration de la reprise économique mondiale. Toutefois, la faiblesse de l'investissement et de la confiance des entreprises a pesé sur la baisse.
- (23). Par conséquent, le PIB par habitant (en dollar US nominal) a amélioré de 11.2 pour cent en 2017 en comparaison avec une baisse de 1.5 pour cent en 2016. Tous les États membres, sauf la RDC, ont enregistré une croissance positive du PIB par habitant en 2017 alors que cinq États membres seulement (Botswana, RDC, Maurice, Seychelles et Tanzanie) ont enregistré une croissance positive en 2016.

3.2.2.2 Inflation

- (24). L'inflation s'est ralentie en 2017 même si les facteurs de compression des coûts, largement imputables à l'affaiblissement des monnaies et à l'impact des facteurs météorologiques de 2015-16, ont continué d'influencer les prix. Les chiffres provisoires indiquent que la Région a enregistré un taux d'inflation moyen de 10,7 pour cent en 2017 contre 11,1 pour cent en 2016 (voir figure 2). En 2016, tous les États Membres, sauf l'Angola, le Malawi, le Mozambique, l'Eswatini et la Zambie, ont atteint la fourchette cible d'inflation régionale de 3 à 7 pour cent. En 2017, tous les États Membres, à l'exception de l'Angola, de la RDC, de Madagascar, du Malawi et du Mozambique, ont atteint la fourchette cible d'inflation régionale de 3 à 7 pour cent.

Figure 2: SADC - PIB réel et inflation (en pourcentage)



Source : États membres, avril 2018 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2018.

3.2.2.3 Épargnes et investissements nationaux

- (25). La tendance à la baisse des investissements totaux moyens et de l'épargne nationale brute enregistrée depuis 2014 s'est inversée en 2017. La Région a enregistré des investissements totaux de 24,4 pour cent du PIB en 2017, une amélioration par rapport à une moyenne de 21,4 pour cent du PIB en 2016. Quatre États membres au total, à savoir le Lesotho, le Mozambique, les Seychelles et la Zambie, ont réussi à atteindre l'objectif régional de 30 % du PIB pour l'investissement (voir figure 3). Ce chiffre se compare à celui de trois États membres, à savoir le Mozambique, les Seychelles et la Zambie, qui ont atteint l'objectif régional en 2016.

Figure 3: Épargnes nationales et investissement total (en % du PIB)



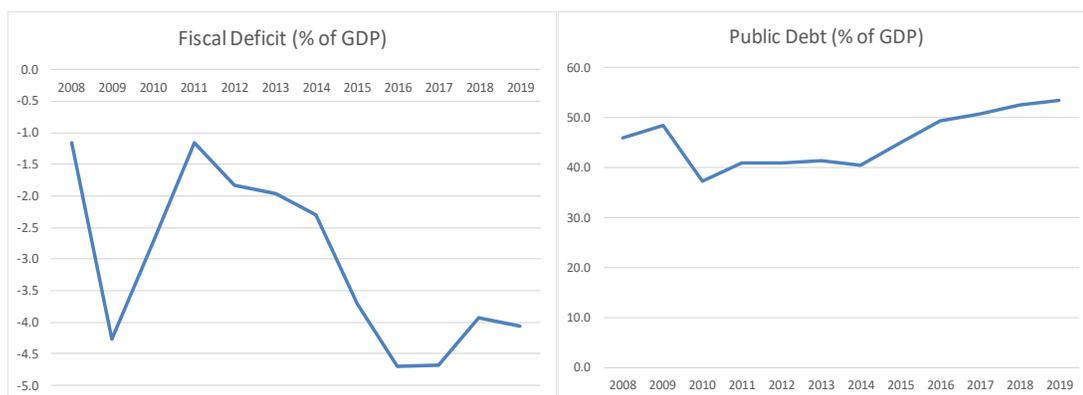
Source : Source : États membres, avril 2018 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2018.

- (26). Le taux d'épargne régional s'est situé à 20,6 pour cent du PIB en 2017. This was higher than the gross national savings of 14.4 per cent of GDP realised in 2016. Only Botswana and Zambia achieved the regional savings target of 30 per cent of GDP in 2017.

3.2.2.4 Secteur budgétaire

- (27). Subdued economic performance continued to affect government revenue collections, in turn affecting fiscal balance positions in the face of increased expenditure needs (see Fig 4). Selon les estimations, la région aurait enregistré une dette publique de 4,7 p. cent du PIB en 2016, comparé à 2017 p. cent du PIB en 2016. Seuls la République démocratique du Congo et les Seychelles ont atteint la cible régionale du déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB en 2017 comparé à six États membres (Angola, Botswana, RD Congo, Lesotho, Madagascar et Seychelles) en 2016.

Figure 4: SADC - Déficit budgétaire et dette publique comme % du PIB



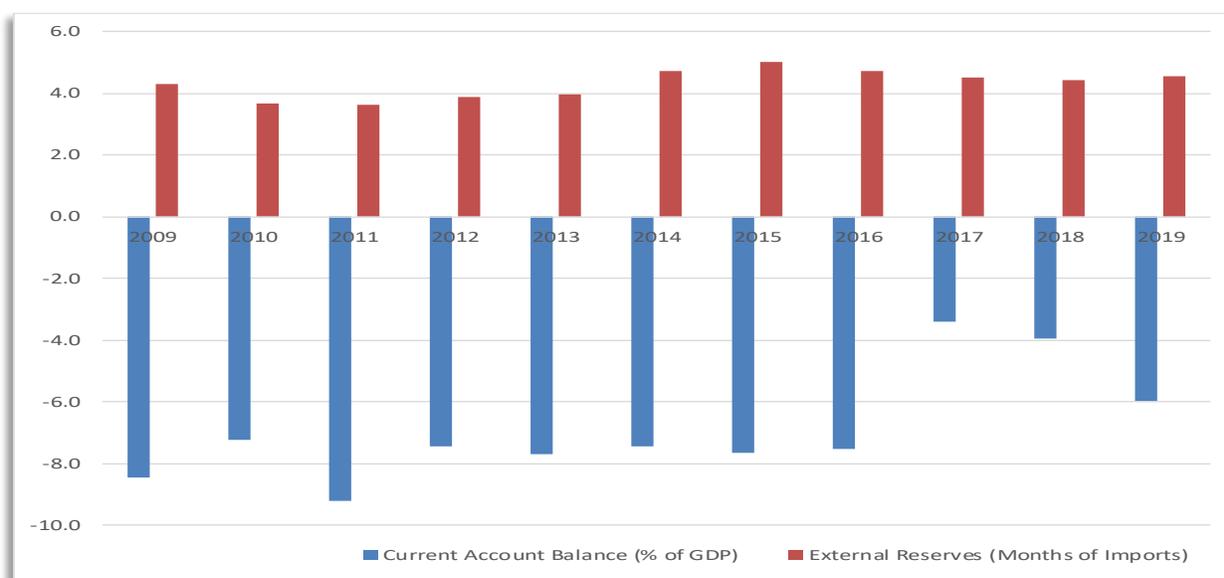
Source : États membres, avril 2018 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2018.

- (28). La dette publique continue de s'aggraver presque dans tous les États membres Selon les estimations, la Région aurait enregistré une dette publique de 50,7 p. cent du PIB en 2017, comparé à 49,5 p. cent du PIB en 2016. Tous les États membres, sauf l'Angola, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et du Zimbabwe ont atteint l'objectif régional de la dette publique de 60 pour cent du PIB alors que tous les États membres, à l'exception de Maurice, du Mozambique, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe ont atteint l'objectif budgétaire régional en 2016.

3.2.2.5 Secteur extérieur :

- (29). Malgré l'amélioration des prix des produits de base sur le marché international, les termes de l'échange pour la Région se sont détériorés de 0,9 pour cent en 2017 contre une amélioration de 1,2 pour cent en 2016. Les volumes d'importation ont légèrement amélioré de 0,8 pour cent en 2017 alors qu'elles avaient augmenté de 2,9 pour cent en 2016. Pour une troisième année consécutive depuis 2015, les volumes d'importation ont diminué de 1,8 % en 2017.
- (30). La Région a enregistré des investissements totaux de 3,4 pour cent du PIB en 2017, une amélioration par rapport à une moyenne de 7,5 pour cent du PIB en 2016. Toutefois, tous les États membres, à l'exception du Malawi, du Mozambique et des Seychelles et de l'Eswatini ont enregistré une dette publique se situant dans les limites de la cible régionale de 9 pour cent du PIB en 2017. En 2016, tous les États membres, sauf le Botswana et le Malawi, le Mozambique, la Namibie et les Seychelles ont enregistré des déficits de comptes courants dans la limite de l'objectif régional (voir la figure 5).

Figure 5: SADC - Solde du compte courant et réserves extérieures



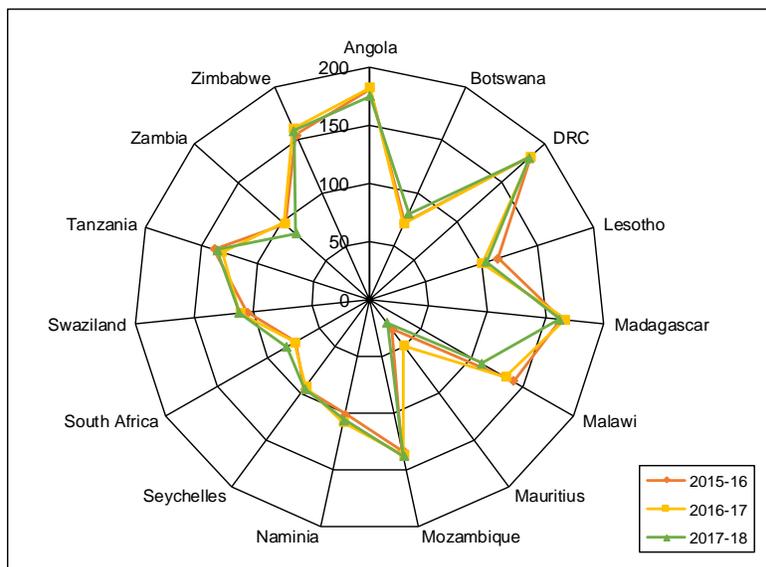
Source : États membres, avril 2018 et Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2018.

- (31). En termes de réserves de change, la couverture moyenne des importations de la SADC est restée inférieure à l'objectif régional de 6 mois d'importations à 4,5 mois d'importations en 2017. Ce chiffre est légèrement inférieur aux 4,7 mois d'importations enregistrées en 2016. Le Botswana est resté le seul État membre de la Région à disposer des réserves internationales les plus importantes, suivi de Maurice et de l'Angola. Les autres États membres n'ont pas rempli le critère de 6 mois de couverture des importations, certains d'entre eux n'atteignant pas le niveau de référence du FMI de 3 mois de couverture des importations.

3.2.2.6 Environnement commercial

- (32). Les données de la Facilité de faire des affaires de la Banque mondiale 2016-17 indiquent que la Région de la SADC progresse dans l'amélioration de l'environnement des affaires et de sa compétitivité en général bien que les performances au cours de l'année examinée aient été mitigées. Environ la moitié des États membres ont glissé au bas de l'échelon dans le classement tandis que certains d'entre eux ont enregistré une amélioration constante de la facilité de faire des affaires.
- (33). Les résultats en ce qui concerne la facilité de faire des affaires révèlent que l'Angola, la RDC, Madagascar, le Malawi, Maurice, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe ont amélioré leur classement, l'Angola, la Zambie, le Malawi et Maurice progressant de vingt-quatre, vingt-trois, treize et sept positions, respectivement. Cinq États membres de la SADC (Afrique du Sud, Botswana, Maurice, Seychelles et Zambie) sont classés dans la première tranche de 100 (voir figure 6).

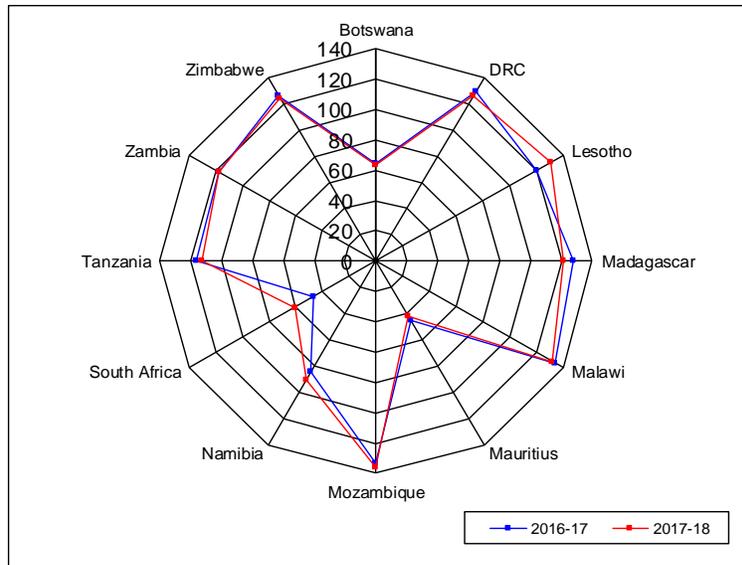
Figure 6: SADC - Facilité de la conduite des affaires



Source : Rapport de la Banque mondiale sur la facilité de la conduite des affaires 2017-18

- (34). La situation concernant l'amélioration de l'environnement des entreprises est la même si l'on considère l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial (ICM). L'ICM mesure la compétitivité d'une économie en tenant compte de tous les facteurs, depuis les facteurs de base qui lui permettent d'être compétitif jusqu'aux facteurs qui la rendent efficiente et innovante (voir figure 7).

Figure 7: Classement - Indice de compétitivité mondiale



Source : Indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial, 2017-18

- (35). Sept États membres ont amélioré le classement de l'ICM, à savoir : Botswana, RDC, Madagascar, Malawi, Maurice, Tanzanie et Zimbabwe. Un État membre (Madagascar) a fait preuve d'une amélioration exceptionnelle en passant de 128 en 2016 à 121 en 2017. Cependant, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud ont glissé dans le classement en 2017. Maurice, l'Afrique du Sud et le Botswana restent les États membres les plus compétitifs et les mieux classés de la Région. Toutefois, trois États membres (Botswana, Madagascar et Tanzanie) ont constamment amélioré leurs performances au cours des quatre dernières années consécutives.

3.3 Perspectives économiques régionales pour l'exercice 2018-19

- (36). La reprise modérée de l'économie mondiale et l'environnement extérieur favorable en termes d'amélioration des prix des produits de base devraient soutenir les perspectives économiques à moyen terme de la Région. Toutefois, les décideurs politiques doivent être décisifs dans la mise en œuvre de changements politiques pour tirer parti de l'amélioration de la reprise économique mondiale et des prix des produits de base. Les décideurs politiques devraient également faire preuve de franchise dans la gestion des risques tels que la hausse du niveau d'endettement et l'imminence d'élections dans certains États membres, qui sont normalement associés à un appétit réduit pour des réformes difficiles. Si l'amélioration des prix du pétrole profitera aux pays exportateurs de pétrole, elle se traduira par une augmentation des factures d'importation pour les pays importateurs de pétrole, ce qui affaiblira l'environnement extérieur.
- (37). Au niveau régional, des précipitations irrégulières et mal réparties au cours de la saison 2017-18 réduiront probablement la production agricole de l'été 2018 dans la Région, ce qui aura des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et les prix des denrées alimentaires. La faible production attendue peut également affecter

l'approvisionnement en matières premières agro-connexes de l'industrie agro-industrielle.

- (38). Compte tenu de ce qui précède, la croissance de la production mondiale devrait s'établir à 3,9 pour cent en 2018. La croissance dans les économies avancées en 2018 devrait s'améliorer légèrement pour s'établir à 2,5 pour cent et ralentir à 2,2 pour cent en 2019. Les États-Unis continueront de se faire les champions de cette croissance, avec une croissance de 2,9 pour cent en 2018 et de 2,7 pour cent en 2019. La croissance dans la zone euro devrait augmenter de 2,4 pour cent en 2018 et ralentir à 2,0 pour cent en 2019.
- (39). Les marchés émergents et les économies en développement continueront d'améliorer la croissance mondiale, leur croissance globale passant de 4,8 pour cent en 2017 à 4,9 pour cent en 2018 et à 5,1 pour cent en 2019. La croissance au Brésil devrait se raffermir, passant de 1,0 pour cent en 2017 à 2,3 pour cent en 2018 et à 2,5 pour cent en 2019. La croissance de l'Afrique sub-saharienne devrait s'améliorer de 0,6 point de pourcentage, passant de 2,8 pour cent en 2017 à 3,4 pour cent en 2018, puis à 3,7 pour cent en 2019.
- (40). Il est prévu qu'en 2016, la croissance économique de la région de la SADC augmente en moyenne de 2,5 pour cent en 2018, soit une amélioration de 1,9 pour cent en 2017. Aucun des États membres ne réalisera la cible régionale de 7 pour cent de croissance du PIB réel en 2018. Le PIB par tête d'habitant de la Région est prévu de connaître une amélioration modeste passant de 3.602 \$US à 3.801 \$US en 2018.
- (41). La Région a enregistré des investissements totaux de 22,2 pour cent du PIB en 2018, une amélioration par rapport à une moyenne de 21,4 pour cent du PIB en 2017. Seuls le Botswana, le Mozambique et la Zambie devraient enregistrer une épargne nationale brute supérieure à l'objectif régional de 30 % du PIB. En ce qui concerne l'investissement total, la Région devrait enregistrer une légère amélioration, passant de 24,4 pour cent du PIB en 2017 à 25,8 pour cent du PIB en 2018, six États membres (Botswana, Lesotho, Mozambique, Seychelles, Tanzanie et Zambie) devant enregistrer des investissements totaux supérieurs à 30 pour cent du PIB en 2018.
- (42). Selon les projections, l'inflation régionale devrait augmenter à 8,8 pour cent en 2018 contre 10,7 pour cent en moyenne en 2017. Il est attendu que tous les États membres, à l'exception de l'Angola, de Madagascar, du Malawi et de la Zambie, atteindront la cible d'une d'inflation régionale se situant dans la fourchette de 2 à 7 p. cent en 2018.
- (43). Selon les estimations, le déficit budgétaire se serait amélioré, passant de 4,7 pour cent du PIB en 2017 à 3,9 pour cent du PIB en 2018. Quatre États membres au total (à savoir Il est prévu que le Botswana, la RDC, Madagascar, le Malawi, les Seychelles et le Zimbabwe) atteindront la cible régionale d'un déficit budgétaire inférieur à 3 pour cent du PIB. La moyenne de la dette publique régionale devrait, selon les projections, se détériorer davantage à 50,7 pour cent du PIB en 2017. Il est prévu que tous les États membres enregistreront des dettes publiques inférieures à 60 pour cent du PIB sauf l'Angola, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et le Zimbabwe.

- (44). Dans le secteur extérieur, les termes de l'échange, selon les projections, amélioreront de 1,7 pour cent en 2018. Les volumes d'importation des biens et services de la Région devraient, selon les attentes, augmenter de 7,0 pour cent, en amélioration par rapport à la chute de 1,8 pour cent enregistrée en 2017. Il est prévu que la région enregistrera une hausse des volumes d'exportation de 5,7 p. cent en 2018, ce qui constituera une amélioration par rapport à 0,8 pour cent en 2017. Selon les estimations, la Région aurait enregistré le taux de 3,9 pour cent du PIB en 2018, comparé à 3,4 pour cent du PIB en 2017. Tous les États membres, sauf le Lesotho, le Mozambique et les Seychelles, selon les attentes, enregistreront un déficit du compte courant inférieur à 9 pour cent du PIB. Selon les estimations, la Région enregistrera des réserves extérieures de 4,4 mois d'importations en 2018, le même taux que celui de 2017. Selon les estimations, trois États membres (Angola, Botswana et Maurice) enregistreront des réserves extérieures supérieures à l'objectif régional d'une couverture de 6 mois d'importations.

4. Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionale

4.1 Développement industriel et intégration des marchés

4.1.1 Développement industriel

4.1.1.1 3.16 Vulgarisation de la Stratégie et de la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation

- (1). Le développement industriel demeure au cœur du programme d'intégration de la SADC et au cœur de la diversification de la croissance économique régionale. Au cours de l'exercice 2017-18, la vulgarisation de la Stratégie et de la Feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (SISR) est restée le principal domaine de mise en œuvre conformément à la décision du Conseil d'août 2015, qui a exhorté tous les États membres à vulgariser la Stratégie. À cet égard, les réalisations suivantes ont été notées :
- ix. Le Secrétariat a reçu des demandes de 13 États membres pour déterminer les coûts indicatifs nationaux de coordination publique pour le Plan d'action chiffré, dont 8 (Angola, Botswana, Madagascar, Afrique du Sud, Eswatini, Lesotho, Namibie et Zimbabwe) ont bénéficié d'une assistance pour l'établissement des coûts du Plan d'action. La RDC et le Malawi ont entrepris leur propre exercice d'établissement des coûts et partagé leurs estimations.
 - x. Des documents de sensibilisation et d'entreprise ont été distribués lors des réunions du Conseil et du Sommet tenu en août 2017, en Afrique du Sud. L'approche a permis d'atteindre et de sensibiliser 25 journalistes de l'Angola, du Botswana, de la République démocratique du Congo, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, d'Eswatini, de la Zambie et du Zimbabwe.

- xi. La commémoration de la Deuxième Semaine de l'industrialisation de la SADC s'est tenue en juillet 2017 afin d'établir une compréhension commune des modalités de mise en œuvre du plan d'action chiffré de la stratégie d'industrialisation. Le principal résultat de la Semaine a été la Déclaration de Sunninghill du secteur privé en termes d'actions clés et de réformes pour soutenir l'industrialisation.

4.1.1.2 Élaboration de la vision régionale de l'exploitation régionale

- (2). L'élaboration d'un projet de Vision régionale de l'exploitation minière de la SADC (VREM) et d'un plan d'action, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a marqué une autre étape importante en 2017-18. La VRERM de la SADC vise à i) maximiser l'impact de l'extraction des ressources minérales sur le développement dans le contexte global de la Vision africaine de l'exploitation minière (VAEM) et à ii) fournir le cadre de haut niveau pour guider la valorisation accrue des minéraux comme indiqué dans la Stratégie d'industrialisation. Une réunion régionale des parties prenantes aura lieu en septembre 2018 pour examiner la contribution des États membres au projet de rapport et de plan d'action.

4.1.1.3 Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de principales priorités du SISR

- (3). Des efforts continus ont été entrepris en vue de mobiliser des ressources et de combler le déficit de financement pour la mise en œuvre des principales priorités de la SISR. Au cours de l'exercice 2017-8, le Secrétariat a réussi à obtenir des ressources de la Coopération allemande au développement (GIZ) et de la Commission européenne pour soutenir le développement de chaînes de valeur régionales et la création de la valeur ajoutée pour les produits agricoles et non agricoles dans certains sous-secteurs de la transformation des produits agricoles et pharmaceutiques. La mise en œuvre débutera l'année prochaine.

4.1.1.4 Création de la Direction du développement industriel et commerce

- (4). La Direction du développement industriel et du commerce (DIC) a été nouvellement créée au sein de la structure du Secrétariat de la SADC au cours de l'exercice 2017-18 avec pour mandat de s'assurer que la région de la SADC est autosuffisante en biens et services qui peuvent être échangés dans la Région et à travers le monde. Le mandat englobe l'ensemble de la chaîne d'activités, depuis la recherche scientifique et le développement jusqu'à la production de la chaîne de valeur industrielle et l'établissement des spécifications des biens et des services dans les normes et les règlements techniques, ce qui, en fin de compte, mène au commerce. Au cours de l'année examinée, la Direction DIC s'est concentrée sur les points suivants :
 - i. La mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrialisation, avec pour principal objectif de diversifier la structure industrielle des économies de la SADC et de promouvoir la valorisation, la valeur ajoutée, et les stratégies de la chaîne de valeur.

- ii. L'intégration effective des marchés des biens et des services ainsi que l'élargissement des possibilités d'exportation grâce aux nouveaux accords commerciaux tripartites et continentaux et l'amélioration de l'environnement commercial par un effort continu visant à supprimer les restrictions ou les obstacles au commerce.

4.1.2 Intégration des marchés

4.1.2.1 Accord de libre-échange tripartite

- (5). Le Secrétariat a continué de suivre la mise en œuvre de la Zone de libre-échange (ZLE) de la SADC par les États membres. Une étape clé dans la consolidation de la zone de libre-échange de la SADC durant l'exercice 2017-18 a été la mise en œuvre de la suppression progressive des droits de douane. Toutes les parties au Protocole commercial de la SADC, à l'exception de deux États membres actuellement confrontés à des difficultés de mise en œuvre, ont achevé ou sont sur le point de l'achever. Toutefois, la tendance persistante des États membres à ne pas respecter les exigences du protocole sur l'élimination progressive des droits de douane doit être traitée par les organes compétents ou transmise au Conseil, car cela risque de saper les fondements de l'intégration des marchés dans la SADC.
- (6). Des progrès ont été réalisés dans l'examen du Cadre de coopération régionale sur les lois et politiques de la concurrence, ce qui constitue un pas important vers la mise en œuvre de la ZLE de la SADC. En particulier, les principales réunions suivantes ont été organisées :
 - i. **Le Forum africain de la concurrence (FAC), qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de concurrence sur le continent africain, s'est tenu en décembre 2017 et a pris des décisions relatives au droit et aux politiques de la concurrence. Plusieurs organismes africains chargés de la concurrence ont profité de l'atelier de renforcement des capacités pour acquérir de nouvelles compétences en matière d'enquête et d'analyse et partager leurs expériences en matière d'application du droit de la concurrence ;**
 - ii. La réunion annuelle du Comité technique de la concurrence de la SADC s'est tenue en mai 2017 et a examiné et partagé les meilleures pratiques de la SADC sur la mise en œuvre de la politique de concurrence. Le Comité a constitué un quatrième groupe de travail pour diriger les travaux sur les questions liées à la consommation ; et
 - iii. La deuxième réunion du Groupe de travail sur les cartels de la SADC a eu lieu en août 2017 en Zambie pour examiner et partager les pratiques d'application des cartels et les défis communs.

4.1.2.2 Libéralisation du commerce des services

- (7). Le Protocole de la SADC sur le commerce des services, signé en août 2012, a continué à fournir un cadre permettant aux États membres de négocier la libéralisation progressive du commerce des services dans des secteurs identifiés.

Le premier cycle de ces négociations, qui a débuté en 2012 et couvert six secteurs prioritaires, a abouti à la réalisation des jalons suivants :

- i. Un accord sur quatre (4) secteurs, à savoir les services financiers, le tourisme, les transports et les communications, qui a abouti à la finalisation des négociations sur quatorze (14) offres (sous forme de listes d'engagements) ainsi que six annexes réglementaires couvrant les services financiers, les services de télécommunications, les services touristiques, les opérations commerciales substantielles, la circulation des personnes physiques (mode 4) et les arrangements intérimaires relatifs aux engagements sur les subventions.
- ii. Les négociations sur les annexes réglementaires couvrant les services postaux et de messagerie et les services de transport et de logistique se poursuivent. Les négociations sur les offres dans les deux autres secteurs, à savoir la construction et les services liés à l'énergie, se poursuivront lors du prochain cycle de libéralisation du commerce des services, qui devrait inclure de nouveaux secteurs à l'appui de la stratégie d'industrialisation.

4.1.2.3 Approbation et mise en œuvre des propositions soumises sur la TRF par les États membres

- (8). Toutes les propositions de projet sur la Facilité liée au commerce (FC) émanant des États membres bénéficiaires ont été approuvées en mai 2017 et tous les États membres bénéficiaires ont signé les conventions de financement avant le 27 juillet 2017. Il s'agit d'une réalisation importante dans la mesure où les projets approuvés prennent largement en compte les priorités d'intégration de la SADC, la plupart des interventions de la FC ciblant le développement industriel et une meilleure intégration des marchés.
- (9). Une avance de 30 % a été versée aux douze (12) États membres pour la mise en œuvre de projets au Botswana (780 000 euros), au Lesotho (780 000 euros), au Malawi (420 000 euros), à Madagascar (420 000 euros), à Maurice (420 000 euros), au Mozambique (780 000 euros), en Namibie (780 000 euros), aux Seychelles (420 000 euros), en Eswatini (780 000 euros), en Tanzanie (420 000 euros), en Zambie (420 000 euros) et au Zimbabwe (420 000 euros). Le renforcement des capacités en matière de passation de marchés et de gestion financière a été dispensé à tous les États membres et les plans de travail et d'achat ont été facilités pour tous les pays bénéficiaires.

4.1.2.4 Zone de libre-échange tripartite

- (10). Les États membres/partenaires tripartites ont poursuivi leurs travaux en vue de finaliser les négociations sur les questions en suspens de la phase 1, principalement en ce qui concerne les offres tarifaires, les règles d'origine spécifiques et les recours commerciaux. À ce jour, vingt-deux (22) États membres/partenaires tripartites ont signé l'Accord, avec seulement trois (3) ratifications reçues à ce jour de l'Égypte, du Kenya et de l'Ouganda. Les progrès dans la ZLET ont été entravés par le manque de financement et l'avancement rapide des négociations pour la zone de libre-échange continentale africaine, qui

n'a pas été confrontée aux mêmes défis financiers. Afin d'obtenir davantage de ratifications de l'Accord, le Groupe de travail tripartite (TTF) a reçu des fonds de l'UE pour organiser des ateliers nationaux de sensibilisation dans certains États membres/partenaires tripartites. Un total de quatorze (14) ratifications est nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'Accord. Après la signature, 14 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur l'Accord.

4.1.2.5 Zone de libre-échange à l'échelle du continent africain

- (11). **La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, lors de sa 10^{ème} session extraordinaire tenue à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018, a adopté l'Accord établissant la zone de libre-échange à l'échelle du continental africain (AZLECAF) et ses protocoles, à savoir (i) le Protocole sur le commerce des biens ; (ii) le Protocole sur le commerce des services ; et (iii) le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends. L'Accord de la ZLECAF a été signé par 44 pays africains, dont neuf (9) sont des États membres de la SADC ; et 47 membres ont signé la Déclaration de Kigali, destinée principalement aux pays qui, pour des raisons juridiques, n'ont pas pu signer l'accord principal. Vingt-sept (27) pays ont signé le Protocole sur la libre circulation des personnes. Après la signature, 22 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur l'Accord.**
- (12). **Le Kenya, le Ghana et le Rwanda ont ratifié et d'autres ratifications sont attendues à mesure que les processus juridiques internes se dérouleront dans les États membres respectifs au cours de l'année 2018. Les travaux continuent pour faciliter la conclusion des questions en souffrance (programme intégré) dans la phase I de la prochaine réunion de la Conférence de l'UA en janvier 2019.**

4.1.2.6 Facilitation du commerce et instruments douaniers

- (13). Dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme de facilitation du commerce (PFC) de la SADC approuvé par le Groupe de travail ministériel sur l'intégration économique régionale en juillet 2016, qui devait appuyer la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation. Au cours de l'exercice 2017-18, les principales activités dans le domaine des douanes et de la facilitation du commerce sont les suivantes :
- i. **Élaboration d'un régime commercial simplifié (RÉCOS) dans la Région visant à réduire les obstacles au commerce, qui affectent les petits commerçants, en particulier les coûts de transaction, associés au commerce formel ; et**
 - ii. **Introduction du certificat d'origine électronique visant à déterminer si un produit est originaire de la Région et bénéficie donc d'un accès en franchise de droits au marché de la SADC. Un ensemble de règles pour le certificat d'origine électronique destiné à bénéficier aux États membres sur les préférences commerciales de la SADC a été convenu par les États membres. Le passage de la certification manuelle actuelle, délivrée principalement par les administrations douanières de la plupart des États membres, à une plate-forme électronique dans**

le pays d'exportation ou d'origine est considéré comme un instrument efficace et efficient de facilitation du commerce qui pourrait réduire les coûts et les délais tout en favorisant la transparence et le classement électronique ; et

- iii. Une proposition de projet sur les besoins de facilitation du commerce pour le poste frontalier de Kasumbalesa, qui fait partie de l'amélioration de la gestion de la frontière du Corridor Nord-Sud, a été approuvée par le gouvernement allemand et présentée aux parties prenantes de la RDC sous la direction du Ministère du commerce, et les parties prenantes zambiennes sous la direction du Ministère du commerce.

4.1.2.7 Intégration des marchés financiers

- (14). La SADC continue d'appuyer la modernisation et l'harmonisation des systèmes de paiement et de compensation comme moyen de financer les secteurs prioritaires et de stimuler le développement économique de la Région. La performance du système intégré de règlement électronique régional de la SADC (SIRESS) est impressionnante depuis juillet 2013, date à laquelle le système a été mis en service. À la fin d'avril 2018, le SIRESS avait réalisé les étapes suivantes :
 - i. Fin avril 2018, le nombre total cumulé de transactions réglées s'élevait à 1 063 306, représentant 4,46 billions de Rands sud-africains (ZAR), soit l'équivalent de 377,14 milliards de \$US. Tous les États membres participent au SIRESS, sauf Madagascar ; et
 - ii. Il a facilité le passage d'un système de règlement en monnaie unique (règlement en rand sud-africain) à un système de règlement en plusieurs monnaies, le dollar des États-Unis servant de monnaie de règlement supplémentaire. Le règlement en dollars américains dans le système devrait entrer en service en octobre 2018 tandis que l'ensemble du système multidevises devrait être entièrement mis en œuvre d'ici décembre 2019.
- (15). Pour être un système de paiement inclusif, le SIRESS peut désormais également régler les paiements de faible valeur à partir des quatre pays de l'Autorité monétaire commune, à savoir le Lesotho, la Namibie, le Eswatini et l'Afrique du Sud. Afin d'éviter que la marque SIRESS ne soit contestée ou détournée par un tiers, des démarches pour l'enregistrement de la marque SIRESS sont en cours dans tous les États membres. Toutefois, étant donné qu'il y avait déjà des marques déposées qui étaient similaires phonétiquement et visuellement à la marque SIRESS proposée, il a été convenu que le système de paiement de la SADC soit enregistré en tant que "Système de règlement brut en temps réel de la SADC" (SADC-RTGS).

4.1.2.8 Financement du développement

- (16). Le Fonds pour la préparation et le développement de projets de la SADC (SADC - FPDF) continue d'aider les États membres à renforcer la connectivité des infrastructures régionales en accordant des subventions pour la préparation et le développement de projets d'infrastructures régionales transfrontalières. Durant l'exercice 2017-18, deux autres projets, à savoir le projet Arica Green Co (Zambie,

Botswana, Mozambique et Namibie) et les directives et normes de l'Agence des énergies renouvelables (Maurice) ont été approuvés. Le nombre cumulatif de projets financés au titre de ce mécanisme était de neuf projets en juin 2018.

- (17). Le Secrétariat a été en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires dans le cadre de la coopération SADC-Allemagne/KfW pour financer des activités supplémentaires de préparation de projets. Le gouvernement allemand s'est engagé à fournir des ressources supplémentaires à travers la KfW pour financer les activités du FPDP en fonction de l'évaluation du mécanisme, qui est actuellement en cours.
- (18). Les travaux pour l'opérationnalisation du Fonds de développement régional (FDR) de la SADC sont en cours. Le Secrétariat a engagé des discussions avec la BAD afin qu'elle fournisse l'appui technique pour l'opérationnalisation des guichets Développement des infrastructures et Développement industriel ; Élaboration d'un plan de migration du FPDP actuel vers le Fonds de développement régional de la SADC et l'élaboration des directives et politiques opérationnelles et de gouvernance du Fonds.

4.1.2.9 Investissement et questions fiscales

- (19). La SADC a sollicité l'aide de l'OCDE pour élaborer un cadre de politique d'investissement de la SADC (basé sur le cadre de politique d'investissement de l'OCDE) en réponse aux défis d'attirer l'investissement étranger direct dans la Région ainsi que l'investissement intérieur et régional.
- (20). Le Cadre directif d'investissement de la SADC (CDI) a été finalisé au cours de l'exercice 2017-18. Le CDI vise à fournir un cadre pour la formulation et la mise en œuvre de politiques d'investissement saines qui peuvent promouvoir une croissance économique à grande échelle dans la Région. Le processus de formulation, qui a duré plus de deux ans, a été mené par les États membres et a été conçu comme un programme orienté vers l'action qui a fourni une feuille de route politique. L'objectif était d'inciter les États membres à un effort collectif pour faire avancer les réformes susceptibles d'attirer les investissements. Des plans d'action nationaux sur l'investissement (PANI) sont en cours d'élaboration afin de fournir des orientations politiques sur la mise en œuvre du CDI de la SADC. Trois États membres ont élaboré leur PANI avec l'aide du Centre d'investissement et de commerce de l'USAID au Botswana, au Malawi et en Zambie.
- (21). Le modèle des traités bilatéraux d'investissement (TBI), qui a été élaboré pour la première fois en 2012, a été revu au cours de l'année pour prendre en compte la nature dynamique des accords internationaux dans un environnement en mutation. Il cherche au contraire à prêter aux gouvernements des conseils dont ils pourraient tenir compte lorsqu'ils s'engagent dans une négociation future à propos d'un traité d'investissement. Il constitue également une ressource d'apprentissage pour les fonctionnaires et peut servir de base de formation pour les fonctionnaires de la SADC, en particulier ceux qui participent à la négociation des traités d'investissement.

- (22). Le modèle d'accord type de la SADC sur la double imposition (ADI) a été révisé pour tenir compte de l'érosion de la base et du transfert des bénéficiaires. Le modèle révisé a été approuvé par les ministres des finances et de l'investissement lors de leur réunion de juillet 2018. Les ministres ont chargé le Sous-comité fiscal d'évaluer l'état d'avancement de l'harmonisation des régimes fiscaux dans la Région et de rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine réunion.

4.1.2.10 Programme de convergence macroéconomique

- (23). Le processus d'évaluation par les pairs de la convergence macroéconomique a été lancé en mai 2013 à Maputo (Mozambique). Depuis lors, tous les États membres, sauf Madagascar et les Seychelles, ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Au cours de l'exercice 2017-18, cinq États membres, à savoir le Botswana, Maurice, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie, ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs et les conclusions ont été examinées par le Groupe d'évaluation par les pairs en juillet 2018. Le Groupe a approuvé les propositions de politiques recommandations pour ces États membres telles que les équipes d'évaluations respectives les ont présentées et a encouragé les États membres évalués à mettre en œuvre les recommandations y afférent et à rendre compte des progrès chaque année.
- (24). S'agissant de la performance des États membres vis-à-vis des cibles de convergence macroéconomique, la performance a été mitigée. En 2017, tous les États Membres, à l'exception de l'Angola, de la RDC, de Madagascar, du Malawi et du Mozambique, ont atteint la fourchette cible d'inflation régionale de 3 à 7 pour cent. En 2016, tous les États Membres, sauf l'Angola, le Malawi, le Mozambique, l'Eswatini et la Zambie, ont atteint la fourchette cible d'inflation régionale de 3 à 7 pour cent. Seuls la République démocratique du Congo et les Seychelles ont atteint la cible régionale du déficit budgétaire de 3 pour cent du PIB en 2017 comparé à six États membres (Angola, Botswana, RD Congo, Lesotho, Madagascar et Seychelles) en 2016. Tous les États membres, à l'exception de Maurice, du Mozambique et des Seychelles, ont atteint la cible régionale de la dette publique inférieure à 60 pour cent du PIB aussi bien en 2015 qu'en 2016 ; et

4.2 Infrastructures en appui à l'intégration régionale

4.2.1 Déploiement du plan directeur régional pour le développement des infrastructures de la SADC

- (25). Le plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC (RIDMP) est le plan directeur de tous les projets d'infrastructure pour la période 2012 à 2027. Il met en œuvre la priorité B - Infrastructures en appui à l'intégration régionale du RISDP révisé. Le RIDMP se concentre sur la réalisation de la vision 2027 des infrastructures de la SADC et contribue à la stratégie et à la feuille de route pour l'industrialisation ainsi qu'à d'autres cadres stratégiques régionaux. À cette fin, un certain nombre de mécanismes pour la préparation de projets sont en place pour s'assurer que la Région dispose d'une réserve de projets susceptibles d'être financés. Il s'agit, entre autres, du :

- i. du Fonds pour la préparation et le développement des projets de la SADC (FPDP) accueilli par la Banque de développement de l'Afrique australe à Midrand (Afrique du Sud) (25 millions de dollars US) ;
- ii. de l'Unité consultative de projet (PAU) du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) hébergée par le Centre de coordination du SAPP à Harare (Zimbabwe), financé par la Banque mondiale (30 millions de dollars US) ;
- iii. du Projet d'investissement dans les infrastructures pour l'Afrique du Sud (IIPSA) accueilli par la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) à Midrand, en Afrique du Sud, qui envisage également des projets régionaux de la SADC - UE (100 millions d'euros) ;
- iv. du Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (NEPAD IPPF), accueilli par la Banque africaine de développement à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour les projets du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA) ;
- v. du Fonds de l'eau de la SADC accueilli par la DBSA à Midrand (Afrique du Sud) soutenu par le gouvernement allemand à travers la KfW ;
- vi. du 11^e Fonds européen de développement (FED) (600 millions d'euros destinés aux 5 DRMO - Préparation et mixage) ;
- vii. du Fonds pour le développement des infrastructures résistantes au climat basé à Centurion (Afrique du Sud) et soutenu par le DFID (80 millions de livres sterling).

4.2.2 Communication et TIC

4.2.2.1 Mise en œuvre du Projet d'itinérance de la SADC

- (26). Les opérateurs de réseaux mobiles (ORM) de neuf (9) États membres de la SADC mettent en œuvre le projet SHAR (Itinérance au pays et à l'étranger de la SADC) à l'aide du principe Itinérance similaire à celle du pays (RLAH). Cette implémentation est conforme à la décision prise en novembre 2014 par les ministres responsables des TIC d'adopter le régime Itinérance comme au pays en réglementant tant le tarif de gros que le tarif de détail de l'itinérance en utilisant les trajectoires de glissement pour les six (6) prochaines années. Le projet est mis en œuvre en trois phases : Phase I : Transparence des tarifs de l'itinérance et augmentation de l'empreinte de l'itinérance ; Phase II : Réglementation du plafonnement des prix de gros et de détail, approche à trois volets ; et Phase III : Réglementation des prix de l'itinérance en fonction des coûts.
- (27). Les neuf États membres ont mis en œuvre les phases 1 et 2, ce qui a permis d'assurer la transparence des services d'itinérance grâce à la réception d'un SMS à l'entrée d'un itinérant dans un réseau étranger et à la réduction des tarifs. La deuxième phase a été mise en œuvre sur une base de réciprocité par le biais d'une réglementation par plafonnement des prix de gros et de détail de l'itinérance,

suivant des périodes transitoires d'itinérance de la SADC (SADC Roaming Glide Paths). La troisième et dernière phase nécessite l'élaboration d'un modèle des coûts de l'itinérance de la SADC afin de déterminer le coût réel de l'itinérance dans la région de la SADC, qui doit être mis en œuvre d'ici septembre 2018.

4.2.2.2 Déclaration de la SADC sur la quatrième révolution industrielle

- (28). En septembre 2017, en Afrique du Sud, dans le cadre de l'engagement des États membres, les ministres des TIC de la SADC ont signé une déclaration sur la quatrième révolution industrielle (QRI) pour guider l'élaboration de programmes et de projets régionaux. La Déclaration est un engagement à préparer la SADC à la quatrième révolution industrielle à l'aide des TIC et la nécessité d'accélérer le déploiement des infrastructures à large bande et de traiter l'Internet comme un outil essentiel accessible à tous les citoyens de la SADC. Les principaux domaines prioritaires : Les principaux domaines prioritaires sont les suivants :
- i. les infrastructure et la connectivité;
 - ii. l'abordabilité;
 - iii. les compétences et la sensibilisation
 - iv. le développement entrepreneurial (opportunités numériques pour le développement du commerce des MPME, en particulier l'exportation des biens et services); et
 - v. le contenu local.
- (29). La Déclaration promet de stimuler la collaboration et d'introduire des mesures concrètes et pratiques pour positionner la SADC en tant qu'acteur compétitif et essentiel dans le développement et l'évolution de la quatrième révolution industrielle tout au long de ses chaînes de valeur dans les domaines prioritaires suivants :
- i. l'introduction continue de cadres directifs et réglementaires habilitants ;
 - ii. le déploiement d'une large bande de haute qualité à des prix abordables ;
 - iii. la massification des compétences ;
 - iv. les cadres de cybersécurité, y compris la protection des enfants, des femmes et d'autres groupes vulnérables ; et
 - v. la poursuite d'autres catalyseurs essentiels de la quatrième révolution industrielle.
- (30). Le Secrétariat de la SADC a mis sur pied le Groupe de travail de la SADC sur la FIR afin d'élaborer un cadre pour rendre opérationnelle la Déclaration de la SADC sur la FIR.

4.2.3 Énergie

- (31). Au cours de l'exercice 2017-2018, la Région a mis en service 3 580 MW en 2017, avec la contribution de dix (10) États membres continentaux : Angola 1 727 MW ; Botswana 120 MW ; RDC 150 MW ; Malawi 6 MW ; Mozambique 40 MW ; Namibie 70 MW ; Afrique du Sud 1 234 MW ; Tanzanie 28 MW ; Zambie 55 MW et Zimbabwe 150 MW. Le total de l'énergie installée est de 67 200 MW. Les projets de centrales électriques ont été commandés aussi bien par des services publics que des

producteurs d'électricité indépendants (IPP). Une évaluation de l'état de préparation à la définition de projet (PDRA) a été mise au point comme outil de gestion et de suivi des projets afin d'assurer l'exactitude des rapports d'avancement. L'outil a été diffusé dans tous les États membres de la SADC continentaux afin de sensibiliser les compagnies nationales d'électricité dans le cadre du SAPP.

4.2.3.1 Mise en œuvre du plan d'expansion de la production et du transport de l'électricité

- (32). La demande de pointe actuelle et les marges de réserve de capacité de production révèlent une capacité régionale excédentaire de 2 957 MW. De plus, la capacité de stockage d'énergie hydroélectrique conventionnelle et pompée au cours de l'exercice 2017-2018 occupait 43%, le gaz 24%, les systèmes solaires (Photovoltaïque (PV) et énergie solaire concentrée (ESC)) 11%, l'énergie éolienne 10% et le charbon seulement 7%. Les investissements récents dans les technologies d'énergie renouvelable et les centrales au gaz mises en service ont augmenté la part des autres sources d'énergie primaire dans le mix de production. En conséquence, la part du charbon a glissé de 74 % à 60 % entre 2013 et 2017 tandis que la part de l'hydroélectricité est restée constante à 21 %.

4.2.3.2 Élaboration et mise en œuvre du sous-programme régional de pétrole et de gaz

- (33). Le Secrétariat de la SADC a convoqué une réunion du Sous-comité du pétrole et du gaz de la SADC les 15 et 16 février 2018 pour, entre autres, établir un comité régional du gaz en réponse à la directive de la 36e réunion ministérielle tenue à Ezulwini Valley (Eswatini) en juillet 2017 et du 37e Sommet des Chefs d'État de 2017 qui mettent tous deux l'accent sur l'importance du rôle du pétrole et du gaz dans le mix énergétique régional et sur la nécessité de développer l'économie du gaz. Le Sous-comité a préparé un projet de termes de référence (TdR) du Comité régional du gaz. Le Comité a été inauguré en marge de la réunion des ministres de l'énergie qui s'est tenue en juin 2018. Le Comité régional du gaz supervisera également l'élaboration d'un plan directeur régional du gaz.

4.2.4 Transport

4.2.4.1 Programme tripartite de facilitation du transport et du transit

- (34). Le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PFTTT) a été lancé en octobre 2017 à Dar es-Salaam (Tanzanie) pour faciliter le développement d'un marché régional du transport routier plus compétitif, intégré et libéralisé qui peut contribuer efficacement à l'intégration régionale et au développement économique, par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, lois, règlements, normes harmonisés en matière de transport routier pour des réseaux de transport et de transit routiers transfrontaliers efficaces, des services de transport et de logistique, des systèmes et des procédures dans la région Afrique orientale-Afrique australe (AO-AA). À ce jour, le programme a franchi les étapes remarquables suivantes :

- i. l'élaboration et la validation de l'accord sur la gestion de la charge des véhicules, de l'accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier et de cinq lois types pour guider la transposition des accords au niveau des États membres ;
- ii. une sensibilisation nationale et régionale a été menée dans 17 des 21 États membres/partenaires tripartites afin d'identifier les besoins d'assistance technique des États membres et des principales parties prenantes ;
- iii. plus de 100 demandes d'assistance technique ont été reçues et sont en cours de traitement ; et
- iv. la facilitation de l'établissement du Forum des régulateurs du transport routier transfrontalier en tant que plateforme de coordination et de synchronisation des réformes politiques et réglementaires que les États membres sont tenus d'entreprendre conformément aux lois, politiques, règlements et normes tripartites convenus.

4.2.4.2 **Projet ferroviaire du Corridor Nord-Sud (CNS)**

- (35). En juin 2016, la Fondation d'entreprise du NEPAD a obtenu une subvention du Fonds de la SADC pour la préparation et le développement de projets (FPDP) géré par la Development Bank of Southern Africa (DBSA) pour l'étude du Corridor Nord-Sud (CNS), et un consultant technique a été nommé en février 2017 pour entreprendre l'étude. La Fondation d'entreprise du NEPAD a facilité avec succès l'élaboration et l'accord des propositions clés entre les chemins de fer du NSC pour le développement du CNS. Le 25 janvier 2018, une réunion du Comité directeur du CNS composé de présidents directeurs généraux (PDG) de toutes les compagnies ferroviaires du CNS a été convoquée et les conclusions de l'étude du CNS ont été approuvées.
- (36). Dans le cadre de l'étude du CNS, les chemins de fer du CNS se sont entendus collectivement sur les principes clés de la stratégie de développement du corridor dans tous les principaux domaines, à savoir l'exploitation, la commercialisation, les infrastructures et le matériel roulant. L'étude du CNS a présenté non seulement des propositions pour la vision future du corridor mais également des mesures immédiates que tous les chemins de fer ont convenu d'exécuter. Une série de projets ont été approuvés pour développement ultérieur par les PDG des chemins de fer du CNS.
- (37). Pour exécuter les projets approuvés ci-dessus, des fonds sont obtenus pour la préparation des projets, en particulier pour les projets à court terme. Les termes de référence (TdR) des projets ont été élaborés et le financement des projets suivants a été sollicité. D'autres projets sont déjà en cours d'exécution par les chemins de fer, comme l'injection de matériel roulant dans le corridor. La société Transnet a récemment livré du matériel roulant à la Zambie et au Zimbabwe au premier trimestre 2018 pour augmenter la capacité de la ligne ferroviaire. D'autres demandes seront soumises pour les projets d'infrastructure et de matériel roulant au cours de l'année 2018.

4.2.5 Eau

4.2.5.1 Projet d'approvisionnement en eau transfrontalière du Kunene

- (38). Le projet d'approvisionnement en eau transfrontalier de Kunene comprend trois segments distincts : l'un concernant la soumission de la conception du projet (pour Namacunde et le lot 2.1 à Santa Clara) et les deux autres concernant la conception et l'exécution sur site à Calueque et à Santa Clara. Après un lancement officiel, la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en eau de Kunene, partagé entre l'Angola et la Namibie, a progressé comme prévu. La construction de la station de traitement d'eau du village de Calueque et les réparations de la conduite principale montante et du canal ont été achevées avec succès et les mises en service fin mars 2018. Ceci constitue l'achèvement du lot 1 du projet. Le lot 2, qui comprend la construction et la réhabilitation du réseau de stockage et de distribution d'eau à Santa Clara, a débuté en juin 2018 comme prévu et un consultant a été recruté. Les travaux seront achevés en juin 2019.

4.2.5.2 Programme de gestion des eaux souterraines

- (39). L'Institut de gestion des eaux souterraines de la SADC (GMI) a été entièrement créé et compte quatre (4) membres du personnel technique et le directeur exécutif de l'Institut d'études sur les eaux souterraines de l'Université d'État libre. Le plan et la stratégie de viabilité financière du GMI de la SADC ont été élaborés, examinés et approuvés par les comités techniques pertinents, notamment le Sous-comité pour les eaux souterraines et le Comité technique des ressources en eau, et approuvés par le Comité des ministres responsables de l'eau lors de leur réunion de juin 2018. Des consultances sont en cours pour évaluer les cadres directifs et juridiques de la gestion des eaux souterraines dans les États membres et au niveau régional, et le Portail d'information sur les eaux souterraines contenant des informations sur les eaux souterraines dans la Région, notamment la carte et l'atlas des eaux souterraines de la SADC, a été mis au point. Le portail est accessible en ligne par tous les États membres. Des experts de l'eau des États membres ont été formés à la gestion des eaux souterraines avec l'appui des partenaires tels que l'UNESCO, l'IWMI, Waternet, l'Université d'État libre et l'Université du Botswana, etc.

4.2.5.3 Projets du Fonds de développement des infrastructures résistantes au climat (CIRDF)

- (40). Un certain nombre de projets ont été mis en œuvre avec l'appui du CIRDF pour promouvoir la résilience des communautés en termes d'approvisionnement en eau, de sécurité alimentaire à travers l'irrigation et d'autres initiatives de moyens de subsistance. Parmi les projets achevés avec succès, il faut compter :
- i. la réhabilitation des puits de forage de Mitema, de l'Office d'approvisionnement en eau et d'assainissement du Plateau Makonde (Makonde Plateau Water Supply and Sanitation Authority) en Tanzanie : et réhabilitation du champ de puits de Mitema, y compris l'installation de nouvelles pompes pour une usine de traitement

de l'eau desservant 350 000 bénéficiaires. La station d'eau estimée à 300 000 \$US a été mise en service en novembre 2017 ;

- ii. le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kazungula (Kazungula Water Supply and Sanitation) de la société d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la province du sud (Southern Water and Sewerage Company) en Zambie : des installations de traitement de l'eau évaluées à 580 000 \$US pour la remise à neuf et l'amélioration de la capacité pour le bénéfice des populations locales et des 130 000 voyageurs qui traversent la frontière chaque année. Les travaux ont été mis en service en mai 2018. Ces travaux complètent le poste-frontière à guichet unique en construction ;
- iii. le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes frontalières à l'Est (Eastern Zambia Border Towns Water Supply and Sanitation) de la société d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la province orientale (Eastern Water and Sewerage Company) en Zambie et le projet de la Compagnies des eaux de la région centrale (Central Region Water Board) au Malawi : de nouvelles installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement alimentées par forage ont été fournies dans les villes frontalières de Chanida et Mwami (Zambie) et à Mchinji (Malawi). Ces travaux d'une valeur de 1,6 million de \$US ont été mis en service en décembre 2017 et desservent environ 175 000 bénéficiaires qui vivent et voyagent dans les villes frontalières. Le projet a été mis en œuvre par le biais d'un contrat conclu conjointement par la Zambie et le Malawi dans le cadre d'un arrangement de mise en œuvre déléguée facilité par le CRIDF ; et
- iv. le projet de Bindangombe et Kufandada au Zimbabwe : ces programmes de résilience climatique sont axés sur l'approvisionnement en eau et l'amélioration des moyens d'existence pour transformer la production agricole de subsistance rurale en lien avec le marché commercial et la création d'une chaîne de valeur. Ces travaux, d'un montant de 2,8 millions de \$US, bénéficiant à 420 ménages et à un hôpital de 40 lits, 15 000 patients ambulatoires par an, comprenaient un petit barrage à Kufandada, des infrastructures de stockage d'eau et d'irrigation et une aide aux moyens de subsistance pour commercialiser la production agricole sur un marché durable. Les systèmes ont été mis en service en juin 2016 et ont transformé les rendements de 0,1t/an à 40 \$ par ménage par an à 4 t/an, soit une moyenne annuelle de 2 000 \$ par ménage.

3.2.6 Tourisme

- (41). Les ministres responsables de l'environnement et des ressources naturelles, des pêches et de l'aquaculture et du tourisme se sont réunis les 23 et 24 novembre 2017 à Pretoria (Afrique du Sud). Parmi les principales questions qui ont fait l'objet de délibérations et de décisions de la part des ministres, il y a lieu de citer :
 - i. l'activation de l'Unité de coordination du tourisme (TCU) au Secrétariat de la SADC : Les États membres ont été exhortés à envisager de détacher des fonctionnaires au Secrétariat pour occuper le poste d'administrateur principal de

programme Tourisme et d'administrateur de programme, Développement des politiques et des marchés, étant donné qu'ils sont tous deux classés dans la catégorie flexi ;

- ii. l'élaboration du programme touristique de la SADC d'ici août 2018 ;
- iii. l'accélération de la révision de la Charte de la RETOSA et du Mémorandum d'accord entre le Secrétariat de la SADC et le Secrétariat de la RETOSA afin d'incorporer les changements issus du processus de transformation pour faciliter la transformation et la pérennité de la RETOSA ; et
- iv. Le Secrétariat entamera une révision du Protocole sur le développement du tourisme dans la Communauté de développement de l'Afrique australe afin de tenir compte de l'évolution des fonctions révisées de la RETOSA.

4.2.6 Météorologie

4.2.6.1 Production et diffusion des produits et services du Système d'alerte précoce (SAP)

- (42). Les produits du Forum régional sur les perspectives climatiques de l'Afrique australe ont été publiés le 26 août 2017 pour la saison des pluies 2017-18 sur la base de la tendance La Niña, qui est généralement utilisée pour apporter des précipitations supérieures à la moyenne en Afrique australe. Toutefois, les régimes de température de surface de la mer dans l'océan Indien et l'océan Atlantique avaient perturbé et réduit la probabilité d'un impact généralisé de type La Niña sur les régimes pluviométriques estivaux dans la région de la SADC. La présence d'une faible La Niña a amélioré les conditions météorologiques normales prévues dans la Région. Cependant, d'autres systèmes régionaux tels que les fortes concentrations d'ozone troposphérique sur le Botswana et les cyclones tropicaux ont également influencé les périodes de sécheresse prolongées et la température maximale dans la Région. Le Centre des services climatologiques de la SADC publie continuellement les mises à jour mensuelles sur les produits SARCOF.

4.2.6.2 Renforcement des capacités des experts des États membres à générer et à diffuser des résultats associés aux changements climatiques

- (43). En 2017, les délégués de 14 États membres des Services météorologiques et hydrologiques nationaux de la SADC ont été formés sur la façon de produire des prévisions nationales de précipitations et de contribuer aux prévisions pluviométriques régionales de la SADC pour la période d'octobre 2017 à mars 2018. Soixante utilisateurs finaux ont participé au SARCOF et ont reçu des conseils sur l'utilisation de la prévision de probabilité. Trois groupes de travail (agriculture, eau et énergie et réduction des risques de catastrophe) ont été formés pour examiner les prévisions et convenir de la marche à suivre pour l'utilisation des prévisions saisonnières.

4.2.6.3 Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique

- (44). Le projet de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA) a été mis en œuvre avec succès et s'est achevé en septembre 2017. Le projet s'est concentré sur la promotion de l'utilisation de l'observation de la Terre par satellite (OT) pour renforcer la capacité des ministères gouvernementaux ayant pour mandat de surveiller et de fournir des informations d'alerte rapide pour l'agriculture, la sécheresse, les incendies de forêt et les inondations et de promouvoir l'utilisation de l'observation de la terre dans la planification, la mise en œuvre des programmes et le processus d'élaboration des politiques. Plus de 300 fonctionnaires nationaux des États membres de la SADC ont participé aux programmes de formation nationaux et régionaux du MESA. À la fin du projet en septembre 2017, 94% des lignes de produits de l'agriculture, de la sécheresse et des incendies de forêt étaient opérationnelles.

4.3 Coopération en matière de paix et de sécurité

4.3.1 Politique et Diplomatie

- (45). Un comité technique électoral composé de membres du Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC) et du Forum des commissions électorales des pays de la SADC (FCE-SADC) a été chargé par le Sommet de la SADC de 2017 d'effectuer une mission d'évaluation préélectorale en République démocratique du Congo (RDC). Le Sommet a chargé le Comité d'évaluer la capacité d'administration électoral et les besoins techniques de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) avant les élections nationales prévues dans le pays. La mission a réalisé ce qui suit :
- i. Elle a évalué l'environnement politique et sécuritaire en RDC ainsi que le cadre constitutionnel et juridique régissant le processus électoral du pays ;
 - ii. Elle a évalué les besoins en capacités et les besoins techniques électoraux de la CENI sur lesquels était basée la demande d'appui électoral des États membres de la SADC ;
 - iii. Elle a mené des enquêtes sur les difficultés rencontrées par la CENI dans la préparation des élections ;
 - iv. Elle a analysé les facteurs potentiels de violence liée aux élections et les mécanismes alternatifs de résolution des conflits disponibles ; et
 - v. Elle a identifié l'assistance électorale requise par la CENI pour administrer le processus électoral du pays.
- (46). En mars 2018, à la suite de la transition assistée par les militaires de novembre 2017, le SEAC a engagé un dialogue avec les parties prenantes sur les diverses questions inter-reliées au Zimbabwe. À cet égard, le SEAC a également cherché

à établir les besoins de l'État membre en matière d'assistance électorale et de stratégies de médiation avant, pendant et après les phases électorales de 2018.

- (47). Les membres des SEAC d'Afrique du Sud, du Malawi, de l'Eswatini, de la RDC et de la Zambie ont acquis les compétences nécessaires pour être des conseillers, des facilitateurs et des catalyseurs informés des efforts de médiation nationaux et régionaux, qui peuvent accompagner la résolution à long terme des causes profondes sous-jacentes des conflits dans les divers contextes de toute la région de la SADC. Il s'agit notamment d'outils d'analyse des causes et des schémas des conflits liés aux élections, de suivi des conflits et d'intégration des stratégies de prévention des conflits tout au long du cycle électoral.
- (48). Les modalités de formation utilisant le nouveau programme d'enseignement pour les observateurs à court terme (OCT) et les observateurs à long terme (OLT) ont été finalisées avec l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), notamment l'acquisition de tablettes et de logiciels. L'utilisation de la technologie permettra pour la première fois aux Missions d'observation électorale de la SADC (SEOM) de rendre compte des processus électoraux en temps réel, ce qui améliorera considérablement le traitement de l'information ainsi que l'analyse quantitative et qualitative des élections et de leurs résultats.
- (49). L'Unité de l'appui à la médiation (UAM) a accéléré ses interventions de renforcement des capacités visant à renforcer les capacités régionales de prévention et de gestion des conflits, grâce à des programmes de renforcement des capacités axés sur la négociation, le suivi et l'analyse des conflits, les compétences et les approches en matière de médiation et l'intégration de la dimension de genre dans le contexte de la prévention et de la réponse aux conflits.
- i. À ce jour, 395 experts des États membres et de la société civile ont été formés aux techniques et pratiques de médiation. L'UAM a également formé des experts inscrits sur la liste de réserve régionale africaine, qui sont prêts à être déployés pour appuyer les opérations de soutien à la paix et d'autres missions de règlement des conflits à divers titres. Cette formation stratégique, pointue et ciblée a contribué à la préparation générale de la Région à répondre aux situations de conflit ;
 - ii. Grâce aux partenariats stratégiques établis, l'Unité a également facilité la finalisation et l'approbation de la Stratégie régionale de la SADC sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS), un outil politique clé pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) dans la Région. Dans le cadre de ce travail, l'UAM travaille avec le Bureau de l'Envoyé spécial de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité afin d'évaluer en permanence la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'agenda des FPS par le déploiement du Cadre de résultats continentaux sur les FPS. En plus des collaborations aux niveaux régional et continental, l'UAM a également travaillé avec l'UAM de l'ONU au niveau mondial pour renforcer mutuellement les capacités par des initiatives d'échange de pairs, de partage d'expériences et de leçons apprises. Il s'agit d'une continuation de la

relation stratégique de l'Unité avec l'UNDPA et d'autres agences pertinentes des Nations unies ;

- iii. L'UAM a fourni des services d'appui technique et logistique au Comité de surveillance de la SADC sur le Royaume du Lesotho, qui a déployé au Lesotho dix (10 missions) entre avril et novembre 2017 pour assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de la SADC ;
- iv. L'Unité a contribué à la rédaction de la proposition de conduite du dialogue politique national multipartite, qui en est actuellement au stade préparatoire au Lesotho ; et
- v. En octobre-décembre 2017, l'UAM a également fourni un appui technique et administratif au Comité de surveillance élargi de trente-huit (38) membres, qui a été déployé pour fournir davantage d'expertise en matière de sécurité au Comité de surveillance régulier.

4.3.2 Défense et sécurité

- (50). Le renforcement des capacités de la Région en matière de défense collective et de réaction rapide aux menaces à la sécurité dans la Région à travers des opérations de soutien à la paix (OSP), de l'aide humanitaire et de l'appui aux autorités civiles s'est poursuivi au cours de la période considérée. Les mesures à cet égard comprenaient, entre autres, la conduite d'une mission conjointe de réévaluation en RDC de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Double Troïka de la SADC et les pays fournisseurs de troupes de la Brigade d'intervention de la force (FIB) afin de réévaluer la situation sécuritaire la plus actuelle et de déterminer le type d'appui dont le gouvernement de la RDC a encore besoin.
- (51). Des engagements ont été pris entre la SADC et l'ONU sur l'urgence de relever les défis opérationnels auxquels est confrontée la FIB, déployée dans le cadre de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO). Le résultat de ces efforts a permis, d'une part, à l'ONU et à la SADC de parvenir à un accord mutuel sur le renforcement de la FIB et, d'autre part, à la Brigade de continuer à remplir efficacement son mandat d'opérations offensives.
- (52). La Mission de prévention de la SADC au Lesotho (SAPMIL) a été déployée au Lesotho en novembre 2017 pour faire face à la situation politique et sécuritaire fragile et imprévisible associée à l'assassinat de l'ancien commandant des Forces de défense du Lesotho (LDF), le général de corps d'armée Khoantlho Motšomotšomotšo. Le mandat de la Mission a été prorogé par le Sommet de la double troïka jusqu'en novembre 2018 afin de continuer à soutenir la détermination de la Région à assurer la stabilité.
- (53). Le déploiement du personnel de la Mission de prévention de la SADC au Lesotho a été entrepris entre le 20 et le 28 novembre 2017 et le défilé officiel de lancement de la Mission a eu lieu le 2 décembre 2017. Au 1er mars 2018, les pays contributeurs de troupes (PCT) de la SAPMIL avaient déployé 261 personnes au

Lesotho (215 personnels militaires, 22 policiers, 15 agents de renseignement et 9 civils). Ce déploiement était conforme aux recommandations de la Mission d'évaluation technique (MET) au Lesotho, commandée par le secteur de la défense lors de la réunion extraordinaire à Luanda (Angola) en mai 2017.

- (54). Un certain nombre de décisions de défense sur la défense stratégique régionale et la politique de défense ont été examinées et adoptées au cours de la période considérée. Il s'agit, entre autres, du : (i) du Projet de protocole d'accord entre la SADC et le Gouvernement de la Fédération de Russie dans le domaine de la coopération militaire et technique, qui a été approuvé lors de la réunion du Sous-Comité de défense (SCD) à soumettre à l'adoption du CMO ; (ii) la cybersécurité a été considérée lors de la réunion du SCD comme étant de dimension régionale et il a été appelé à une action régionale concertée, à cet égard ; (iii) Les États membres ont été exhortés à poursuivre la compilation de leurs statistiques nationales sur le braconnage, la migration illégale et la prolifération des armes légères et de petit calibre ; (iv) et le SCD a chargé le Secrétariat de commencer à clôturer le dépôt logistique régional (DLR) sur la base des plans directeurs approuvés et de rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine session du SCD en 2018.
- (55). L'opérationnalisation du dépôt logistique régional de la SADC (DLR) se poursuit, la phase I de la construction du DLR, relative à la dépollution du site et à l'installation de clôtures, est déjà en cours et devrait s'achever en août 2018. Le Secrétariat a également achevé l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources pour financer le projet DLR, l'option la plus appropriée étant celle d'une approche de financement hybride des États membres et des partenaires internationaux à la coopération (PIC). Pour rendre cette option opérationnelle, les États membres devront fournir des capitaux de démarrage tandis que le Secrétariat continue de mobiliser les ressources restantes auprès des PIC. Le coût total de la construction est estimé à 45 millions de \$US et la date d'achèvement prévue pour la construction est provisoirement fixée à 2021, en fonction de la disponibilité des fonds.

4.3.3 Sécurité d'État

- (56). Quant à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme adoptée par le Sommet en 2015, les États Membres en sont à diverses étapes de la mise en place de structures nationales de lutte contre le terrorisme pour prévenir et combattre le terrorisme ; de la lutte contre la marginalisation sociale et économique ; du renforcement de la collaboration avec d'autres institutions de sécurité et la communauté locale ; du renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale pour lutter contre le fléau du terrorisme ; de la ratification des conventions régionales et internationales sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ; de l'adoption et la révision de la législation pour améliorer la prévention et la lutte contre le terrorisme ; du renforcement des mesures de sécurité aux frontières ; de la création de centres de renseignement financier ; du renforcement des mesures visant à sécuriser l'espace aérien ; du lancement d'activités de sensibilisation aux dangers du terrorisme, de la radicalisation et du recrutement ; du renforcement des mesures de sécurité aux frontières ; du renforcement des mesures visant à protéger les structures essentielles et principales ; de la mise en

œuvre de mesures d'intervention contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme ; du renforcement du contrôle des armes à feu ; de la formation au renforcement des capacités des agents frontaliers et des agents de sécurité ; et de la conduite régulière d'opérations conjointes de sécurité.

- (57). Toutes les mesures prises par les États membres sont conformes au plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme.

4.3.4 Sécurité publique

- (58). Le Secrétariat a continué de mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la sécurité transfrontalière, les migrations et la gestion des réfugiés. Ce programme de sécurité est guidé par l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de corruption, de réfugiés, de migration, de braconnage, de prisons et de gestion des frontières. Pour s'acquitter efficacement de cette responsabilité, le Secteur consulte et engage un dialogue délibéré avec des experts des sous-sous-secteurs afin d'éclairer la politique. Au cours de l'exercice 2017-2018, avec la contribution de ses Comités statutaires, le Secrétariat a rédigé les politiques et cadres directeurs suivants :

4.3.4.1 Mise en œuvre du Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes

- (59). La politique vise à éclairer les négociations en cours entre la Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) et leurs États membres sur l'élaboration du Protocole africain au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement.
- (60). Le Secrétariat a également effectué une étude documentaire sur la mise en œuvre du Cadre de politique migratoire de l'UA. L'étude a exploré les efforts régionaux en matière de "migration et sécurité" et de "migration et développement, dans le cadre de l'UA". Bien que non exhaustive, elle a mis en évidence les succès, les défis et les recommandations proposées sur la mise en œuvre du Cadre de politique migratoire de l'UA, et surtout la nécessité de développer le Cadre de migration de la SADC.

4.3.4.2 Projet de Protocole sur le transfèrement inter-étatique des prisonniers étrangers

- (61). Le Protocole vise à favoriser la coopération entre les États membres dans le traitement et le transfèrement des détenus d'un pays à l'autre et définit notamment les modalités de traitement des demandes et des réponses, les motifs du transfèrement, les implications du transfèrement sur l'État de condamnation, le transit et les coûts.

4.3.4.3 Projet de Cadre directif régional de gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés

- (62). Le cadre directif vise à promouvoir une gestion saine des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la Région sans compromettre la sécurité régionale. Plus important encore, il implore les États membres à adopter des mesures adéquates pour harmoniser leurs approches à l'égard de la gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés et à ne pas priver les demandeurs d'asile d'une opportunité d'une manière arbitraire et sans juste cours. Pour favoriser un processus régional efficace de gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés, le cadre décrit des clauses importantes qui incluent : le traitement des demandes individuelles, le traitement des demandes familiales, les systèmes de sélection et d'orientation, les droits et responsabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés et les mouvements secondaires, entre autres.

4.3.4.4 Projet de Plan d'action stratégique de lutte contre la corruption de la SADC 2018-2022

- (63). Le plan stratégique est une étape dans la mise en œuvre du Protocole contre la corruption de la SADC de 2001. Ce plan vise à promouvoir, faciliter et réglementer la coopération entre les États membres pour prévenir, détecter, sanctionner et éradiquer la corruption dans les secteurs public et privé ; encourager l'élaboration et l'harmonisation des politiques et des législations nationales des États membres en matière de prévention, de détection, de sanction et d'éradication de la corruption dans les secteurs public et privé.
- (64). Pour approfondir l'expertise technique du secteur de la sécurité publique, les deux sous-sous-comités suivants du portefeuille de la lutte contre la corruption ont été approuvés :
- i. Le Sous-sous-comité de la prévention, des politiques, de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités dont le rôle principal est d'élaborer sur la politique et la stratégie de lutte contre la corruption et de donner des conseils en la matière, de fixer les priorités en matière de prévention de la corruption, d'intégrer les stratégies de prévention de la corruption, d'identifier les besoins régionaux de formation des responsables de la corruption et de faciliter les évaluations régionales de la lutte contre la corruption ;
 - ii. Le Sous-sous-comité chargé, entre autres, de la coopération judiciaire et de l'entraide judiciaire en matière pénale, en particulier de la lutte contre la corruption, entre les États membres ; d'élaborer un cadre de coopération judiciaire et d'entraide judiciaire en matière pénale, en particulier de corruption ; de faciliter la coopération avec les partenaires internationaux, continentaux et régionaux concernés ainsi qu'avec le secteur privé ; d'examiner et d'harmoniser les législations et les politiques de lutte contre la corruption dans la région de la SADC ; et
 - iii. Le secteur de la sécurité publique s'est toujours engagé à revoir les heures d'ouverture des ports d'entrée stratégiques identifiés afin de faire face aux

volumes de trafic élevés et de répondre aux exigences du commerce. Les agents de l'immigration et des douanes collaborent de temps à autre pour identifier les postes-frontières stratégiques pour l'harmonisation.

4.3.5 Police

- (65). La constitution de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique australe (SARPCCO) et l'accord de coopération entre la SADC et INTERPOL ont été révisés dans le cadre de l'harmonisation de la SARPCCO dans les structures de la SADC. La constitution et l'accord de coopération ont été révisés conformément, entre autres, au Traité de la SADC, au Protocole sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité.
- (66). Le modèle de loi pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et les Procédures d'exploitation normalisées ont été élaborés pour le rapatriement des automobiles et les certificats d'autorisation des véhicules de la SARPCCO.
- (67). Le Sous-comité juridique de la SARPCCO, assisté par le Secrétariat de la SADC, a élaboré le projet de lignes directrices régionales de la SADC pour la prévention du crime et de la violence conformément aux meilleures pratiques émergentes en matière de prévention du crime et de la violence ;
- (68). Une fonction d'information criminelle a été créée dans le cadre du Centre régional d'alerte rapide de la SADC, un agent du Bureau régional d'INTERPOL à Harare a également été désigné comme point de contact pour assurer la liaison permanente avec le Centre régional d'alerte rapide de la SADC en matière d'information criminelle.
- (69). Les opérations transfrontalières conjointes de la SARPCCO, à savoir FARU, USALAMA VI, TEMBO et BASADE VI, ont donné des résultats tangibles relatifs à la récupération des biens volés et à l'arrestation d'un certain nombre de migrants clandestins.
- (70). Le Secrétariat de la SADC a aidé le Bureau régional d'INTERPOL d'Harare à renforcer la coopération avec l'AFRIPOL et à rendre compte chaque année des progrès accomplis lors des réunions du Sous-comité des chefs de police de la SADC (CPSC) et à mettre en place des bureaux de liaison AFRIPOL pour atteindre les objectifs du Plan de travail triennal 2017-2019.

4.3.6 Réduction des risques de catastrophe

- (71). Le Secrétariat a facilité la consolidation des résultats des interventions précédentes et les a intégrés dans le Plan d'action et le Plan stratégique régionaux pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe (RRC) (2016-2030) afin d'assurer un alignement adéquat entre l'orientation stratégique pour la RRC de la Région et les cadres international, continental et régional.
- (72). Une étude sur l'intégration de la RRC et du changement climatique a été réalisée pour identifier les changements régionaux à long terme et les tendances qui

affectent les vulnérabilités et les risques, en particulier le changement climatique. L'étude reconnaît les niveaux de vulnérabilité aux risques de catastrophe des différents groupes de femmes et d'hommes en raison de l'augmentation des contextes d'aléas qui, en général, aggraveront les risques de catastrophe. Les résultats de l'étude guideront le Secrétariat de la SADC dans l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les programmes de RRC.

- (73). Le portail Web sur la RRC et la base de données en ligne pour les inventaires de RRC ont été finalisés au cours de la période examinée. Le portail Web et la base de données sur la RRC sont au cœur des systèmes régionaux de gestion d'informations et des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe, qui constituent des éléments essentiels à l'efficacité des systèmes et mécanismes d'alerte rapide.
- (74). Une conférence régionale sur la RRC a été organisée dans le but général d'examiner les progrès réalisés par le programme régional de RRC de la SADC en vue de gérer l'incertitude, de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des États membres et des communautés de la SADC compte tenu des cadres mondiaux et régionaux qui guident la RRC, la résilience et le développement durable. La conférence a permis aux principales parties prenantes internationales et régionales de la RRC de partager les principales initiatives, projets et programmes en matière de RRC et de résilience dans le cadre du partage régional de leçons et d'expériences en matière de RRC en vue de façonner et d'informer les nouveaux et futurs programmes régionaux de résilience alignés sur le cadre de Sendai.
- (75). Le Secrétariat a coordonné une évaluation par les pairs en République des Seychelles, un effort de collaboration du gouvernement des Seychelles avec l'appui de la République d'Afrique du Sud. L'équipe d'évaluation comprenait deux pairs chacun du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de Madagascar, d'Eswatini et trois experts en RRC du Secrétariat de la SADC. L'évaluation par les pairs a contribué à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans et stratégies de développement, grâce à l'apprentissage par les pairs entre les États membres.
- (76). Trois (3) principaux ateliers de renforcement des capacités en matière de RRC sur la gestion transfrontalière des risques de catastrophe, la RRC écosystémique, l'évaluation des besoins en cas de catastrophe et la coordination civilo-militaire des interventions en cas de catastrophe ont été organisés.

4.4 Programmes spéciaux revêtant une dimension régionale

4.4.1 Agriculture, sécurité alimentaire et ressources naturelles

4.4.1.1 Politique agricole régionale (PAR)

- (77). La Région a développé le Fonds de développement agricole (FAD) en tant que mécanisme financier destiné à fournir un soutien financier pour accélérer la mise

en œuvre du Plan régional d'investissement agricole (RAIP) 2017-2022, qui à son tour met en œuvre la Politique agricole régionale (PAR). Le Conseil des ministres de la SADC a approuvé la création du Fonds de développement agricole à Pretoria (Afrique du Sud) en août 2017 en tant que Facilité spéciale relevant du Fonds de développement régional de la SADC, conformément à l'article 8 de l'Accord sur l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC (FDR).

- (78). À ce jour, quatre ateliers consultatifs ont été organisés au Malawi, à Madagascar, en Tanzanie et au Zimbabwe en vue de l'opérationnalisation du FDA conformément aux directives opérationnelles approuvées lors de la réunion extraordinaire conjointe des ministres de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et des pêches et de l'aquaculture tenue à Ezulwinini (Eswatini) en mai 2017. Les directives opérationnelles du FDA fixent les principes de l'appui financier attendu du FDA aux États membres et aux principales parties prenantes. Plus précisément, les lignes directrices opérationnelles du FDA précisent qui sera éligible au financement du FDA, comment accéder à ce financement et les conditions d'accès et d'utilisation des fonds du FDA. Le prochain atelier consultatif national autofinancé se tiendra au Botswana et des efforts sont en cours pour programmer les ateliers consultatifs nationaux des autres États membres.
- (79). Le Secrétariat a coordonné avec succès l'élaboration du rapport biennal de la SADC sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur l'agriculture en Afrique et l'a transmis à l'Union africaine pour examen à la Conférence de l'Union africaine en janvier 2018. Le rapport biennal a été officiellement lancé lors de la 14e Plateforme de partenariat (PP) du Programme de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) qui s'est tenue à Libreville (Gabon) du 25 au 27 avril 2018.
- (80). Évalués par rapport au point de référence calculé pour 2017 (3,94 sur 10), huit États membres de la SADC étaient sur la bonne voie pour atteindre les buts et objectifs de la Déclaration de Malabo, à savoir le Botswana (4,4), le Malawi (4,9), Maurice (4,8), le Mozambique (4,1), la Namibie (4,1), les Seychelles (4,0), l'Afrique du Sud (4,1) et l'Eswatini (4,0). Toutefois, sept pays de la SADC, à savoir l'Angola (2,1), la RDC (1,4), le Lesotho (3,7), Madagascar (3,1), la Tanzanie (3,1), la Zambie (3,6) et le Zimbabwe (3,2) n'étaient pas sur la bonne voie.
- (81). En outre, sur les sept premiers des huit engagements de Malabo, la région de l'Afrique australe est sur la bonne voie dans quatre d'entre eux, à savoir : a) le réengagement au processus du PDDAA ; b) la réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture à l'horizon 2025 ; c) le renforcement du commerce intra-africain des produits agricoles ; et d) le renforcement de la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats. La Région doit prêter attention à trois domaines d'engagement où elle n'est pas sur la bonne voie. Il s'agit : a) du renforcement du financement des investissements dans l'agriculture ; b) de l'élimination de la faim à l'horizon 2025 ; et c) du renforcement de la résilience à la variabilité climatique.

4.4.1.2 5.5 Situation de la sécurité alimentaire :

- (82). Le système régional d'alerte rapide et le programme d'évaluation de la vulnérabilité ont continué à collecter, analyser et diffuser des données et des informations sur

la situation de la sécurité alimentaire dans la Région. L'information vise à faciliter la préparation et l'action précoce afin de prévenir ou de réduire l'impact des catastrophes liées à l'insécurité alimentaire.

4.4.1.2.1 Aperçu général de la performance de la campagne 2017-18

- (83). La sécheresse prolongée en janvier 2018 pour la majeure partie de la moitié sud de la Région, ce qui a entraîné un stress hydrique et le flétrissement permanent de certaines cultures. En février et mars 2018, les précipitations se sont améliorées et ont été nettement supérieures à la moyenne dans la plupart des zones de la Région, ce qui a permis la reprise de certaines des cultures touchées en janvier 2018.
- (84). Les fortes précipitations de février et mars 2018 ont permis la recharge des réservoirs hydrologiques et la régénération des pâturages pour le bétail. Au Botswana, au sud-ouest de Madagascar, au sud du Malawi, au sud du Malawi, au sud et dans certaines parties centrales du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe, les pluies se sont poursuivies jusqu'en avril 2018.

4.4.1.2.2 Rendement agricole et sécurité alimentaire

- (85). Dans l'ensemble, la situation de la sécurité alimentaire dans la Région en 2018-19 devrait être moyenne due aux pluies tardives reçues pendant la saison de croissance 2017-18.

4.4.1.2.3 Production céréalière

- (86). Les États membres procèdent actuellement à des évaluations de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité pour la campagne de commercialisation 2018-2019. Les analyses préliminaires pour la campagne de sécurité alimentaire 2018-19 dans toute la Région suggèrent que les disponibilités alimentaires, en particulier les céréales, sont inférieures à celles de la saison dernière. En Afrique du Sud, notamment, l'un des principaux producteurs régionaux de céréales, la production de maïs en 2017-18 devrait diminuer de 26%. En Zambie, qui est un autre grand producteur de céréales dans la Région, la production de maïs devrait diminuer de 34 %. Toutefois, les stocks de report élevés de la campagne agricole exceptionnelle de 2016-2017 atténueront les effets négatifs possibles de la réduction de la production. Le tableau 3 présente un résumé des principales tendances de la production céréalière (maïs, blé, riz et sorgho/mil) pour les cinq dernières années de la période de production jusqu'en 2016-17.

Tableau 2: Évolution de la production céréalière (en milliers de tonne métriques) de 2011-12 à 2016-17

Pays	2011.12	2012.13	2013.14	2014.15	2015.16	2016.17
Angola	506	1 672	1 820	2 017	2 374	2 820,6
Botswana	53	34	260	90	54,6	94,4
RD Congo	2 602	2 583	2 797	3 127	3 258	3 378,2
Lesotho	58	120	104	89	27	238,4
Madagascar	4 999	3 990	4 344	4 052	4 530	-
Malawi	3 624	3 640	3 978	4 052	2 532	3 487
Mozambique	3 715	2 371	2 510	2 845	2 389	2 754,7
Namibie	169	82	132	68	80	144
Afrique du Sud	14 765	14 503	16 940	12 206	9 323	18 157,6
Eswatini	76	82	119	94	34	107,4
Tanzanie	7 436	7 807	9 829	8 919	10 139	9 388,8
Zambie	3 195	2 890	3 644	2 898	2 944	3 888,6
Zimbabwe	1 130	944	1 719	868	638	2 443,1
SADC	42 328	40 718	48 196	40 275	38 274	46 898,65

Note : À l'exclusion de Maurice et des Seychelles.

Source : États membres de la SADC

4.4.1.2.4 Production des cultures-racines

- (87). La production de racines et tubercules (manioc, patate douce et pomme de terre irlandaise) a légèrement augmenté entre les campagnes agricoles 2015-16 et 2016-17 (voir tableau 4).

Tableau 3: Comparaison de la production de racines et tubercules de la saison agricole de 2015-16 à celle de 2016-17 (en milliers de tonnes métriques)

Pays	2015-16	2016-17	2015-16	2016-17	2015-16	2016-17
Angola	7 788 480	7 995 480	21 661 980	1 973 643	638 194	638 734
RD Congo	36 648 235	37 548 294	502 261	514 610	102 032	103 172
Madagascar	2 968 566	-	1 113 176	-	249 229	-
Malawi	5 009 846	4 960 558	4 462 219	5 472 013	1 066 602	1 226 603
Maurice	-	-	-	446 240	-	16 326
Mozambique	9 100 000	10 920 000	1 601 996	-	263 000	1 800 000
Seychelles	-	-	-	-	16 427	-
Afrique du	-	-	-	74 120	-	245 050
Tanzanie	2 205 000	1 341 755	522 000	1 813 608	969 000	194 364
Zambie	854 000	923 796	231 882	238 426	24 000	32 000
Zimbabwe	-	-	203 697	513 000	438 354	-
SADC	64 574 127	63 689 883	30 299 211	11 045 660	3 766 838	4 256 249

Source : États membres

4.4.1.3 Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle

- (88). Un accord financier a été signé en août 2017 entre le Secrétariat de la SADC et l'Union européenne pour un montant de 9 millions d'euros afin de soutenir la mise

en œuvre de la politique agricole régionale (PAR) pour les trois prochains exercices financiers commençant en avril 2018 à août 2020. La mise en œuvre comporte trois volets :

- i. Améliorer l'information sur la production agricole, la durabilité et la compétitivité en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes ;
 - ii. Améliorer l'accès aux marchés à travers la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les ravageurs des plantes et des animaux et les maladies végétales et animales au niveau régional ; et
 - iii. Faciliter la mise en œuvre de certaines composantes de la Stratégie régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SRSAN) dans les États membres de la SADC.
- (89). Les premier et deuxième volets seront mis en œuvre au moyen d'une subvention pour l'évaluation des piliers ou d'un accord de délégation (PAGODA) avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

4.4.1.4 Approvisionnements en intrants agricoles

- (90). Le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec les États membres, a mis au point le système harmonisé de réglementation des semences (SHRS) afin de promouvoir l'intégration régionale et d'améliorer l'accès et la disponibilité de variétés végétales améliorées pour les agriculteurs. Le cadre est mis en œuvre à travers le protocole d'accord qui est actuellement signé par onze (11) États membres. À ce jour, le SHRS a réussi à libérer et à enregistrer 25 variétés de cultures qui peuvent être commercialisées dans toute la Région sans passer par des étapes fastidieuses de libération des variétés au niveau national.
- (91). Le SHRS a pris des mesures de quarantaine et phytosanitaires pour définir les procédures de protection des États membres contre les ravageurs et les maladies dans la Région de la SADC. Un cadre régional a été mis en place pour promouvoir l'accès et la disponibilité de semences de qualité dans la Région, améliorer la sécurité alimentaire et protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies transfrontières. Le cadre est mis en œuvre au moyen d'une liste régionale de ravageurs qui indique les ravageurs et les maladies qui doivent être inspectés dans les envois de semences. Le Secrétariat a mis à jour la liste des ravageurs en décembre 2017 pour couvrir les ravageurs nouvellement introduits, la nécrose létale du maïs qui est transmise par les semences.
- (92). Le Protocole sur la protection des obtentions végétales (POV) a été approuvé par le Sommet en août 2017 à Pretoria (Afrique du Sud) afin d'accroître les investissements dans la Région et de renforcer la confiance du secteur privé et des obtenteurs.
- (93). En plus d'améliorer l'accès aux semences et la disponibilité des semences pour les agriculteurs de la Région, le Secrétariat s'est également concentré sur la promotion de pesticides plus sûrs et à faible risque dans la gestion des ravageurs

et des maladies des plantes afin d'améliorer la productivité agricole. Pendant les infestations de ravageurs et de maladies, les agriculteurs utilisent souvent des pesticides très dangereux, ce qui entraîne de graves risques pour la santé humaine et animale ainsi qu'une contamination de l'environnement. Pour minimiser ces risques, le Secrétariat, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a organisé une formation sur l'homologation des pesticides à faible risque en février 2018.

4.4.1.5 Surveillance et contrôle des maladies et des organismes nuisibles aux plantes et aux animaux transfrontaliers

- (94). Les menaces croissantes de organismes et de maladies transfrontaliers sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et les économies nationales ont été une grande préoccupation du fait de leur fréquence récurrente. Ces problèmes ont été aggravés par la faiblesse des systèmes de biosécurité dans la Région. Les organismes et les maladies transfrontaliers nuisibles aux végétaux continuent de représenter une menace importante pour la sécurité alimentaire et le commerce régional. Les organismes et les maladies qui ont été identifiés comme des menaces éminentes comprennent la grippe aviaire très pathogène (GATP), la fièvre aphteuse, la fièvre aphteuse, la pleuropneumonie contagieuse bovine et la peste de petits ruminants.
- (95). **Des épidémies de la souche H5N8 de la GATP ont été signalées dans les États membres de la SADC.** En août 2017, la République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont confirmé les épidémies. Les pertes totales de production dans les trois États membres touchés, notamment les pertes d'œufs de table et d'œufs à couver, ont été estimées à 810 millions de \$US. En outre, plus de 3 000 emplois ont été perdus et d'autres pertes socio-économiques en raison des restrictions de déplacement.
- (96). Le Secrétariat et la FAO sont en train de finaliser un projet de Plan de préparation aux situations d'urgence de la GATP qui a été validé par les comités scientifiques du Comité technique de l'élevage (CET) lors de la réunion tenue en mars 2018.
- (97). **Une feuille de route de la SADC pour l'éradication de la Peste de Petit Ruminants (PPR) a été approuvée par les ministres sectoriels lors de leur réunion tenue à Ezulwini (Eswatini) en mai 2017. Depuis lors, trois États membres (Botswana, Madagascar, Namibie (zonaux)) ont été déclarés indemnes de la PPR par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ce qui porte à six le nombre total d'États membres (dont Maurice, l'Afrique du Sud et l'Eswatini) qui sont exempts de la RPP.** La PPR entraîne une mortalité de 85 à 100 % chez les petits animaux.
- (98). La chenille légionnaire d'automne a été signalée dans 13 États membres de la SADC, sauf au Lesotho et à Maurice au cours des premiers mois (février et mars) de 2017, ce qui a eu un impact dévastateur sur la sécurité alimentaire en attaquant le maïs, la culture qui sert d'indicateur de la sécurité alimentaire régionale. Au niveau continental, quarante-deux (42) États membres ont été touchés par le parasite. Selon les études de cas menées en Zambie par la FAO et au

Mozambique par le Centre international d'agriculture et des sciences biologiques (CABI) en 2017, la perte en pourcentage variait entre 5%-77% et 25-50% respectivement. Le Secrétariat, en collaboration avec les parties prenantes, a pris les mesures suivantes pour minimiser l'impact négatif associé à la chenille légionnaire :

- i. Activités de renforcement des capacités comprenant la formation de 60 agents de vulgarisation et de recherche de tous les États membres et la fourniture de pièges de surveillance et de leurres à phéromones pour améliorer la détection rapide des ravageurs et des maladies afin de prévenir leur propagation ;
 - ii. Élaboration de manuels de formation et d'évaluation de l'impact qui ont été distribués à tous les États membres que les agents de vulgarisation et les chercheurs peuvent utiliser pour promouvoir le développement des connaissances et des compétences des agriculteurs au niveau local dans les États membres ; et
 - iii. Facilitation de l'élaboration de plans nationaux d'urgence pour améliorer la préparation à la lutte contre les ravageurs et les épidémies en s'appuyant sur l'alerte précoce et la surveillance, l'évaluation de l'impact, les options de gestion intégrée de la lutte antiparasitaire et la coordination avec la participation d'un grand nombre de parties prenantes.
- (99). Parmi les autres organismes nuisibles émergents figurent la mineuse des feuilles de tomate (*Tuta absoluta*) signalée dans treize États membres, la maladie mortelle du maïs (LMND) actuellement limitée à la Tanzanie et à la République démocratique du Congo (RDC) et les maladies du virus de la banane Bunchy Top trouvées au Mozambique.

4.4.1.6 Préparation aux catastrophes pour garantir la sécurité alimentaire

- (100). Des unités nationales d'alerte rapide (NEWU) sont établies dans la plupart des États membres (Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Madagascar, Mozambique, Namibie, Eswatini, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), sauf à Maurice et aux Seychelles. L'objectif principal est de fournir des informations opportunes et fiables sur l'offre et la demande de denrées alimentaires, en particulier de céréales, aux gouvernements des pays de la SADC, aux bailleurs de fonds et aux partenaires et institutions à la coopération. Au cours de l'année examinée, toutes les NEWU ont réussi à fournir des informations pour la consommation nationale et régionale.
- (101). Le Secrétariat, en collaboration avec les États membres, a élaboré les Lignes directrices pour l'évaluation de la vulnérabilité urbaine, qui ont été élaborées à travers leurs Comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité (NVAC). Le renforcement des capacités dans ce domaine a été réalisé dans tous les États membres, sauf à Maurice, qui n'a pas encore mis sur pied son Comité national d'évaluation de la vulnérabilité (NVAC).

4.4.1.7 Gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières

- (102). Le Secrétariat a continué de coordonner la mise en œuvre de activités qui soutiennent la gestion et la conservation durable des ressources de la faune et de la flore sauvages et des ressources naturelles transfrontalières. Le Comité conjoint des ministres de l'environnement et des ressources naturelles et de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, en tant que structure mise en place pour superviser et suivre la mise en œuvre de la Stratégie de répression et de lutte contre le braconnage (LEAP) de la SADC, a chargé le Secrétariat d'établir les coûts de coordination régionale pour la Stratégie de LEAP de la SADC et de les soumettre à l'approbation du Conseil lors de la réunion d'août 2017. En août 2017, le Conseil a approuvé les coûts de coordination régionale pour la stratégie de LEAP de la SADC et a chargé le Secrétariat de mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de LEAP de la SADC au niveau régional. Par conséquent, le Secrétariat de la SADC engage un dialogue avec des partenaires potentiels pour mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir la coordination de la LEAP. Entretemps, le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec ses partenaires, est en train d'élaborer une plateforme régionale pour l'échange d'informations sur le commerce illégal d'espèces sauvages et d'autres crimes contre les espèces sauvages entre les États membres.

4.4.1.7.1 Mise en œuvre des aires de conservation transfrontalières de la SADC

- (103). Le Secrétariat de la SADC facilite la mise en œuvre du Programme des aires de conservation transfrontalières de la SADC (ACTF) qui vise à promouvoir la coopération transfrontalière en matière de conservation et de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles transfrontalières partagés. Toutefois, le manque de financement pour le développement et la mise en œuvre des activités constitue un défi permanent pour de nombreuses ACTF de la Région. Comme solution à ce défi, la composante 2 du programme ACTF de la SADC, à savoir : "L'amélioration des mécanismes de financement des ACTF", appelle à la mise en place de mécanismes de financement durable pour les ACTF. Dans ce contexte, la SADC est en train d'établir un mécanisme de financement régional spécifique pour les ACTF de la SADC (communément appelé "Fonds ACTF "). Le Fonds ACTF serait un mécanisme financier qui fournirait des subventions pour soutenir la mise en œuvre d'actions de conservation et de gestion dans les ACTF de la SADC, comme stipulé dans les plans de développement intégré des ACTF existantes et le programme des ACTF de la SADC. Le Conseil de la SADC, lors de sa réunion de mars 2018, a approuvé la création du Fonds ACTF qui sera alimenté par les partenaires internationaux à la coopération. Jusqu'à présent, le gouvernement allemand, dans le cadre de la coopération au développement entre la Communauté de développement de l'Afrique australe et la République fédérale d'Allemagne, a promis 20 millions d'euros pour soutenir la mise en place du Fonds ACTF et 12 millions d'euros ont déjà été engagés. Le Secrétariat de la SADC coordonne le processus de finalisation des modalités de mise en œuvre pour l'opérationnalisation du Fonds.
- (104). Un cadre régional de suivi et d'évaluation des ACTF dans la Région a été élaboré et approuvé par les ministres responsables de l'environnement et des ressources

naturelles en novembre 2017. L'objectif du cadre est d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme des ACTF de la SADC et de mesurer de façon objective sa contribution aux objectifs des protocoles pertinents ainsi qu'aux priorités de développement de la SADC telles que stipulées dans le Plan indicatif stratégique de développement régional révisé. Le cadre de suivi et d'évaluation des ACTF de la SADC est aligné sur le système global de suivi et d'évaluation fondé sur les résultats de la SADC.

4.4.1.7.2 Projets de la SADC pour la conservation des forêts et la gestion durable des ressources forestières

- (105). À la suite de la création des Groupes de travail thématiques d'experts (GTE) du projet de la SADC pour la conservation des forêts et la gestion durable des ressources forestières en Afrique australe, les membres des groupes de travail ont participé aux programmes de renforcement des capacités dans les domaines thématiques des projets respectifs comme suit :
- i. GTE sur le système d'information forestière : Formation SIG pour le système d'information forestière et la télédétection ;
 - ii. GTE sur la gestion des incendies de forêt : Cours de formation des formateurs en gestion des incendies de forêt afin de doter les participants de compétences nécessaires pour planifier et exécuter des brûlages contrôlés à diverses fins ; et la formation en SIG pour la gestion des incendies de forêt.
 - iii. GTE sur la gestion forestière participative: Les membres du GTE ont suivi une formation et ont été exposés à des activités de GFP réussies grâce à un voyage d'étude et à des visites sur le terrain.
- (106). En outre, le projet est en train d'élaborer des lignes directrices régionales sur le système d'information forestière, la gestion forestière participative et la gestion des incendies de forêt, notamment la gestion des incendies transfrontaliers.

4.4.1.7.3 Pêche et aquaculture

- (107). La pêche et l'aquaculture demeurent importantes pour les économies des pays de la SADC. Dans la plupart des pays de la SADC, le poisson est la seule source abordable de protéines animales alimentaires et revêt donc une importance cruciale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'où la nécessité pour la SADC de soutenir la gestion durable des pêches et de la production aquacole afin d'accroître la production, la productivité et la compétitivité de la filière. Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture emploient au total environ 2,5 millions de personnes, soit l'équivalent d'environ 1 % de la population de la SADC, et représentent environ 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) de la Région et 9 % du PIB agricole de la Région. Plus de 95 % de cette production provient d'un sous-secteur diversifié des pêches de capture, qui a stagné au cours des dix dernières années, soit environ 2,5 millions de tonnes, mais qui a récemment augmenté à 2,8 millions de tonnes. Cela témoigne du fait que les États membres de la SADC se sont employés à améliorer la gestion des ressources halieutiques.

- (108). Un pourcentage faible mais croissant de poissons provient d'un sous-secteur émergent de l'aquaculture qui est passé récemment de 69 851 tonnes métriques (2015) à 95 761 tonnes métriques (2017) (FAO FishStat, 2016 ; SADC, 2017). Pour répondre aux besoins futurs, les pêches de capture devront être soutenues et, si possible, améliorées, et l'aquaculture se développera rapidement pour augmenter d'une moyenne annuelle de plus de 8,3 % à l'horizon 2026, conformément à la Stratégie et au plan d'action régionaux de la SADC en matière d'aquaculture (RASAP).

Tableau 4: Performance et valeur de la pêche et de l'aquaculture dans la région de la SADC

Pays	Production totale de poissons en 2016 (en tonnes)	Production de l'aquaculture en 2016 (en tonnes)	Total d'emplois (pêche)	Total d'emplois (aquaculture)	Pêche et aquaculture dans le PIB agricole (%)	PIB de la pêche (en %)	Consommation par habitant (kg)
Angola	531 841	655	45 782	267	3	1,7	18,6
Botswana	234	-	581	-	0,16	0,002	3,0
RD Congo	238 970	2 869	376 275	2 035	6,31	5,53	5,3
Lesotho	390	1 300	244	708	0,15	0,021	0,8
Madagascar	112 875	26 029	171 300	15 250	28	6,7	4,6
Malawi	144 315	4 984	173 328	7 139	5,87	3,83	7,3
Maurice	8 353	500	6 838	346	3,76	0,19	22,9
Mozambique	302 204	1 180	352 252	4 167	10,0	2,0	10,1
Namibie	414 359	740	386 973	1 132	52,42	6,5	11,4
Seychelles	87 408	-	6 249	-	20,68	17,73	58,7
Afrique du Sud	416 520	4.314	499 749	7 168	6,73	0,25	6,3
Eswatini	110	100	174	441	0,094	0,013	1,3
Tanzanie	362 595	11 000	203 529	24 307	6,8	2,0	5,6
Zambie	112 000	32 000	142 204	6 490	8,0	1,6	6,2
Zimbabwe	18 102	10 090	26 101	4 685	2,73	0,56	2,8

Source : FishStat de la FAO 2016 ; États membres, 2017 ; Banque mondiale, 2016

- (109). Malgré la lenteur de la croissance, la Région est toujours confrontée à nombreux problèmes, notamment les maladies des poissons, les coûts élevés des aliments pour animaux et l'indisponibilité des semences, qui continuent d'affecter la croissance de l'aquaculture dans la Région. Les stocks halieutiques dans les eaux intérieures comme en mer ne cessent de diminuer en raison de la pêche illicite, non rapportée et non réglementée (pêche INN), et de l'absence des capacités voulues pour les gérer efficacement. Toutefois, la Région établit des mécanismes pour relever ces défis par la promotion d'une aquaculture durable, la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement ministérielle de la SADC à combattre la pêche INN, la cogestion des ressources halieutiques partagées et la protection des milieux aquatiques.
- (110). Lors de sa réunion tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en août 2017, le Conseil a approuvé la Charte établissant le Centre de coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) de la pêche de la SADC et, à ce jour, six États membres ont signé la Charte (Lesotho, Mozambique, Afrique du Sud, Eswatini, Tanzanie et Zambie). Les ministres responsables de la pêche et de l'aquaculture ont créé

l'Unité de gestion de projet intérimaire à Maputo (Mozambique) afin de rendre le Centre opérationnel. Le gouvernement du Mozambique a fourni des locaux et du mobilier de bureau, détaché un agent de contrôle et de surveillance des pêches et recrute actuellement un coordinateur régional du SCS avec l'appui du projet de gouvernance des pêches de la Banque mondiale dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish). En outre, des efforts visant à améliorer l'échange d'informations entre les États membres sont actuellement déployés dans le cadre du projet FISH-i Africa, qui a récemment été relié au Centre.

- (111). Suite à l'approbation de la Stratégie et du Plan d'action régional de la SADC pour l'aquaculture (2016-2026) par les ministres responsables de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la pêche et de l'aquaculture en mai 2017, le Secrétariat a élaboré des programmes de formation pour les États membres sur l'aquaculture (développement et gestion) et sur la transformation de l'aquaculture, la transformation du poisson et la valeur ajoutée dans la région de la SADC (AquaTrans). Le Secrétariat a également créé une Plateforme régionale pour l'amélioration génétique et la gestion de la biodiversité en aquaculture afin d'appuyer les efforts des États membres dans l'élaboration de programmes nationaux d'amélioration génétique des poissons.
- (112). Lors de sa réunion tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en mars 2018, le Conseil a également approuvé la création d'une chaîne de valeur régionale de l'aquaculture. Il a embauché un consultant pour dresser le profil de la chaîne de valeur régionale de l'aquaculture. L'étude décrira les marchés et les infrastructures de commercialisation des produits aquacoles dans la Région en termes de volumes de produits, de formes de produits, de prix, de qualité et de consommateurs cibles. Secretariat has engaged a consultant to profile the regional aquaculture value chain. The study will describe the markets and marketing infrastructure for aquaculture products in the region in terms of product volumes, product forms, price, quality and target consumers. Un exercice complet de cartographie doit être mené pour identifier les domaines à prioriser pour le développement de la chaîne de valeur.
- (113). Le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec le Bureau inter-africain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), a facilité la création de la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE) régionaux d'Afrique australe dans le domaine des pêches et de l'aquaculture (SANSFAFA), dont les objectifs sont de coordonner la mise en œuvre à partir de la base, la voix des ANE et de contribuer au programme national et régional de développement de la pêche et de l'aquaculture. Ses principaux objectifs sont d'assurer la mise en œuvre effective du Protocole de la SADC sur la pêche, du Cadre directif et de la Stratégie de réforme de l'UA pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS) et des directives de la FAO sur la pêche à petite échelle (SSF) au niveau local.

4.4.1.8 Environnement et développement durable

- (114). En mars 2017, le Conseil a chargé le Secrétariat de la SADC de demander l'accréditation du Fonds vert pour le climat en tant qu'Entité régionale de mise en œuvre (ERM) afin d'accéder aux ressources climatiques pour soutenir la mise en

œuvre des priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation dans la Région, tel que décrit dans la Stratégie régionale sur le changement climatique. L'accréditation au Fonds vert pour le climat est un processus long et complet qui nécessite une équipe dévouée d'experts et des ressources adéquates pour la mener à bien. Parallèlement, le Secrétariat de la SADC a mobilisé des ressources pour faire appel à un consultant qui devrait l'assister dans le processus d'accréditation.

- (115). En réponse à la reconnaissance croissante du potentiel que les industries maritimes et les services des écosystèmes océaniques peuvent jouer pour soutenir la croissance économique et le développement ainsi que le bien-être humain, le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec les États membres, est en train d'élaborer la Stratégie de l'économie bleue, comme l'un des moyens d'améliorer le développement durable des ressources dans la Région. Pour donner un coup d'envoi au processus, le Secrétariat commande une étude pour examiner les cadres et la littérature régionaux, continentaux et internationaux pertinents et cartographier les parties prenantes de l'approche de l'économie bleue de la SADC ainsi que la façon dont la transition vers l'économie bleue pourrait transformer les pays de la SADC.

4.4.1.9 Conservation des ressources phylogénétiques

- (116). Les programmes visant à promouvoir la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques dans la région de la SADC se sont poursuivis sous la coordination du Centre de ressources phylogénétiques de la SADC (SPGRC), qui est basé à Lusaka (République de Zambie). En 2017-18, les activités se sont principalement concentrées sur le renforcement des capacités en matière de conservation des ressources phylogénétiques et à travers de missions de collecte dans les États membres ainsi que sur la recapitalisation de la banque de gènes régionale au SPGRC.
- (117). À travers le réseau des Centres nationaux de ressources phylogénétiques (NPGRC) qui sont fonctionnels dans la plupart des États membres de la SADC, le SPGRC a mis en œuvre les programmes suivants :
- i. Il a organisé à Lusaka, en août 2017, un atelier de formation sur la conservation des ressources phylogénétiques auquel ont participé les NPGRC de tous les États membres de la SADC, cofinancé par le NEPAD SANBio ;
 - ii. Il a établi un partenariat avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) pour former les responsables de la conservation des ressources phylogénétiques des États membres de la SADC sur les systèmes mondiaux d'information pour l'alimentation et l'agriculture au Cap (Afrique du Sud) en décembre 2017 ;
 - iii. Il a multiplié 351 échantillons de riz au Malawi, où le sol et les conditions météorologiques conviennent à un stockage à long terme pour le SPGRC ; et

- iv. En collaboration avec les partenaires des NPGRC, des missions de collecte de ressources phytogénétiques ont été effectuées et un total de 884 accessions de plantes a été collecté.

4.4.2 Développement social et humain ;

4.4.2.1 Dans le domaine de l'éducation

- (118). Pour éliminer les obstacles sociétaux et autres à l'offre d'une éducation et d'une formation de qualité, pertinentes et durables, qui continuent d'entraver les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie du plus grand groupe de population de la Région (enfants et jeunes), un certain nombre de produits ont été réalisés et sont décrits ci-dessous.

4.4.2.1.1 Mise en œuvre du Protocole sur l'éducation

- (119). Le Secrétariat a continué de faciliter la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur l'éducation et la formation en mettant l'accent sur quatre produits du RISDP révisé, à savoir (i) l'approbation et la mise en place d'un mécanisme régional de coordination de la mise en œuvre du Cadre de qualifications de la SADC ; (ii) la révision de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels de la SADC ; (iii) l'intégration de l'impact du VIH et du SIDA dans le secteur de l'éducation et (iv) la transposition et le suivi de la mise en œuvre des engagements continentaux et internationaux en matière d'éducation, en particulier la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique (CESA). Les principaux résultats comprennent ceux indiqués ci-après :
 - i. l'inclusion d'indicateurs de la CESA dans les indicateurs régionaux de l'éducation pour faciliter le suivi de la mise en œuvre (a) du Protocole de la SADC sur l'éducation et la formation et (b) de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique. Des responsables de la gestion de l'éducation de cinq pays (Botswana, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud et Zimbabwe) ont été formés au système de suivi et d'évaluation en ligne de la SADC afin de saisir des données sur les indicateurs de l'éducation dans le système ;
 - ii. la révision du cadre stratégique de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'élaboration du plan de mise en œuvre 2018-2027 ;
 - iii. la mise en œuvre de la phase 2 du Programme d'assistance et de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage (PASEA) de la SADC par sept États membres (RD Congo, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Eswatini, Zambie et Zimbabwe). Ces pays ont adapté le programme d'ASEA de la SADC en développant des modèles nationaux qui fournissent des objectifs nationaux et des normes de pratique pour la mise en œuvre de du programme d'assistance et de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage (PASEA) en tant que programme national.
 - iv. Les États membres intègrent les principes de l'ASEA dans l'élaboration des politiques, les programmes, la planification et le budget et l'extension à un plus

grand nombre d'écoles démontrant l'intégration systématique de l'ASEA dans le système éducatif. En outre, le renforcement continu des capacités des enseignants par le biais du programme de formation continue des enseignants et des principales parties prenantes sur les questions de santé sexuelle et génésique et le nouveau programme éducatif fondé sur l'acquisition des compétences pratiques ainsi que sur la sécurité et la protection est en cours dans les États membres.

4.4.2.1.2 Emploi et Travail

- (120). Les caractéristiques de la migration de la main-d'œuvre dans la Région comprennent, entre autres, la prédominance de l'importance économique des transferts de fonds des migrants ; la féminisation croissante de la mobilité de la main-d'œuvre ; la protection insuffisante des travailleurs migrants et de leur famille contre l'exploitation et l'hostilité ; la lenteur dans la mise en œuvre des régimes régionaux de libre circulation ; les faiblesses de la législation, des institutions et des données pertinentes du marché du travail ; le manque d'attention à la gouvernance et à la réglementation de la mobilité de la main-d'œuvre et des compétences ; la faible compatibilité et la reconnaissance intra-régionale des institutions de formation et des qualifications. Pour aborder certaines de ces questions, les mesures suivantes ont été prises :

4.4.2.1.3 Politique de l'emploi et du travail et l'avenir du travail

- (121). L'initiative sur l'avenir du travail, qui est dirigée par l'Organisation internationale du travail (OIT), vise à relever les défis actuels et futurs sur le lieu de travail liés au "travail et à la société", à des "emplois décents pour tous", à "l'organisation du travail et de la production" ainsi qu'à "la gouvernance du travail". On craint que l'avenir du travail, s'il n'est pas bien traité et de toute urgence, ne se traduise par une aggravation des inégalités, à l'intérieur des pays et entre eux, ainsi que par une pauvreté enracinée pour la majorité, ce qui constitue un risque pour la cohésion sociale et la paix.
- (122). Conformément à l'initiative, la SADC a adopté une position commune régionale sur l'avenir du travail dans le cadre de sa contribution au discours mondial sur les transformations rapides visibles dans le monde du travail. La position de la SADC est fondée sur les rapports nationaux de neuf (9) États membres (Lesotho, Eswatini, Madagascar, Maurice, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie et Zimbabwe) qui ont entrepris des dialogues nationaux sur l'avenir du travail.

4.4.2.1.4 Révision du programme de la SADC pour le travail décent (2013/-2019)

- (123). The Employment and Labour Sector held a High Level Ministerial Symposium in March 2018 on the role of Multi-National Enterprises (MNEs) in promoting decent work in the SADC region. Le secteur de l'emploi et du travail a organisé un symposium ministériel de haut niveau en mars 2018 sur le rôle des entreprises multinationales (EMN) dans la promotion du travail décent dans la région de la SADC. Le Colloque a largement examiné les principales conclusions d'une

évaluation rapide de l'impact sur l'investissement, l'emploi et la main-d'œuvre des opérations des entreprises multinationales opérant en Afrique du Sud, au Botswana, au Malawi, en Namibie, en Eswatini, en Zambie et au Zimbabwe. L'évaluation a révélé que, bien que les investissements directs étrangers (IDE) dans la région de la SADC soient très faibles, représentant en moyenne environ 2 % des flux mondiaux, ce qui indique une faible intégration dans l'économie mondiale, les entreprises multinationales de la SADC avaient contribué positivement aux flux de capitaux, à la croissance de la production et des exportations, à la croissance de la productivité (à travers le développement des compétences) et à la création d'emplois dans les pays d'accueil. Les multinationales des secteurs minier, de la vente au détail et de la transformation des aliments offraient généralement des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail que les entreprises locales, parfois jusqu'à 100 %, en raison de leurs avantages en termes de productivité, d'efficacité, de meilleure technologie et de niveaux plus élevés d'intensité capitaliste.

- (124). Toutefois, le secteur de l'emploi et du travail a observé que la faiblesse des liens entre les entreprises multinationales et les entreprises locales limitait la contribution des entreprises multinationales au développement économique local. En outre, la forme dominante d'IDE dans la plupart des pays se trouvait dans le secteur extractif qui tend à favoriser moins de liens avec l'économie locale en raison de sa nature à forte intensité capitaliste. En dehors de la contribution à l'emploi direct et d'une part des recettes d'exportation, les avantages des IDE pour l'ensemble de l'économie ont donc été peu nombreux. À cet égard, les ministres et les partenaires sociaux ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre les entreprises multinationales et l'économie locale grâce aux mesures suivantes :
- i. Les États membres devraient créer un environnement propice à l'établissement de liens plus étroits entre les entreprises multinationales et les producteurs locaux et veiller à ce que les activités des entreprises multinationales soient alignées sur les priorités nationales de développement et les cadres juridiques nationaux ;
 - ii. Les États membres devraient veiller à ce que les entreprises multinationales respectent les droits des travailleurs en procédant à une inspection du travail efficace conformément aux meilleures pratiques internationales, notamment en faisant participer les partenaires sociaux à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des interventions ;
 - iii. Les États Membres devraient accélérer la ratification et la transposition dans le droit interne de toutes les principales conventions de l'OIT afin de combler les lacunes législatives en harmonisant le droit et la pratique du travail dans la Région ;
 - iv. La SADC devrait soutenir une approche régionale aux investissements directs étrangers (IDE) et au développement qui offrirait une approche plus globale impliquant les principales parties prenantes pour traiter les aspects économiques, sociaux et environnementaux des investissements des entreprises multinationales.

- v. **Le Secrétariat de la SADC appuie de façon active les États membres à mettre en œuvre les engagements susmentionnés. En premier lieu, un atelier de renforcement des capacités ciblé à l'intention des fonctionnaires et des partenaires sociaux a été organisé au troisième trimestre de 2018 pour renforcer les capacités.**

4.4.2.1.5 Transférabilité transfrontalière des instruments de protection sociale

- (125). Au cours de la période 2017-18, le secteur de l'emploi et du travail a approfondi la mise en œuvre du Code de la SADC sur la sécurité sociale de 2007 et du Cadre de transférabilité transfrontalière des prestations de sécurité sociale accumulées de 2016. Ces cadres prévoient que toute personne dans la région de la SADC a droit à la sécurité sociale et que les États membres doivent mettre en place des mécanismes pour faciliter la transférabilité des prestations de sécurité sociale d'un pays à l'autre. Avec le soutien de l'Union européenne et de l'Organisation internationale du travail, la SADC met en œuvre un projet de 18 mois sur "le renforcement des capacités et des instruments politiques sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale dans la région de la SADC". Dans le cadre du projet, le Secrétariat de la SADC a actuellement commandé deux (2) études d'évaluation en cours sur l'état de l'accès à la protection sociale et le potentiel de transférabilité des prestations pour les travailleurs migrants dans les secteurs agricole et minier dans les États membres pilotes de la SADC. Le Secrétariat de la SADC a commandé deux (2) études d'évaluation en cours sur l'état de l'accès à la protection sociale et le potentiel de transférabilité des prestations pour les travailleurs migrants dans les secteurs agricole et minier dans les États membres pilotes de la SADC. Comme les ministres ELS et les partenaires sociaux l'ont approuvée en mars 2018, l'évaluation dans le secteur agricole inclut les pays pilotes suivants : Eswatini, Lesotho, Afrique du Sud, Malawi, Mozambique et Zimbabwe. L'évaluation dans le secteur minier comprend les pays pilotes suivants : l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, le Mozambique, et le Zimbabwe.
- (126). Une troisième étude sur le secteur des services financiers visant à comprendre les principaux domaines d'intervention et les éléments habilitants, notamment les mécanismes de conception et de mise en œuvre d'un cadre modèle pour la transférabilité des prestations de sécurité sociale, est également en cours.
- (127). Une troïka ad hoc d'experts en sécurité sociale du secteur de l'emploi et du travail a été créée pour renforcer le contrôle de la gouvernance du projet, à travers lequel le secteur de l'emploi et du travail de la SADC a adopté une feuille de route qui envisage l'adoption d'un mécanisme de transférabilité des prestations de sécurité sociale dans la Région par les ministres et les partenaires sociaux en avril 2019. Le cadre de transférabilité de la sécurité sociale de la SADC couvre les prestations de vieillesse, d'invalidité, d'accident du travail et de maladie professionnelle, de chômage et de survivants.

4.4.2.2 Santé et Pharmacie

- (128). Le paludisme continue d'être un défi majeur pour la Région car il pose une résistance au traitement avec des médicaments moins chers, la chloroquine, ce

qui a obligé les pays à passer à des régimes de traitement plus coûteux. Certaines initiatives transfrontalières de lutte contre le paludisme ont continué d'entraîner une diminution de l'incidence du paludisme, en particulier le recours à la pulvérisation intra-domiciliaire résiduelle à l'aide du DDT. Les États membres mettant en œuvre l'initiative E8, mise en place par les ministres de la santé en 2013, ont fait des progrès vers l'élimination du paludisme. Les pays concernés sont l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini et la Namibie, (4 pays de la ligne de front) sont sur le point de l'éliminer. L'Angola, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe (pays de deuxième ligne) montrent quelques améliorations. À ce jour, il y a une projection accrue vers l'élimination du paludisme et un suivi actif vers l'élimination à l'aide d'une carte de pointage.

- (129). Une base de données sur les médicaments de la SADC pour le partage d'informations sur les prix a été établie ainsi qu'une foule d'autres innovations de laboratoire dans les États membres.
- (130). Le plan de mise en œuvre de la stratégie de la SADC sur la nutrition relative au développement social et humain a été élaboré et approuvé par la réunion conjointe des ministres de la santé et des ministres responsables du VIH et du sida de la SADC tenue en novembre 2017. Le plan de mise en œuvre identifie les domaines prioritaires qui doivent être mis en œuvre afin de s'attaquer aux indicateurs nutritionnels qui fonctionnent mal dans plusieurs États membres de la Région. Les domaines prioritaires qui sont également pris en compte dans la stratégie régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC sont les suivants :
- i. l'élaboration de normes minimales régionales pour l'enrichissement des aliments en micronutriments. Cette mesure devrait permettre de traiter les taux élevés d'anémie chez les femmes en âge de procréer et les enfants, tout en améliorant la nutrition de la population en général ;
 - ii. l'élaboration d'une stratégie régionale de communication visant à changer le comportement en vue d'améliorer les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Cette étude devrait porter sur de multiples indicateurs de la nutrition, notamment la surcharge pondérale et l'obésité, l'amaigrissement, le retard de croissance, l'allaitement maternel exclusif et la carence en micronutriments ;
 - iii. l'élaboration de lignes directrices régionales sur les systèmes d'information nutritionnelle qui renforceront la capacité des États membres à suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'Assemblée mondiale de la santé ; et
 - iv. un outil de suivi a été élaboré et approuvé en novembre 2017 afin de suivre la mise en œuvre de diverses mesures du Protocole sur la santé, conformément aux directives des ministres responsables de la santé réunis à Ezulwini (Eswatini) en novembre 2016. Les actions faisant l'objet d'un suivi par l'outil comprennent : (i) les efforts de renforcement des capacités dans le domaine de la santé ; (ii) les investissements, la hiérarchisation et la mise en œuvre des activités de réglementation sanitaire internationale (RSI) ; et (iii) l'existence d'un plan de mise

en œuvre et de cadres de suivi et d'évaluation pour suivre le protocole sur la santé.

4.4.2.3 Développement et autonomisation des orphelins, des enfants et des jeunes vulnérables

- (131). Pour améliorer la qualité des politiques, des programmes et des rapports empiriques sur les enfants et les jeunes vulnérables (OEJV), le Secrétariat, en collaboration avec les États membres, a élaboré un cadre de suivi, d'évaluation et de rapport (SER) pour faciliter la recherche et la collecte de données sur des questions spécifiques des OEJV. Cette initiative est essentielle au maintien d'un système d'information et d'une banque de données régionaux qui reflètent les modèles, les niveaux et les tendances des défis des OEJV. Cela facilite à son tour l'identification des questions émergentes et le plaidoyer pour des réponses opportunes. Le Cadre, qui a été mis au point, fournit des indicateurs régionaux avec des définitions et le modèle pour les rapports des États membres. En outre, le SER fournit un calendrier pour le renforcement des capacités et le plan d'opérationnalisation du SER dans les États membres. La base de données est en cours de développement dans le cadre du système global de S&E de la SADC.
- (132). Des efforts ont été déployés en vue de la mise en œuvre du paquet minimum de services (PMS), qui sont fondamentaux pour la fourniture de services aux orphelins, aux enfants et aux jeunes vulnérables. Le PMS identifie les services considérés comme essentiels pour le développement et le bien-être des enfants et des jeunes de la SADC et est utilisé par les États membres comme guide politique pour la fourniture de services complets pour les OEJV. Conformément à la mise en œuvre du PMS, le Secrétariat a coordonné et facilité la participation des États membres de la SADC au Forum régional de soutien psychosocial (SPS) qui s'est tenu à Arusha (Tanzanie) du 3 au 7 septembre 2017. Le forum sur l'APS a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans l'adoption et l'application des normes relatives au paquet minimal de services (PMS) et au soutien psychosocial (SPS). Il a permis aux participants d'évaluer les lacunes dans le traitement des vulnérabilités des enfants et des jeunes et de partager les bonnes pratiques.

4.4.2.3.1 Établissement d'une base de données ou portail d'informations régional sur le SES des jeunes

- (133). Pour améliorer la qualité des politiques, des programmes et des rapports empiriques sur les enfants et les jeunes vulnérables (OEJV), le Secrétariat, en collaboration avec les États membres, a élaboré un cadre de suivi, d'évaluation et de rapport (SER) pour faciliter la recherche et la collecte de données sur des questions spécifiques des OEJV. Cette initiative est essentielle au maintien d'un système d'information et d'une banque de données régionaux qui reflètent les modèles, les niveaux et les tendances des défis des OEJV. Cela facilite à son tour l'identification des questions émergentes et le plaidoyer pour des réponses opportunes. Le Cadre, qui a été mis au point, fournit des indicateurs régionaux avec des définitions et le modèle pour les rapports des États membres. En outre, le SER fournit un calendrier pour le renforcement des capacités et le plan

d'opérationnalisation du SER dans les États membres. La base de données est en cours de développement dans le cadre du système global de S&E de la SADC.

4.4.2.3.2 Établissement du programme de recherche régional sur les OE&J vulnérables

- (134). La SADC a signé un protocole d'accord avec l'Initiative régionale de soutien psychosocial (REPSSI) et le partenariat doit mener une évaluation régionale sur l'adoption et l'application du paquet minimal de services de la SADC pour les OEV et les normes de soutien psychosocial (SPS) dans les États membres. Cela permettra d'évaluer l'étendue du soutien psychosocial aux jeunes dans la Région et conduira à l'adoption et à la mise en œuvre d'interventions à fort impact au niveau des États membres.

4.4.3 Questions transversales

4.4.3.1 Réduction de la pauvreté

- (135). Le Secrétariat a continué de faciliter l'harmonisation des normes, des méthodes de collecte de données et des indicateurs communs de pauvreté. À cet égard, une note conceptuelle et une proposition de projet ont été élaborées pour entreprendre une étude sur les mesures et les profils de pauvreté dans les États membres en ce qui concerne la manière dont les statistiques sur la pauvreté sont produites et la nécessité d'avoir une position commune sur l'établissement de rapports sur les tendances de la pauvreté.
- (136). Des études sur les tendances de la pauvreté et les objectifs du développement durable ainsi qu'une étude sur la relation entre les questions de mise en œuvre du Protocole de la SADC et la pauvreté et le développement dans la SADC ont été commandées avec l'appui de la Southern Africa Trust. Les projets de rapports des deux études sont en cours d'examen.

4.4.3.2 Lutte contre la pandémie du VIH et du SIDA

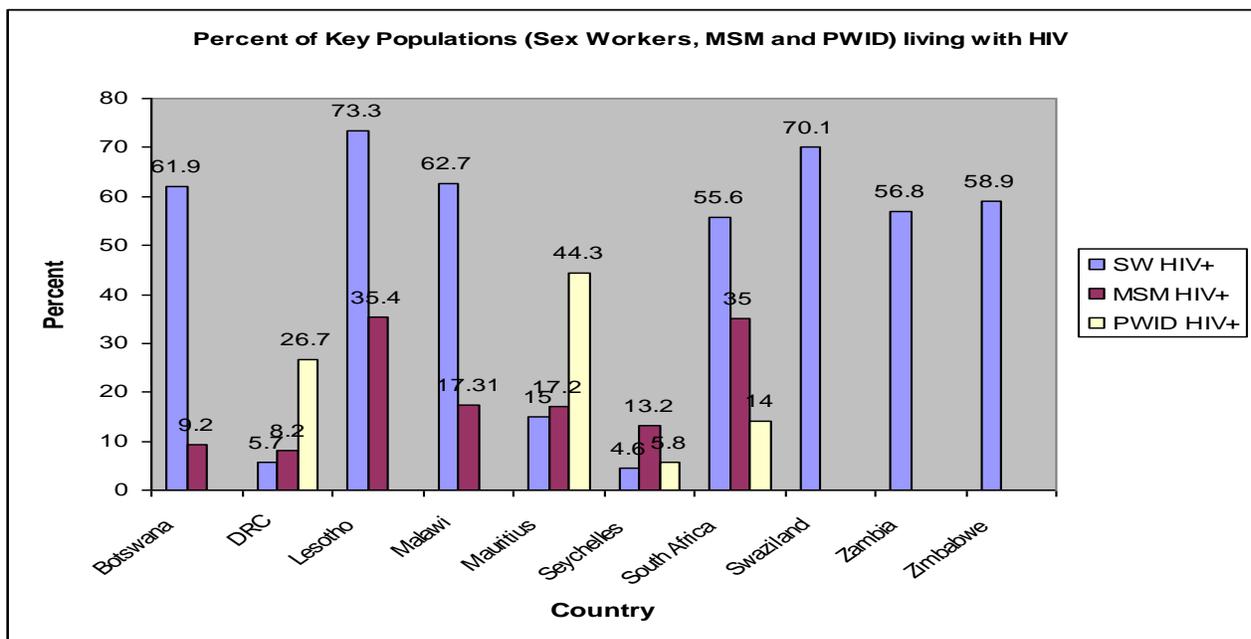
- (137). Le VIH demeure une menace urgente pour la Région, avec de nouvelles infections importantes parmi les adolescents et les jeunes, principalement des femmes. Pour atténuer la menace, la Région de la SADC a continué de mettre en œuvre des interventions de lutte contre le VIH et SIDA dans tous les domaines thématiques énoncés dans la Déclaration de Maseru sur le VIH et le SIDA, comme suit :

4.4.3.2.1 Prévention et mobilisation sociale

- (138). Les États Membres ont continué de mettre en œuvre un certain nombre d'activités de prévention du VIH et de mobilisation sociale. Le Rapport épidémiologique sur le VIH et le SIDA 2017 fait état de certains progrès dans la lutte contre les nouvelles infections par le VIH au cours des six dernières années (2010-2016). La région de la SADC a enregistré une baisse de 26 % des nouvelles infections par le VIH chez les adultes âgés de 15 à 49 ans. Un certain nombre d'indicateurs de prévention du VIH révèlent que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans le domaine de la prévention du VIH. Le taux d'infection par le VIH reste élevé chez les

adolescentes et les jeunes femmes, les travailleuses du sexe et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ainsi que dans la communauté LGBTI. Les données du rapport montrent que les progrès ont été plus importants dans le domaine du traitement que dans celui de la prévention. Malgré cela, trois États membres de la SADC ont fait état d'une couverture ART inférieure à 50 % (voir figure 11). Les données des États membres de la SADC montrent que dans sept des dix États membres qui ont fourni des données sur la prévalence du VIH parmi les professionnels du sexe, les taux de prévalence du VIH sont supérieurs à 55 %.

Figure 8: Prévalence du VIH parmi des populations clés choisies



Source : Rapports des États membres de la SADC sur l'épidémie du VIH et du SIDA, 2017

(139). Les États membres, en collaboration avec les agences des Nations Unies, ont développé le "Cadre pour la fixation d'objectifs de prévention du VIH dans la région de la SADC". Ce cadre est un guide pour fixer des objectifs nationaux pour les

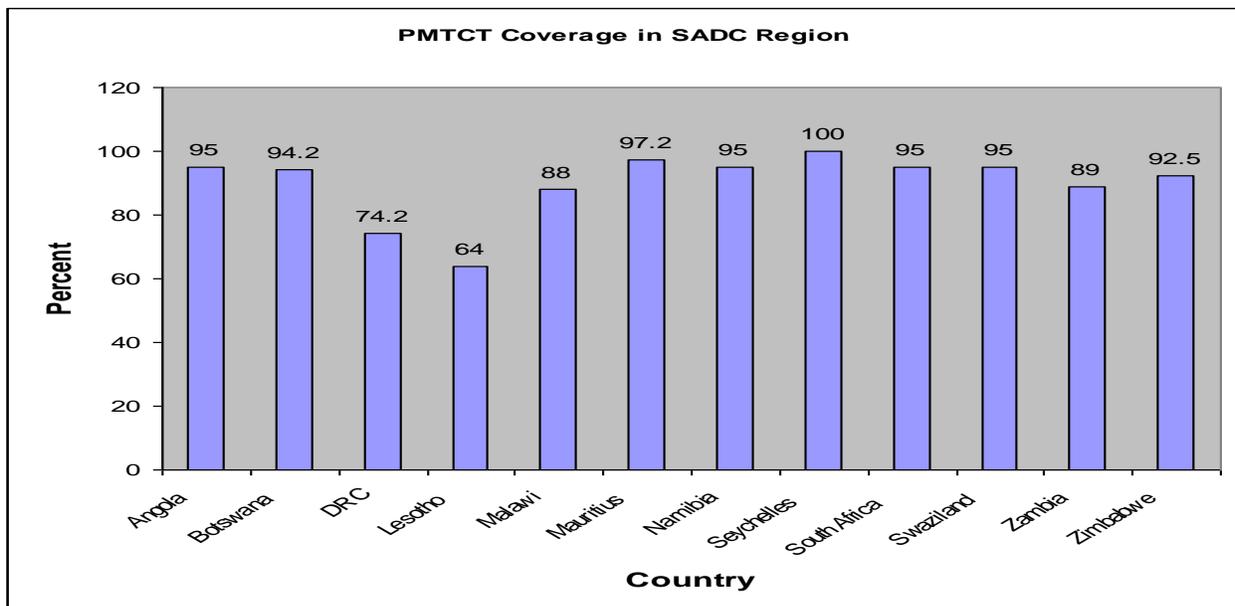
cinq piliers de la prévention du VIH, notamment : les programmes nationaux de préservatifs, les services de santé pour les adolescentes et les jeunes femmes (AGYW) et leurs partenaires masculins dans les zones à forte prévalence, les programmes de prévention pour les populations clés, la circoncision masculine médicale volontaire (CMMV) et la prophylaxie préexposition (PrEP).

- (140). Une Stratégie régionale de la SADC pour la prévention, le traitement et les soins du VIH et du SIDA ainsi que pour la santé et les droits sexuels et génésiques des populations clés a été élaborée et approuvée. L'objectif de la stratégie est de promouvoir l'adoption et l'institutionnalisation d'un ensemble standard et complet qui s'attaque aux défis uniques que pose la fourniture de droits et de services équitables et efficaces de lutte contre le VIH et de SSG aux populations clés de la SADC. La stratégie régionale servira de guide aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de programmes appropriés en matière de SSG et de prévention, de traitement et de soins du VIH pour les populations clés, en mettant l'accent sur les questions politiques, juridiques, institutionnelles et liées aux niveaux d'infrastructures.

4.4.3.2.2 Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

- (141). La prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) est l'une des interventions de prévention du VIH les plus réussies dans la Région. Les données des États membres pour 2016 montrent que la couverture de la PTME variait de 64 % à 100 %. La majorité des États membres (9 sur 12) qui ont communiqué des données sur cet indicateur ont une couverture de la PTME de 88 % et plus, comme le montre la figure 12 ci-dessous. Ces données montrent clairement que la région est en voie d'éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant à naître.

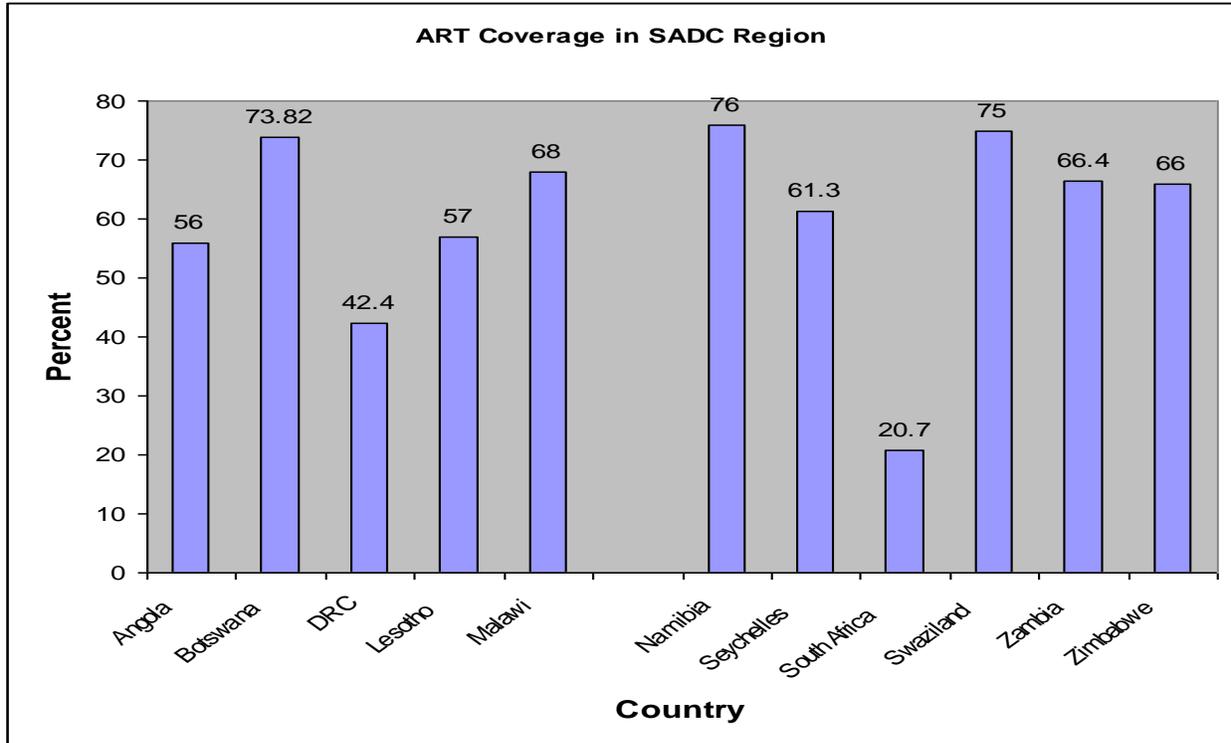
Figure 9: Couverture de la PTEM dans la Région



4.4.3.2.3 Traitement du SIDA

- (142). Tous les États membres de la SADC ont adopté la stratégie de "Traitement pour Tous" bien qu'ils en soient à différentes étapes de sa mise en œuvre. Conformément aux directives de traitement de l'OMS de 2013 et à la stratégie de "Test et traitement", un grand nombre de personnes vivant avec le VIH sont maintenant admissibles au traitement ; cela signifie que plus de personnes sont sous traitement. Pour ce faire, les gouvernements doivent s'engager financièrement à maintenir le traitement pour toutes les personnes admissibles. En 2016, la couverture des traitements antirétroviraux pour adultes dans la SADC variait de 20,7 % à 76 %, comme l'indique la figure 13 ci-dessous. Le traitement est un élément important de la cascade de traitement 90-90-90 qui établit que d'ici 2020, 90% des personnes infectées par le VIH seront diagnostiquées, 90% des personnes diagnostiquées seront sous traitement antirétroviral et 90% de celles qui reçoivent un traitement antirétroviral verront leurs virus supprimés. À deux (2) ans de l'an 2020, les États membres sont appelés à intensifier aussi bien le dépistage, le conseil que le traitement du VIH en vue de la réalisation des objectifs de 2020.

Figure 10: État des activités de MCS dans la région de la SADC 2016

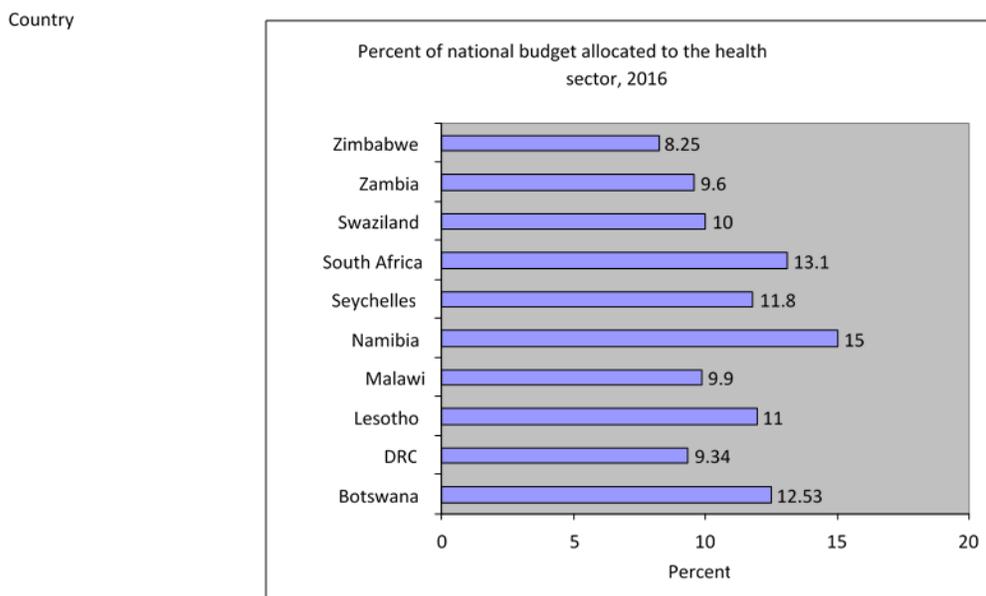


Source : Rapports des États membres de la SADC sur l'épidémie du VIH et du SIDA, 2016

4.4.3.2.4 Intensification de la mobilisation des ressources

- (143). Le financement externe pour le VIH et le SIDA dans les États membres de la SADC a diminué. Cependant, le financement externe du Plan d'intervention d'urgence du Président des États-Unis sur le VIH/SIDA (PEPFAR) a joué un rôle déterminant dans le financement des programmes de prévention et de traitement du VIH dans les États membres de la SADC que le PEPFAR cible. Ce financement a commencé à diminuer en raison des changements survenus à la politique de financement des États-Unis en matière de santé mondiale. This funding has started to decline due to changes in US funding policy on global health. Les efforts que les États Membres déploient pour combler le déficit de financement du secteur de la santé au moyen de ressources nationales sont constamment inférieurs à l'objectif fixé dans la Déclaration d'Abuja d'allouer 15 % des budgets nationaux au secteur de la santé. Les données des États membres de la SADC révèlent qu'un seul des dix pays qui ont fait rapport sur cet indicateur est parvenu à atteindre cet objectif en 2016. Les budgets nationaux alloués au secteur de la santé en 2016 se situaient entre 8,25 % et 15 %, comme l'indique la figure 14 ci-dessous.

Figure 11: Pourcentage de l'allocation du budget national



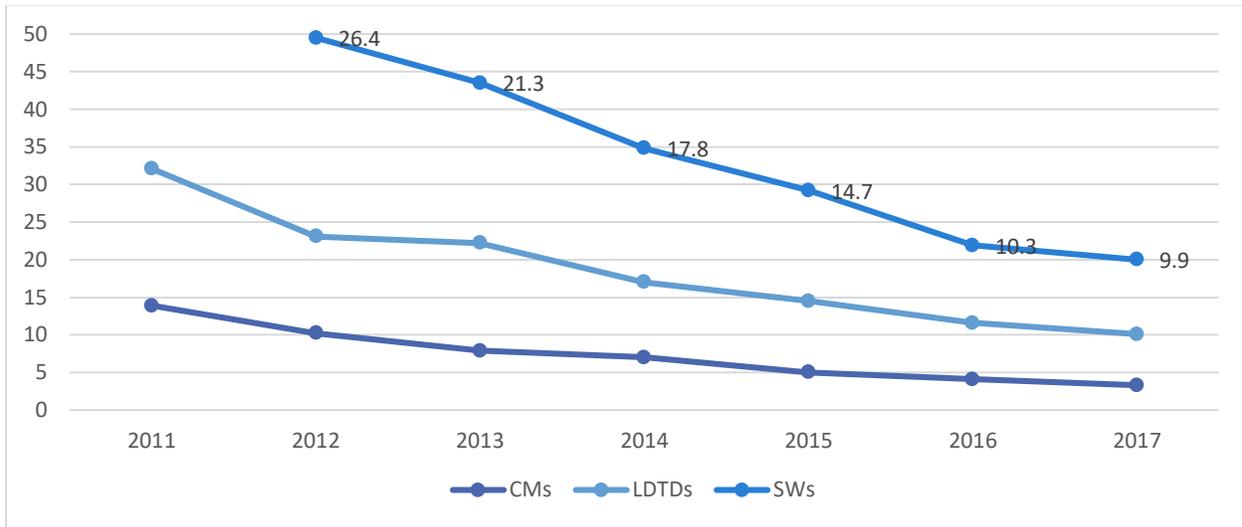
Source : Rapports des États membres de la SADC sur l'épidémie du VIH et du SIDA, 2016

4.4.3.2.5 Initiative transfrontalière de lutte contre le VIH et le sida (CBI)

- (144). Le Fonds mondial a soutenu les services de lutte contre le VIH dans 32 cliniques de bien-être situées dans 12 États membres de la SADC pour cibler des groupes de population, à savoir les travailleurs du sexe (TS), les conducteurs de poids lourds longue distance (CPLLD) et les communautés autour des frontières. Les services fournis comprennent les services de dépistage du VIH, la distribution de préservatifs, le diagnostic et le traitement des infections sexuellement transmissibles et les services de soins de santé primaires. Au total, 84 461 personnes ont subi un test de dépistage du VIH dans les sites de bien-être de l'Initiative transfrontalière (IBC) entre juillet 2011 et décembre 2017, dont 60,9 % étaient des membres de la communauté, 25,5 % étaient des conducteurs de poids lourds longue distance (CPLLD) et 13,6 % étaient des amants du sexe.
- (145). L'un des principaux domaines d'intérêt de l'initiative transfrontalière (ITF) était de générer une demande de dépistage du VIH et de conseils parmi les professionnel(le)s du sexe, les conducteurs de poids lourds longue distance et les membres de la communauté. Pour ce faire, des activités de mobilisation communautaire ont été menées à l'aide d'une trousse de prévention du VIH standard. Ce paquet était basé sur les normes minimales régionales de la SADC pour la santé et le VIH et le SIDA dans le secteur du transport routier.
- (146). Le pourcentage des travailleurs du sexe (TS), des CPLLD et de membres de la communauté vivant avec le VIH a connu une baisse significative entre 2011 et 2017 (voir Figure 15). Le pourcentage des TS vivant avec le VIH (qui ont été atteints grâce aux interventions du projet) est passé de 50 % en 2011 à 13,2 % en

2017, soit une baisse d'environ 74 points de pourcentage. Les baisses correspondantes du pourcentage de personnes vivant avec le VIH parmi les CPLLD et les membres de la communauté étaient respectivement de 75 et 60 points de pourcentage. Bien qu'il ait pu y avoir de multiples facteurs responsables de ce déclin, il ne fait aucun doute que les activités structurées de mobilisation communautaire de l'ITF ont joué un rôle majeur.

Figure 12: Pourcentage des membres de la communauté, des



Source : Statistiques de service

- (147). À la fin de la subvention du Fonds mondial, le Secrétariat a facilité le processus de financement des cliniques de bien-être dans le cadre du Fonds de la SADC pour combler le déficit de financement et donner suffisamment de temps aux États membres pour obtenir des fonds pour leur prochain exercice financier afin d'assurer la durabilité.

4.4.3.3 Administration de la science et de la technologie

4.4.3.3.1 Science, Technologie et Innovation (STI)

- (148). Une réunion ministérielle conjointe sur l'éducation et la formation et les STI a été convoquée en juin 2017 en Eswatini au cours de laquelle un certain nombre de décisions politiques ont été prises. Le Protocole sur les STI a été ratifié par deux tiers des États membres et est maintenant entré en vigueur. Une notification d'entrée en vigueur a été adressée aux États membres.

4.4.3.3.2 Projet de Charte de la SADC sur l'Organisation pour les femmes dans la science, l'ingénierie et la technologie

- (149). Le projet de charte sur les femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie a été approuvé par le Conseil en août 2017, à Pretoria (Afrique du Sud). L'objectif de la Charte est d'établir une plateforme régionale qui mettra en œuvre des

programmes et projets régionaux visant à promouvoir les femmes dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie. Par conséquent, il devrait améliorer l'application de la science, de la technologie et de l'innovation par les femmes pour soutenir la stratégie d'industrialisation. La Charte appelle à la création d'antennes nationales qui seront les membres de la WISETO régionale. La réunion consultative régionale sur la Charte WISETO approuvée a été convoquée en décembre 2017 en Eswatini afin de sensibiliser les parties prenantes à la Charte approuvée et de convenir des critères d'accueil.

4.4.3.3 Cadre et lignes directrices régionaux pour l'établissement et le renforcement des centres d'excellence et des centres de spécialisation

- (150). Un projet de cadre régional et de lignes directrices sur l'établissement et le renforcement des centres d'excellence et des centres de spécialisation a été élaboré. Le cadre et les lignes directrices guideront la création de centres d'excellence et de centres de spécialisation industriels régionaux dans les principales chaînes de valeur prioritaires, qui serviront de plates-formes pour le renforcement des capacités, la production de connaissances, l'innovation, le développement technologique et la commercialisation. La stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC identifient les centres d'excellence et les centres de spécialisation comme des plates-formes pour faciliter le développement industriel. Le projet de cadre et de lignes directrices sera examiné par les différentes structures politiques de la SADC pour approbation en juin/juillet 2018 et approbation par le Conseil des ministres en août 2018.

4.4.3.4 Statistique

- (151). Au cours de l'exercice écoulé, l'Unité des statistiques a fait des progrès significatifs dans les initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer le calcul statistique au niveau national. En particulier, une feuille de route pour la mise en œuvre des statistiques sur le commerce des services a été élaborée et les statistiques du secteur réel ont été améliorées grâce à la coopération technique et à l'appui du FMI en tant que partenaire de collaboration. En outre, le renforcement des capacités a été fourni aux États membres dans le domaine du commerce, des comptes nationaux et des statistiques des prix en partenariat avec les institutions panafricaines.
- (152). Une publication mensuelle d'indices des prix à la consommation harmonisés pour suivre l'inflation en tant qu'objectif de convergence macroéconomique a été produite et diffusée. Des indicateurs choisis comprenant des statistiques macroéconomiques et sociales ont servi pour produire un bulletin annuel de la région de la SADC sur la performance économique, la libéralisation du commerce et les caractéristiques démographiques. Le bulletin met l'accent sur les efforts du programme de la SADC en termes d'augmentation du commerce intra-SADC, d'espérance de vie et de production industrielle.
- (153). La visibilité des statistiques dans les forums régionaux a été renforcée à travers l'évaluation de la qualité des données des statistiques macroéconomiques dans le cadre des missions d'examen économique de la SADC auprès aussi bien des

utilisateurs que des producteurs de statistiques. Les domaines d'intervention spécifiques comprenaient l'évaluation du contrôle de la qualité de la collecte des données sur les prix, les pratiques nationales en matière de production d'indicateurs industriels, le respect des meilleures pratiques internationales dans le domaine des comptes nationaux et la disponibilité d'un registre statistique des entreprises pour effectuer régulièrement des recensements et des enquêtes.

4.4.4 Cadre institutionnel de la coordination, du suivi et de l'évaluation

4.4.4.1 Liens régionaux-nationaux de la SADC

- (154). Le Secrétariat a continué d'aider les États membres à créer et à renforcer les Comités nationaux de la SADC (CNS) à la suite de la décision du Conseil de procéder à cet exercice conformément aux dispositions de l'article 16A du Traité de la SADC. Avec l'appui de la GIZ, des études exploratoires ont été achevées et présentées aux parties prenantes nationales au Malawi, en Tanzanie et en Zambie, et des Comités nationaux de la SADC (CNS) ont été créés ou relancés. Des réunions préliminaires et des ateliers nationaux ont été organisés au Botswana, au Lesotho et en Eswatini en vue d'entreprendre des études exploratoires qui aboutiront à la création et au renforcement des CNS.
- (155). Les structures nationales de la SADC ont été renforcées conformément à la (re)mise en place des Comités nationaux de la SADC (CNS) afin d'assurer la mise en œuvre efficace et l'alignement des priorités de développement nationales et régionales. La (re)mise en place des CNS se fait en collaboration et parallèlement au déploiement du système de suivi et d'évaluation (S&E) en ligne dans les États membres.
- (156). Des positions communes de la SADC sont développées sur le programme de coopération inter-régionale et continentale, sont présentées et sont mises en œuvre. Des positions communes de la SADC sur le programme d'intégration inter-régionale et continentale ont été élaborées, présentées et mises en œuvre. Le Secrétariat a formulé des positions de la SADC sur les réformes institutionnelles de l'Union africaine ainsi que des domaines thématiques sur le développement des infrastructures, le commerce, la paix et la sécurité. Le Secrétariat a également élaboré des positions sur les questions de développement des Nations Unies ainsi que sur la zone de libre-échange tripartite et la zone de libre-échange continentale (ZLEC).

4.4.4.2 Élaboration de stratégies

- (157). Le projet de note conceptuelle pour les consultations avec les parties prenantes sur la vision post-2020 de la SADC a été élaboré et les priorités ont été identifiées dans le cadre des conclusions de la retraite ministérielle de la SADC sur "La SADC que nous appelons de nos vœux". La note conceptuelle et les priorités serviront de base à l'élaboration de la vision. La formulation de la vision et l'élaboration du plan de mise en œuvre et de la feuille de route pour les conclusions de la retraite ministérielle débiteront au cours de l'exercice 2018-19.

4.4.4.3 Planification et programmation.

- (158). La SADC continue d'assumer des fonctions de planification et de programmation conformément à la politique de la SADC en matière d'élaboration, de planification, de suivi et d'évaluation des stratégies de 2012 (politique PSES). Elle s'efforce de consolider les processus décisionnels à la SADC relatives à l'établissement des priorités, à l'affectation des ressources et à la gestion des programmes en vue d'améliorer l'obtention de résultats dans la poursuite des objectifs visés par la SADC. Le Plan d'entreprise annuel (Plan opérationnel et budget) pour l'exercice 2018-19 a été préparé et adopté par le Conseil en mars 2018. L'opérationnalisation du Plan d'entreprise annuel est liée à d'autres processus de gestion clés tels que l'élaboration de stratégies, la budgétisation, la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation, les achats et l'information de gestion.

4.4.4.4 Suivi, évaluation et soumission de rapports

- (159). Au total, 219 participants de cinq États membres ont été formés avec succès à l'utilisation du système de suivi et d'évaluation (S&E) comme suit : 36 au Lesotho, 40 à Maurice, 40 en Eswatini, 65 en Zambie et 38 au Zimbabwe. En outre, trente (30) membres du personnel du Secrétariat de la SADC ont également été formés à l'utilisation du système en ligne pour permettre un suivi efficace et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du RISDP révisé ainsi que sur les décisions du Sommet et du Conseil. Des cadres de suivi et d'évaluation du projet de la Facilité liée au commerce, des zones de conservation transfrontalières et des orphelins, des enfants et des jeunes vulnérables ont été élaborés. En outre, des indicateurs des programmes d'éducation et de développement des compétences ainsi que de la science, de la technologie et de l'innovation ont été mis au point.

4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

4.1 Finance

- (1) Le contenu des comptes de gestion a été amélioré pour inclure des informations plus significatives (financières et non financières). En outre, les contrôles internes sur la gestion financière ont été renforcés par l'élaboration et l'introduction de nouveaux modèles pour les rapprochements bancaires et les analyses d'âge des débiteurs et des créanciers. En outre, un certain nombre de listes de contrôle ont été élaborées pour aider à améliorer le respect des contrôles internes et du règlement financier. Parmi les autres réalisations, on peut citer la tenue d'une cérémonie de passation des pouvoirs pour permettre une transition sans heurt du Comité des commissaires aux comptes et la réunion de planification de l'audit de l'exercice 2017-18. Le Comité des commissaires aux comptes de la SADC a émis une opinion sans réserve sur les états financiers annuels 2016-17.

- (2) Le Secrétariat a pourvu avec succès 18 postes (5 directeurs, 1 secrétaire de la SADCAT et 12 cadres supérieurs) et la présélection des 24 postes de fonctionnaires a été achevée.
- (3) Des registres complets des risques opérationnels et stratégiques ont été élaborés pour guider la gestion des risques qui sont alignés sur la mise en œuvre du plan d'activités 2018-19.

4.2 Technologies de l'information et de la communication

- (4) Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services, le Secrétariat a continué de rendre opérationnelles des applications informatiques telles que le Système de gestion intégrée de la SADC (SIMS), le Système de gestion des achats, les Systèmes Sun, le Système d'information sur les ressources humaines et d'autres applications régionales. Des projets tels que le Système de gestion électronique des dossiers (SGED), la gouvernance, le risque et la conformité (GRC) et la refonte de l'Intranet étaient également en cours de mise en œuvre.

4.3 Communications et relations publiques

- (5) Le Secrétariat a commencé l'enregistrement et la sécurisation des marques déposées de la SADC, à savoir le logo de la SADC, l'acronyme de la SADC et le nom, Communauté de développement de l'Afrique australe. Les demandes de marques de la SADC sont enregistrées pour la protection directement auprès des pays qui ne sont pas membres de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ORAPI) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Au 30 mai 2018, l'enregistrement des marques s'est terminé avec succès au Botswana.

4.4 Passation de marchés

- (6) Le Secrétariat a continué de renforcer le respect des procédures de passation des marchés dans les procédures d'achat. À cet égard, le Secrétariat a continué de convoquer des réunions du Comité des appels d'offres internes de la SADC (SITC) pour tous les marchés d'un montant supérieur à 10 000 \$US, qui constitue le seuil d'approbation. De toutes les propositions soumises aux fins de décision, plus de 90 % ont été approuvées par le Comité. Le Comité externe d'appel d'offres de la SADC s'est également réuni en février 2018 et a statué sur les documents de pré-qualification pour la papeterie, la gestion des voyages et des événements,

pour le défrichage et l'érection d'une clôture autour du dépôt logistique de Rasesa et la traduction et la publication des ouvrages Hashim Mbita. Le Comité était entièrement constitué d'États membres comprenant l'Afrique du Sud (Président), la Namibie (Vice-Présidente) et l'Eswatini.

- (7) La politique, les règlements et tous les modèles standard de passation des marchés et des subventions ont été publiés sur le site Web et sont accessibles au grand public dans le cadre de la diffusion et de la sensibilisation des utilisateurs.

5. COOPÉRATION ET INTÉGRATION CONTINENTALE

5.1 Union africaine (UA)

- (1) Le Secrétariat s'est activement engagé dans le programme de réforme institutionnelle de l'Union africaine qui a débuté en 2007. La SADC a élaboré une prise de position soulevant les préoccupations de la Région et a proposé des recommandations sur la manière de faire avancer le programme de réforme tout en tenant compte des points de vue des États membres. Le document de position de la SADC a été soumis au Président de l'UA en novembre 2017. Par la suite, le Président Kagame, en sa qualité de chef de file du programme de réforme institutionnelle, a informé l'Assemblée de la mise en œuvre de la décision de la Conférence (Assembly/AU/DEC.635 (XXVIII)) sur la réforme institutionnelle de l'UA. La position de la SADC a également été présentée à la Conférence de l'UA, lors de la 30^{ème} Conférence de l'UA, par le Président de la SADC. Il est important de noter que la déclaration du Président de la SADC a souligné la nécessité d'examiner les préoccupations soulevées par la SADC avant que les réformes proposées ne soient mises en œuvre. Compte tenu de la position de la SADC, la décision Assembly/AU/DEC.24 (XXX) a ouvert la voie à de nouvelles consultations sur les réformes.
- (2) Le Secrétariat a également collaboré avec la Commission de l'UA (CUA) sur les questions de paix et de sécurité et sur la mise en œuvre du programme plus élargi de Faire Taire les Armes à Feu en Afrique d'ici 2020 à travers, entre autres, le programme de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA). En raison des difficultés de démarrage institutionnel au niveau de la CUA-UE, le démarrage du programme APSA III de la SADC a été lent. Un contrat de subvention a été signé en mai 2017, soit un an et demi plus tard que la période de démarrage initialement prévue. De plus, la SADC a reçu sa première tranche de financement en novembre 2017, soit

six mois après la signature du contrat de subvention. À cet égard, les progrès ont été limités. Cela comprend la contribution de la SADC au renforcement des capacités en matière d'alerte rapide pour les parties prenantes des États membres sous la forme de formation et de soutien à la création de Centres nationaux d'alerte rapide dans deux États membres. Le Secrétariat a appuyé la création et le fonctionnement de Centres nationaux d'alerte rapide (NEWC) en RDC et en Tanzanie. Les capacités ont également été renforcées pour appuyer les efforts des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme et d'opérations de soutien à la paix. Un appui supplémentaire a été apporté à la gestion des conflits à travers le renforcement des capacités de ressources humaines de l'Élément de planification de la Force en attente de la SADC, l'élaboration de manuels ainsi que la planification de scénarios.

5.2 Programme de la Tripartite SADC-COMESA-EAC

- (3) Le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PFTT) a continué d'être mis en œuvre pour faciliter le développement d'un marché régional du transport routier régional plus compétitif, intégré et libéralisé qui peut contribuer efficacement à l'intégration régionale et au développement économique. Cet objectif sera atteint grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements, de normes de transport routier harmonisés pour un transport routier transfrontalier efficace et des réseaux de transit, des services de transport et de logistique, des systèmes et des procédures dans la région de l'Afrique orientale - l'Afrique australe (AO-AA).
- (4) Le Secrétariat de la SADC est la communauté économique régionale (CER) chef de file pour la gestion du PFTT. Les ministres tripartites responsables des infrastructures ont lancé le programme en octobre 2017 à Dar es Salaam (Tanzanie). À ce jour, le programme a élaboré et soumis pour validation l'Accord sur la gestion de la charge des véhicules et l'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier et cinq lois types, qui guideront les États membres dans la transposition des accords dans leurs législations nationales.

6. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

- (5) Conformément à la décision du Conseil d'août 2015 qui a chargé le Secrétariat de constituer un Groupe de travail technique (GTT) composé d'experts des États membres pour coordonner les travaux d'élaboration

d'un projet de "Cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC", le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre des activités en cours, notamment les missions d'évaluation comparative auprès de la Commission de l'Union africaine (CUA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la République du Rwanda, qui ont été conclues avec succès entre octobre 2017 et janvier 2018, pour compléter la recherche qui a été menée sur diverses options de sources alternatives de revenus, à savoir la taxe sur les transactions financières, la loterie, la philanthropie, des événements régionaux, la taxe touristique, le Prélèvement de taxe à l'exportation et à l'importation, le prélèvement d'une taxe sur le transport et la limitation des flux financiers illicites.

- (6) Lors de sa quatrième réunion tenue en février 2018, le GTT a également reçu, entre autres, des documents soumis par les États membres sur les positions des pays en ce qui concerne l'impact possible des options proposées de sources alternatives de financement sur leurs économies respectives. Un rapport d'étape a été soumis au Conseil en mars 2018 et le Secrétariat a mis au point le Cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC et l'a soumis à l'examen du Comité des ministres des finances et de l'investissement en juillet 2018. Conformément à la directive reçue, le Secrétariat convoquera une réunion conjointe des hauts fonctionnaires du Trésor et des Fonctionnaires des banques centrales pour approfondir davantage leur travail.
- (7) Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat a mobilisé des ressources auprès de la GIZ pour permettre la mise en œuvre des travaux en cours, notamment les études approfondies d'impact économique sur les États membres, et faciliter la finalisation du projet de cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC qui prendra également en compte les instruments proposés par la BAD, conformément à la décision du Conseil d'août 2017.
- (8) Parallèlement à la mobilisation des ressources nationales, le Secrétariat a également continué d'engager un dialogue avec les partenaires internationaux à la coopération (PIC) afin de faciliter la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des programmes et projets régionaux prioritaires alignés sur les priorités de la SADC, conformément à la déclaration de Windhoek adoptée en 2006 pour guider la coopération entre la SADC et les PIC.

- (9) Les partenaires internationaux à la coopération (PIC) ont continué d'apporter leur soutien technique et financier, notamment l'Union européenne à travers le Fonds européen de développement (FED) et des pays, comme l'Allemagne, qui ont fourni des ressources substantielles. Des organisations telles que la BAD, la Banque mondiale, le Commonwealth, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'USAID, les agences des Nations Unies, le Fonds mondial et des institutions régionales telles que la Southern African Trust. En outre, plusieurs accords et autres instruments juridiques ont été conclus.

6.1 Coopération SADC - UE

- (10) Dans le cadre du cycle du FED, le programme d'appui SADC-UE identifie et met en œuvre des programmes dans des domaines focaux et non focaux ainsi qu'à travers des facilités de coopération technique (FCT). Ces mécanismes permettent de financer l'assistance technique à la préparation et à la mise en œuvre des projets/programmes, notamment les études de préfaisabilité, les études de faisabilité, les missions d'identification et d'autres formes d'assistance sur des questions spécifiques liées à la préparation, au suivi et à l'évaluation des projets.
- (11) Le programme indicatif régional (PIR) du 11^e FED a été signé en juin 2015 et couvre la période 2014-2020, consacrant 1,332 milliard d'euros à trois domaines d'intervention, à savoir : (i) Paix, sécurité et stabilité régionales, (ii) Intégration économique régionale ; et (iii) Gestion régionale des ressources naturelles, au profit de la région de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de l'océan Indien (AO-AA-OI).
- (12) Sur l'enveloppe sous-régionale, la SADC a reçu 90 millions d'euros, le solde étant réparti entre les autres CER, à savoir le COMESA, l'EAC, l'IGAD et la COI. Le Secrétariat, en collaboration avec l'UE, est en train de programmer son allocation de 90 millions d'euros de l'enveloppe sous-régionale à travers la formulation des projets suivants avec le statut de programmation respectif.

Tableau 5 : État de la programmation de l'enveloppe sous-régionale de la SADC

Projet	Budget	Statut de la programmation
Gestion régionale des ressources naturelles	9 m d'euros	Formulation du projet terminée. En cours d'opérationnalisation
Paix, sécurité et stabilité régionale	15 m d'euros	Formulation du projet terminée. En cours d'opérationnalisation
Intégration économique régionale (industrialisation, facilitation du commerce et investissement)	47 m d'euros	Formulation de projet en cours
Renforcement des capacités du Secrétariat de la SADC et des parties prenantes nationales	14 m d'euros	Formulation du projet terminée. En cours d'opérationnalisation
Facilité de coopération technique	5 m d'euros	Formulation de projets en cours.
Total	90 m d'euros	

- (13) Sur l'enveloppe des infrastructures, les CER bénéficieront de l'identification et de la mise en œuvre conjointes de projets d'infrastructures matérielles et non matérielles, comme le montre le tableau 8.

Tableau 6 : Objectifs et affectation de l'enveloppe des infrastructures

Domaine prioritaire	Objectifs spécifiques	Allocation
Intégration économique régionale	Projets d'infrastructures matérielles qui améliorent la connectivité, l'efficacité et la résilience des réseaux d'infrastructure régionaux	525 m d'euros
	Projets d'infrastructures immatérielles pour améliorer l'environnement favorable, notamment un cadre stratégique et réglementaire pour soutenir et maximiser l'utilisation des infrastructures physiques dans les domaines des transports, de l'énergie, des TIC et de l'eau	40 m d'euros
	Renforcement des capacités en matière d'infrastructures	35 m d'euros
Total		600 m d'euros

- (14) S'agissant des infrastructures matérielles, une réserve indicative de 30 projets prioritaires régionaux a été soumise à l'examen de l'UE en vue d'un financement. Jusqu'à présent, 200 millions d'euros ont été engagés en tant

que financement de démarrage afin de mobiliser des fonds pour des projets spécifiques identifiés dans la liste prioritaire des infrastructures matérielles. Toutefois, aucun fonds n'a encore été engagé pour des projets d'infrastructure. La passation de marchés pour des projets individuels est prévue entre 2017 et 2020.

- (15) Quant aux infrastructures immatérielles, les CER qui mettent en œuvre conjointement le PIR sont en train de préparer des projets d'infrastructures immatérielles dans les domaines de l'énergie, des transports, des TIC, de l'aviation, des transports maritimes et des chemins de fer. Les projets dans le domaine de l'énergie et des transports ont été récemment approuvés par l'UE et sont prêts à être mis en œuvre. Le volet "Énergie" est un programme de 7 millions d'euros visant à garantir un environnement réglementaire harmonisé, efficace et sensible à la dimension du genre ainsi que des associations réglementaires et des pools énergétiques permettant d'accroître le commerce régional de l'électricité. Le volet "Transports" est un programme de facilitation des transports et du transit d'un montant de 20 millions d'euros qui vise à rendre le marché régional des transports routiers plus compétitif, intégré et libéralisé dans la Région tripartite. Ensemble, ils absorbent plus de 30 % du budget prévu pour cette enveloppe. Vous trouverez ci-dessous la liste des projets d'infrastructures immatérielles dans le cadre de l'enveloppe des infrastructures immatérielles du 11^e FED.

Tableau 7 : État d'avancement dans la formulation des projets d'infrastructures immatérielles au titre du 11^e FED

Objectif et ressources	Budget	Dirigé par	Feuille de route et progrès
Facilitation des transports et du transit	20 m d'euros	SADC	Le Projet est opérationnel
Marché de l'énergie durable en Afrique orientale et australe	7 m d'euros	COMESA	Le Projet est opérationnel
Consolidation du marché des TIC dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien	10,8 m d'euros	COMESA	La formulation est achevée. En attente du retour d'information de l'UE
Projet de facilitation du commerce et de transport maritime dans la région AO-AA-OI	10 m d'euros	COI	La formulation est achevée. En attente du retour d'information de l'UE sur l'acceptation du document d'action

Soutien au développement du secteur du transport aérien dans la région Afrique orientale, Afrique australe et Océan Indien	13,5 m d'euros	COMESA	La formulation est achevée. En attente du retour d'information de l'UE sur l'acceptation du document d'action
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------	--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- (16) Sur l'enveloppe interrégionale de 205 millions d'euros, l'UE et les CER ont convenu d'affecter des fonds à des activités de nature interrégionale en vue d'une identification et d'une mise en œuvre conjointes. Il s'agit de projets qui transcendent les frontières géographiques d'une CER. Les progrès dans la formulation de projets interrégionaux dans le cadre du 11^e FED sont présentés dans le tableau 10. Cette enveloppe est dirigée par l'UE, à l'exception de projets spécifiques dirigés par la SADC, comme il est illustré ci-dessous.

Tableau 8 : Progrès dans la formulation des projets transrégionaux au titre du 11^e FED

Objectif et ressources	Budget	Dirigé par	Feuille de route et progrès
Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs	30 m d'euros	UE	Formulation du projet achevée. En attente de la décision de financement
Migration	25 m d'euros	SADC	Formulation du projet achevée. En attente du retour d'information de l'UE
Situation, sécurité et sûreté maritimes	30 m d'euros	COI	Formulation du projet achevée. En attente du retour d'information de l'UE
Mise en œuvre de l'accord de partenariat économique intérimaire UE-Afrique orientale et australe	40 m d'euros	UE	Formulation du projet achevée. En attente de la décision de financement
Gestion des eaux transfrontalières	20 m d'euros	SADC	Formulation du projet achevée. En attente du retour d'information de l'UE
Contribution de la pêche durable à l'économie bleue	30 m d'euros	COI	Formulation du projet en cours
Conservation de la faune et de la flore sauvages	30 m d'euros	EU	Formulation du projet achevée. Le projet attend la concrétisation de la décision de financement
TOTAL	205 m d'euros		

- (17) Le PIR a préaffecté 15 millions d'euros à une FCT pour financer l'identification et la formulation de projets ainsi que les coûts liés à la participation et à l'accueil des réunions du Groupe de haut niveau. 10 millions d'euros ont été engagés dans le cadre du Plan d'action annuel (PAA) 2015 et répartis entre les cinq organisations régionales. Les 5 millions d'euros restants seront engagés à une date ultérieure. Les 10 millions d'euros ont été répartis en une allocation de 30 % pour les actions interrégionales et une allocation de 70 % pour les actions sous-régionales, comme le montre le tableau 11.

Tableau 9 : Affectation des fonds de la FCT et état d'avancement de la formulation de la Facilité de coopération technique de la SADC (FCT)

DMRO	Budget	% du total de la FFC	Progrès accompli
COMESA	1,5 m d'euros	15,3	
EAC	1,5 m d'euros	15,3	
IGAD	1,4 m d'euros	14,4	
COI	0,9 m d'euros	9,0	
SADC	1 625 m d'euros	16,2	La SADC a préparé une estimation de programme pour son allocation de 1 625 millions d'euros. La mise en œuvre est en cours
Total sous-régional	7,0 m d'euros	70,0	
Total inter-régional	3,0 m d'euros	30,0	
TOTAL	10 m d'euros	100	

6.2 Dialogue politique SADC - UE

- (18) Le dialogue politique est l'un des principaux piliers de l'Accord de partenariat de Cotonou signé par l'Union européenne (UE) et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en 2000. Le dialogue politique SADC-UE a été lancé lors de la conférence ministérielle SADC-UE tenue à Berlin (Allemagne) en septembre 2004. La pratique veut que les deux parties organisent le dialogue politique des hauts fonctionnaires une fois par an et le dialogue politique ministériel une fois tous les deux ans, en alternance entre l'UE et les régions de la SADC.

- (19) Le dialogue vise à créer une plateforme permettant à l'UE et au groupe des États ACP de débattre des défis mondiaux, continentaux et régionaux ainsi que des principaux facteurs politiques affectant le développement, la coopération et la programmation. Il vise également à renforcer les relations entre la SADC et l'UE et à établir une plateforme de dialogue de haut niveau en vue de soutenir la démocratie à tous les niveaux, de promouvoir la coopération commerciale et d'encourager des politiques visant à une croissance économique durable et des réformes économiques dans la région de l'Afrique australe.
- (20) Un dialogue de hauts fonctionnaires s'est tenu à Gaborone (Botswana) en juin 2017 et le dernier dialogue politique ministériel SADC-UE s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) en mars 2018 pour réaffirmer les domaines d'intérêt commun entre les deux parties ainsi que l'engagement à aborder les questions émergentes et évolutives, notamment la gouvernance mondiale, le commerce, les migrations et le changement climatique. Le dernier dialogue politique ministériel a également réaffirmé l'engagement à parvenir à une croissance consolidée, durable et inclusive pour créer des emplois, et a approuvé l'accent que la SADC place sur l'industrialisation, le développement des chaînes de valeur et le développement des infrastructures, avec un rôle clairement défini pour le secteur privé, en tant que principaux piliers de la croissance et du développement durables.

6.3 Coopération SADC - Allemagne

- (21) L'Allemagne reste un partenaire majeur de la SADC et la coopération SADC-Allemagne a donné des résultats notables dans les domaines prioritaires de la coopération. Le volume total de la coopération technique et financière bilatérale (respectivement à travers la GIZ et la KfW) que le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) a fournie depuis le début de la coopération en 1995 dépasse 341 millions d'euros. L'Allemagne apporte un soutien supplémentaire au programme d'intégration régionale de la SADC à travers ses contributions au FED en tant que membre de l'Union européenne et a continué de coopérer avec les États membres de la SADC dans le cadre de la coopération bilatérale ainsi qu'avec d'autres institutions sous-régionales et nationales de la SADC.
- (22) Les domaines de coopération sont convenus dans le cadre de consultations bilatérales SADC-Allemagne sur la coopération qui se tiennent tous les deux ans. Les dernières négociations bilatérales entre le Secrétariat de la

SADC et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se sont tenues en juin 2017 au cours desquelles les deux parties ont convenu de soutenir conjointement les projets suivants, qui sont détaillés dans le tableau 12.

- i. l'intégration économique régionale (couvrant également la paix, la sécurité et la bonne gouvernance) ;
- ii. la gestion des eaux transfrontalières ;
- iii. la gestion des ressources naturelles transfrontalières et la résistance aux changements climatiques ; et
- iv. le renforcement des liens nationaux et régionaux.

Tableau 10 : État de l'engagement en 2017 lors des consultations bilatérales SADC - Allemagne.

Projet/programme	Coopération financière (CF)/ technique (CT)	Montant (Euro)	Date de fin	Progrès accompli
Coopération pour le renforcement de l'intégration économique régionale de la SADC (CESARE)/	CT	8 millions	2021	Démarré
Fonds de préparation et de développement des projets	CF	13,5 millions	2021	Démarré
Utilisation et protection transfrontalières des ressources naturelles dans la région de la SADC	CT	4,5 millions	2020	Démarré
Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques	CT	1,5 millions	2019	Formulation du projet en cours
Facilité de financement des ACTF	CF	4 millions	2020	Notes conceptuelles en cours d'élaboration
Renforcement des liens nationaux et régionaux au sein de la SADC	CT	5,5 millions	2021	Démarré
Paix, sécurité et bonne gouvernance	CT	1,5 millions	2019	Démarré
Études et Fonds d'experts	CT	1 million		Démarré
Total général		39,5 millions		

(160).

6.4 Coopération SADC - Banque mondiale

- (23) La SADC et la Banque mondiale collaborent ensemble dans un certain nombre de domaines d'intérêt mutuel, notamment les infrastructures, la gestion des risques de catastrophe, le commerce et l'industrialisation, aux niveaux national, régional et tripartite (SADC-COMESA-EAC). L'objectif de la SADC est d'explorer les possibilités de renforcer davantage la coopération avec la Banque mondiale et de négocier et de jeter les bases d'un programme d'appui aux priorités de la SADC.
- (24) Un dialogue SADC - Groupe de la Banque mondiale s'est tenu en décembre 2017 pour discuter des prochaines étapes de la Stratégie et de la Feuille de route pour l'industrialisation et de la possibilité de coopération dans le développement de chaînes de valeur dans la région de la SADC. La Banque mondiale s'est engagée à soutenir la SADC dans ces domaines.
- (25) En outre, la SADC participe régulièrement aux assemblées annuelles et du printemps de la Banque mondiale/FMI à Washington DC. La dernière réunion du printemps s'est tenue en avril 2018 au cours de laquelle la SADC a plaidé en faveur d'une coopération plus engagée avec la Banque mondiale dans les domaines, entre autres, de l'industrialisation, des infrastructures, de l'agriculture, de l'eau, du VIH et du sida ainsi que les initiatives tripartites visant à réunir les trois CER (SADC-COMESA-EAC). La SADC a également exhorté la Banque mondiale à revoir l'état des programmes tripartites et son appui à l'intégration régionale dans la sous-région et à explorer les moyens d'accélérer leur mise en œuvre à travers une meilleure coordination entre les CER, d'une part, et un soutien accru de la Banque mondiale et des autres partenaires au développement, d'autre part.
- 26. Actuellement, le portefeuille actif de projets régional de l'Agence internationale de développement (AID) de la Banque mondiale visant à appuyer l'intégration régionale dans la SADC s'élève à 1,8 milliards d'USD pour un total de 10 projets dans les domaines des transports, de l'énergie, des TIC et de l'agriculture.**

6.5 Coopération SADC - Chine

- (27) La coopération entre la SADC et la Chine est guidée par le Plan d'action du Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC) qui décrit la coopération

dans les domaines politique, économique, social, culturel et de sécurité ainsi que les priorités de la SADC décrites dans le RISDP 2015-2020 révisé.

- (28) Dans le cadre de la coopération économique du FOCAC, les partenariats industriels et la capacité de développement industriel, le développement des infrastructures, l'énergie et les ressources naturelles, l'investissement et la coopération économique, le commerce, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'économie océanique et le tourisme sont alignés sur les cadres stratégiques de la SADC, à savoir la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063), le plan directeur régional de développement des infrastructures (RIDMP) et la politique agricole régionale (RAP).
- (29) Le Secrétariat assiste régulièrement aux réunions ministérielles et aux Sommets du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC). Lors du Sommet de Johannesburg en novembre 2016, le gouvernement chinois a annoncé un soutien financier d'environ 60 milliards de dollars US à l'Afrique au cours des trois prochaines années. Le prochain Sommet est prévu à Beijing (Pékin) en septembre 2018.
- (30) Dans un effort visant à renforcer la coopération SADC-Chine, le Secrétariat est en consultation avec le gouvernement chinois et négocie un accord-cadre sur l'économie, le commerce, l'investissement et la coopération technique entre la SADC et le gouvernement de la République populaire de Chine. Le Secrétariat de la SADC a soumis au gouvernement de la République populaire de Chine le projet de protocole d'accord avec les contributions des États membres en 2017 et le protocole d'accord est en attente de finalisation sous réserve de confirmation de la part de la Chine.
- (31) Des négociations sont également en cours pour concrétiser la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité.

6.6 Coopération japonaise

- (32) Dans le cadre du suivi du dialogue politique entre le Secrétariat de la SADC et le Gouvernement japonais en novembre 2015, le Secrétariat est en voie d'engager un dialogue avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour concrétiser la proposition de nomination d'un conseiller technique japonais qui sera affecté à la Direction des infrastructures et des services afin de faciliter l'accès aux ressources de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) sur le développement des infrastructures. La proposition est de

soutenir la SADC dans les domaines prioritaires définis dans le RISDP révisé (2015-2020) et le Plan directeur régional de développement des infrastructures (RIDMP), conformément à la cinquième TICAD qui souligne l'importance du développement des infrastructures régionales pour accélérer la croissance économique en Afrique, et tel que défini dans le Plan d'action de Yokohama 2013-2017 (YAP 2013-2017).

- (33) Le formulaire de demande d'un expert de la JICA a été soumis à l'Ambassade du Japon en juillet 2017. La JICA a informé que l'expert a été identifié et que son affectation aura lieu dès l'approbation de la demande.
- (34) Il convient de noter que le Japon soutient déjà un projet régional sur la conservation des forêts et la gestion durable des ressources forestières en Afrique australe à travers un don de 6,4 millions de \$US, principalement pour l'assistance technique, qui comprend l'expertise en foresterie.

6.7 Coopération SADC - Banque africaine de développement

- (35) Depuis 2016, la SADC a engagé un dialogue avec la Banque africaine de développement (BAD) pour aider à accélérer son programme d'intégration régionale en finançant la mise en œuvre des infrastructures régionales et des corridors économiques de la SADC (c'est-à-dire la combinaison des infrastructures régionales et des chaînes de valeur).
- (36) La BAD continue également de soutenir la mise en œuvre des programmes dans la région de la SADC à travers une coopération bilatérale avec les différents États membres de la SADC et une coopération avec le Secrétariat pour les programmes régionaux. À cet égard, le Secrétariat a engagé un dialogue avec la BAD, tant au niveau technique qu'au niveau politique, pour explorer la coopération dans le cadre des cinq initiatives de haut niveau de la Banque, conformément aux priorités régionales de la SADC, telles que définies dans le RISDP révisé (2015-2020) et le Plan directeur régional de développement des infrastructures (RIDMP).
- (37) Un certain nombre de décisions du Conseil et du Sommet, en particulier depuis la tenue de la Retraite ministérielle stratégique de la SADC sur le thème "La SADC que nous appelons de nos vœux", qui s'est tenue en marge du Sommet extraordinaire du 12 au 14 mars 2017 à Ezulwini (Eswatini), appellent la BAD à soutenir la SADC afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC. Les principales décisions comprennent, entre autres, l'instruction au Secrétariat de collaborer avec la BAD pour développer les instruments et les cadres nécessaires qui seront

utilisés dans les États membres, en complémentarité avec le développement du Cadre régional de mobilisation des ressources de la SADC, notamment dans :

- i. les obligations de financement de projets d'infrastructure ;
- ii. les garanties partielles contre les risques ;
- iii. les garanties d'assurance ;
- iv. les garanties partielles de crédit ; et
- v. les instruments syndiqués.

- (38) En marge du Sommet Afrique-Union européenne, qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en novembre 2017, des réunions importantes ont également eu lieu entre le Secrétaire exécutif de la SADC et la haute direction de la Banque. Ces réunions ont permis de réaffirmer les domaines d'appui ainsi que la nécessité pour la Banque d'envoyer une mission technique à la SADC, qui s'est déroulée en janvier 2018.
- (39) À l'issue de la mission, un aide-mémoire soulignant les domaines d'appui convenus a été finalisé et signé par le Secrétaire exécutif et la BAD, représentée par le directeur général par intérim du Bureau de développement régional et d'exécution des projets en Afrique australe en mars 2018, et un plan de travail a été élaboré pour la mise en œuvre des domaines convenus.

6.8 Plateforme de dialogue SADC - PIC

- (40) La dernière réunion de la Plateforme de dialogue SADC-PIC s'est tenue en octobre 2017. L'objectif de la réunion était de fournir des mises à jour sur les réalisations des groupes de travail thématiques SADC-PIC afin d'évaluer la réalisation des buts et objectifs fixés et de partager les meilleures pratiques avec la Plateforme de dialogue afin d'obtenir un soutien au niveau stratégique pour la résolution des défis.
- (41) La réunion a échangé des notes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des principaux cadres stratégiques dans le contexte des résultats de la Retraite ministérielle de mars 2017 "La SADC que nous appelons de nos vœux" et du 37^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC d'août 2017 ainsi que sur la mise en œuvre du Mécanisme d'engagement des acteurs non étatiques de la SADC et du Mécanisme d'engagement du secteur privé de la SADC.

- (42) Comme le décrit la Déclaration de partenariat SADC-PIC et les termes de référence génériques adoptés pour la Plateforme et les groupes thématiques, l'engagement avec les PIC s'est également poursuivi à travers des réunions de coordination des groupes thématiques où le Secrétariat rencontre les PIC intéressés travaillant dans des secteurs spécifiques afin de faciliter le partage d'informations, d'assurer une utilisation efficace des ressources et de minimiser la duplication des programmes de soutien et la complémentarité de l'appui.

7. BONNE GOUVERNANCE

7.1 Gestion des risques

- (1) La gestion des risques demeure un pilier important de la gouvernance pour le Secrétariat et la Direction a continué de promouvoir et d'appuyer une gestion efficace des risques à l'échelle de l'organisation à travers le renforcement des capacités et la formation du personnel. À cet égard, soixante employés de l'administration centrale et tous les employés du SPGRC et du RPTC (sauf les secrétaires) ont reçu une formation sur la gestion des risques. En outre, un registre stratégique des risques et un registre des risques opérationnels ont été élaborés et approuvés, et la mise en œuvre du plan de gestion des risques a fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année.

7.2 Audit

- (2) Le Secrétariat a continué de faciliter les audits internes pour favoriser la bonne gouvernance. À cet égard, huit rapports d'audit interne et un rapport d'enquête ont été conclus.
- (3) Le Secrétariat a également poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues des audits externe et interne ainsi que de l'audit institutionnel afin d'améliorer la gestion des systèmes du Secrétariat, en particulier le renforcement de l'environnement de contrôle interne. L'efficacité de l'environnement de contrôle a permis au Secrétariat de continuer à bénéficier des ressources des PIC à travers des accords de contribution et de projets.

8. DÉFIS LIÉS À LA MISE EN OEUVRE

- (1) Les défis qui ont affecté la mise en œuvre efficace des programmes de la SADC comprennent :
- i. des lacunes en matière de suivi et d'évaluation au niveau des directions et des unités afin de faciliter la prise de mesures correctives en temps utile au cours de la mise en œuvre des programmes ;
 - ii. les systèmes de recrutement existants (le système de points de quota ne facilite pas l'efficacité et les délais d'exécution rapides) ont affecté le pourvoi des postes vacants, ce qui ralentit la mise en œuvre des programmes.
 - iii. Afin de relever ces défis, les mesures suivantes ont été prises :
 - iv. des formations annuelles sur la gestion axée sur les résultats et la gestion du cycle des projets qui contribueront à renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation des directions et unités ;
 - v. la formation continue du personnel du Secrétariat de la SADC sur l'utilisation de tous les systèmes de gestion automatisés améliorera la conformité et l'efficacité.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- (1) Le rapport a mis en évidence quelques réalisations significatives dans la mise en œuvre des programmes dans tous les domaines prioritaires au cours de l'exercice 2017-18. La stabilité politique générale de la Région, étayée par des stratégies de médiation et de prévention des conflits mises en œuvre par les États membres en collaboration avec le Secrétariat et d'autres parties prenantes en RDC, au Lesotho et à Madagascar, revêt une importance particulière. La consolidation des principes et des normes démocratiques a également constitué un jalon important pour l'année qui a abouti à des élections pacifiques, crédibles et transparentes en Angola et au Lesotho. L'appui fourni par les Missions d'observation électorale de la SADC (SEOM) avec l'assistance du Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC), à cet égard, devrait être élargi à la RD Congo, à Madagascar, au Zimbabwe et au Royaume d'Eswatini lors des élections de 2018.
- (2) La participation du secteur privé à la Semaine de la vulgarisation de la Stratégie pour l'industrialisation a marqué un pas important vers la mise en

œuvre du Plan d'action. Le Secrétariat est prêt à continuer d'associer le secteur privé à la mise en œuvre du Plan d'action, en particulier les chaînes de valeur dans tous les secteurs.

- (3) Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de l'agriculture où le Fonds de développement agricole a été approuvé pour stimuler la performance du secteur agricole, qui est un moteur clé de l'industrialisation dans la Région. Le Secrétariat continuera de faciliter l'opérationnalisation du FDA au cours de l'exercice 2018-19. S'agissant du développement social et humain, des réalisations notables ont été enregistrées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du travail et de la jeunesse. Dans le domaine de l'éducation, les réalisations ont été l'intégration de l'impact du VIH et du SIDA dans le secteur de l'éducation ; la transposition et le suivi de la mise en œuvre des engagements continentaux et internationaux en matière d'éducation, en particulier la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique ; et la mise en place d'un mécanisme régional de coordination de la mise en œuvre du Cadre de qualifications de la SADC. En ce qui concerne la santé, les États membres ont déployé des efforts considérables pour améliorer l'état de santé dans la région de la SADC à travers l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie de la SADC sur la nutrition et la mise en œuvre de mesures visant à éliminer le paludisme dans la Région.
- (4) Le Secrétariat continuera de mobiliser des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de programmes dans tous les secteurs afin de soutenir l'industrialisation et d'assurer la réduction de la pauvreté. Un soutien sera également apporté aux États membres pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de la SADC à travers le Système de suivi et d'évaluation en ligne de la SADC.



À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 284873181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

©2020 SADC Secretariat

